

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2023

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	10
2023-026 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	10
2023-027 Montant des indemnités des élus locaux – année 2022	10
2023-029 Chambre régionale des comptes – Notification du rapport d’observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Nevers.....	11
2023-030 Projet de budget primitif 2023	24
2023-031 Fiscalité directe locale – Vote des taux 2023.....	47
2023-032 Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).....	47
2023-033 Politique tarifaire 2023	47
2023-034 Convention de prestation de services Ville de Nevers – Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective – Résiliation de la convention existante et nouvelle convention.....	50
2023-035 Prolongation de la garantie d’emprunt accordée le 7 juillet 2014 par la Ville de Nevers à l’ASPTT Nevers Omnisport – Section Tennis	51
2023-036 Délibération autorisant le recrutement d’un agent contractuel sur le fondement de l’article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique	51
2023-037 Délibération autorisant l’accès du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS au restaurant inter-administratif AGORA de Nevers	51
2023-038 Plan de formation 2023-2026.....	51
2023-039 Charte de fonctionnement et convention financière du groupement d’intérêt public dénommé Service Santé et sécurité au travail inter-fonction publiques de la Nièvre	52
2023-040 Instauration du forfait mobilités durables.....	53
2023-041 Cimetière Jean Gautherin – Reprises de concessions funéraires en état d’abandon	53
2023-042 Convention tripartite entre la ville de Nevers, Nevers Agglomération et le Circuit de Nevers Magny-Cours	53
2023-043 Mise à disposition d’un véhicule au service commun « support communication » entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	54
2023-044 Opération programmée d’amélioration de l’habitat de type renouvellement urbain 2023-2027 sur le centre-ville de Nevers – Règlement d’actions.....	54
2023-045 Délégation de service public pour l’exploitation d’une fourrière automobile municipale sur le territoire de la Ville de Nevers – Avenant de prolongation	54
2023-046 Approbation du règlement intérieur relatif aux vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI).....	54
2023-047 Concession d’aménagement pour la construction et la réhabilitation de cellules commerciales et équipements publics de proximité quartier du Banlay à Nevers – Approbation du traité de concession et choix du concessionnaire.....	54
2023-048 Attribution de subventions aux associations année 2023	54
2023-049 Vente d’une maison au 63 fb de la Baratte à Nevers.....	67
SÉCURITÉ	67
2023-050 Convention de mise à disposition d’heures de prestation dans le cadre de la police intercommunale	67
ATTRACTIVITÉ	72
2023-051 « Pâques au Parc » 2023 – Partenariat confrérie des chocolats / Ville de Nevers	72
2023-052 Mise à disposition de locaux et de biens dans le cadre de l’exercice des fonctions de placier-régisseur	72

CULTURE	74
2023-053 Mise à disposition de la salle Mossé à l'association des Ligériennes d'avril à juin 2023	74
2023-054 Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et la commune de Saint-Amand-en-Puisaye	75
2023-055 Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers au Musée de Chalon-sur-Saône et au musée de Cosne-sur-Loire	75
2023-056 Salon de printemps 2023 de l'association « Le Groupe d'Émulation Artistique du Nivernais » dans la salle Fernand Chalandre du 28 avril au 13 mai 2023	75
2023-057 Prêt d'œuvres de différents partenaires à la Ville de Nevers pour l'exposition « Buvons ! La Faïence raconte le vin »	75
2023-058 Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain	76
2023-059 Exposition temporaire des « Amis de Jean Montchougnay » dans la salle Fernand Chalandre du 15 au 26 mai 2023	77
2023-060 Partenariat entre la Ville de Nevers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) et l'École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB).....	77
RELATION CITOYENNE	77
2023-061 Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations	77
2023-062 Mise à disposition de locaux - ASEM.....	77
2023-063 Abrogation et remplacement de la convention tripartite – Acroballe Circus et Alarue.....	77
ENFANCE JEUNESSE	78
2023-064 Modification d'implantation scolaire – Transfert de la classe CM1 Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de l'école Barre Manutention à l'école Georges Guynemer à la rentrée 2023/2024	78
2023-065 Fusion des écoles de Loire et André Cloix.....	81
SPORT ET BIEN ÊTRE	82
2023-066 Convention de partenariat avec l'Association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) 98 ^{ème} prix de la Ville de Nevers – Course cycliste du 1 ^{er} mai – Souvenir Pierre Bérégovoy	83
2023-067 Courir à Nevers 2023- Convention d'organisation quadripartite avec Le Journal du Centre / La Ville de Nevers / ASF USON / Amicale Omnisports Nivernaise (AON) d'Athlétisme.....	83
2023-068 Courir à Nevers 2023 – Attribution de subvention challenge scolaire – Groupe Centre France / Ville de Nevers	83
2023-069 Convention de partenariat avec l'Association entre la SASU French Run et la ville de Nevers pour les manifestations La Bottine – La Moustache 2023.....	83
2023-070 Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations Look Crit, Look Gravel, Look Road des 12, 12 et 14 mai 2023.....	83
2023-071 Convention de partenariat Fédération Française d'Escrime – ville de Nevers – Cercle Nevers Escrime – Accueil stage équipe de France d'épée féminine.....	83

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place, pour débiter ce Conseil municipal du 4 avril.

Je vais donner lecture des procurations.

Anne Wozniak a donné procuration à Céline Morini, jusqu'à son arrivée,

Iris Gallois à moi-même, jusqu'à son arrivée (elle est en conseil d'école.)

Walid Ghessab à Daniel Devoise.

Guillaume LARGERON à Michel Suet, jusqu'à son arrivée aussi (il est en conseil d'école).

Cécile Dameron à Laurent Pommier.

Pierrette Concile à Isabelle Kozmin.

Le quorum est largement atteint.

Je vous rappelle que cette session du Conseil municipal est en *Facebook live*.

Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance : Amandine Boujlilat et Jimmy Derouault, s'ils l'acceptent, et que vous l'acceptez. Y a-t-il des oppositions ? (*aucune.*)

Nous avons à adopter le compte rendu du précédent Conseil municipal du 28 février. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe - Bonsoir. Juste, à la page 44 - car, comme j'étais absente, je l'ai parcouru -, il est marqué « *c'est gêné* ». C'est vous qui parlez. À mon avis, vous avez dit « c'est gênant » ; mais c'est une parenthèse.

M. le Maire - Honnêtement, je ne me rappelle plus ce que j'ai dit.

Mme Gerbe - C'est juste pour faire ma fière, pour dire que je vous avais lu !

M. le Maire - C'est gentil de rappeler que j'essaie de parler français le mieux possible.

Je vous propose donc de corriger cette erreur par « c'est gênant ».

Pas d'autres remarques ou questions, sous cette réserve ?

Je propose donc, sous cette modification, d'adopter ce compte rendu.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire - Je souhaite commencer ce Conseil municipal par deux hommages. Deux personnalités neversaises nous ont quittés, malheureusement.

Je voudrais d'abord rendre hommage à Jacky Terreau.

Jacky Terreau est décédé dans la nuit de dimanche à lundi, d'une maladie foudroyante à l'âge de 74 ans. Il était professeur de mathématiques. Il a été pour beaucoup professeur de mathématiques ; j'ai pu le côtoyer régulièrement et m'apercevoir qu'il était souvent salué par d'anciens ou d'anciennes élèves.

Il était diplômé des arts et métiers de Cluny, et il était évidemment une figure du sport dans la Nièvre, et tout particulièrement du tennis nivernais, un de ses défenseurs les plus passionnés et les plus dévoués. Je ne pense pas que Corinne, son épouse, qui est présente parmi nous, me démente sur le fait que le tennis était sa vie, aussi.

Il a été président du comité de la Nièvre de 1991 à 2012, année où il fut élu à la tête de la Ligue de Bourgogne, puis à celle de Bourgogne Franche-Comté.

En 2021, et c'était une fierté pour Nevers, il est devenu, au fruit d'une campagne, vice-président de la Fédération Française de Tennis. Être n°4 de la FFT était forcément une forme de consécration, après 40 années au service du tennis local et régional.

Je pense qu'on peut dire aussi que, sans sa détermination et son dynamisme, le Master de Nevers ne serait pas devenu un tournoi international IFT, si bien doté, avec de grands champions de tennis, et parfois de futurs grands champions qui sont sortis de ce Master.

Il avait de nombreux engagements, et j'aurai l'occasion de lui rendre hommage vendredi, mais il avait des engagements nombreux, en local. Il aura mis - je crois aussi pouvoir le dire - aussi tout au long de sa vie une énergie au service de ce qu'il défendait. Nous avons de longue date des liens personnels et amicaux, et aussi de voisinage. Il était très investi, notamment dans le lien, et notamment dans celui des habitants de sa rue, dans laquelle il organisait aussi la Fête des Voisins.

Je voudrais dire à Corinne, ici présente, qu'effectivement il nous manquera. Nous aurons forcément des pensées pour lui à quelques semaines du tournoi de Roland-Garros, qu'il affectionnait tout particulièrement, et j'ai pu parfois partager avec lui l'assistance de quelques matchs. C'est une mauvaise surprise de ce début de semaine, si je puis dire, et je voulais adresser toutes nos pensées à Corinne, à ses enfants, à l'ensemble de sa famille, et lui souhaiter beaucoup de courage.

Le deuxième hommage que je voulais rendre concerne Vincent Boisserolle, qui était une figure artistique et culturelle de Nevers, de la Nièvre, voire d'au-delà du département ; il avait un certain nombre d'œuvres qui sont parties hors de nos frontières, et heureusement.

Vincent Boisserolle est décédé à 52 ans. Il était un artiste très connu des Neversois, et un des co-fondateurs, en 1992, d'Arko, la galerie d'art associative, lieu culturel atypique de la place Mossé, ouvert à tous, avec une entrée libre et gratuite pour tous les publics, un lieu particulièrement accessible à la culture pour tous. C'est un lieu aussi pour faire émerger les talents, où travaillent des jeunes dans le cadre d'emplois aidés, et un lieu aussi où s'est concrétisée l'envie de Vincent Boisserolle de donner aux plus jeunes les moyens d'exprimer leur créativité.

Pour développer son univers artistique, dans lequel le travail du métal avait une place essentielle, il avait fondé en 2009 une entreprise à Sermoise-sur-Loire, « La métallerie entre fer et calamine », où il créait des œuvres d'art, mais aussi des objets du quotidien, du mobilier urbain. L'artisan d'art, le sculpteur, le ferronnier d'art qu'il était laisse une œuvre importante.

Évidemment, nous ne l'oublierons pas. Quand je dis « nous », je pense pouvoir dire l'ensemble des Nivernais, et au-delà, mais aussi tout particulièrement ceux qui fréquentent Nevers Agglomération, puisqu'il a laissé une partie de son œuvre dans le hall monumental, avec un certain nombre d'œuvres de métal qui ornent aussi les murs de Nevers Agglomération ; un lieu d'exposition permanente, en quelque sorte, en l'honneur de Vincent Boisserolle, qui prendra désormais encore plus de sens.

Je voulais aussi avoir une pensée pour sa famille, et notamment pour sa fille Betty.

Naturellement, au-delà de ces hommages à deux personnalités particulières, je voulais avoir une pensée, au nom du Conseil municipal, pour l'ensemble des familles qui sont endeuillées actuellement.

En début de ce Conseil, nous partageons à notre mesure la tristesse de la perte de ces deux personnalités, qui nous ont quittés trop tôt, au goût de tous ceux qui les appréciaient. Ce sont deux personnes qui, dans leur domaine, ont beaucoup donné à notre territoire. Il était normal que nous leur rendions hommage en ce début de Conseil.

Nous allons donc reprendre le cours des délibérations.

Sur les décisions du Maire, il n'y avait pas de demande.

Je vais demander aux présidents de groupe de me faire part de leurs demandes de voir aborder certaines délibérations.

Mme Boujlilat -

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues.

Pour la majorité municipale, nous proposons de mettre au débat ce soir les délibérations suivantes : 3, 4, 5, 6, 8, 13, 15, 23, 25, 27, 31, 32, 33, 39, 40 et 46.

M. le Maire -

François Diot.

M. Diot -

Nos demandes se recoupent. Nous avons simplement une question orale, supplémentaire, que nous vous avons transmise, concernant l'expérimentation du groupe La Poste sur le territoire de Nevers.

M. le Maire -

À laquelle je répondrai en fin de Conseil, comme il est d'usage.

J'avais prévu aussi que l'on vote au Conseil municipal la même motion que nous avons votée au Conseil d'Agglomération sur la santé. Je vois qu'elle n'a pas été remise à ce Conseil, sauf si vous l'avez reçue... Je ne l'ai pas vue. Si, vous l'avez reçue ? Alors, autant pour moi. En plus de la question orale, il y aura donc la motion.

M. Diot -

Nous l'avons reçue. Hors délai ; mais nous l'avons reçue. Mais ce n'est pas un problème. Nous la voterons bien volontiers.

M. le Maire -

Dont acte. Vous avez reçu tout le reste dans les délais, par contre ? Alors, pourquoi la motion pas dans les délais ? Bon, nous y arriverons un jour !

Nous allons voter les délibérations sans débat.

2 - 2023-027 - Montant des indemnités des élus locaux - année 2022.

Adopté à l'unanimité.

7 - 2023-032 - Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Adopté à l'unanimité.

9 - 2023-034 - Convention de prestation de services Ville de Nevers - Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective - Résiliation de la convention existante et nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité.

10 - 2023-035 - Prolongation de la garantie d'emprunt accordée le 7 juillet 2014 par la Ville de Nevers à l'ASPTT Nevers Omnisport - Section Tennis.

Adopté à l'unanimité.

11 - 2023-036 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Adopté à l'unanimité.

12 - 2023-037 - Délibération autorisant l'accès du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS au restaurant inter-administratif AGORA de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

14 - 2023-039 - Charte de fonctionnement et convention financière du groupement d'intérêt public dénommé Service de santé et sécurité au travail inter-fonction publiques de la Nièvre.

Adopté à l'unanimité.

16 - 2023-041 - Cimetière Jean Gautherin - Reprises de concessions funéraires en état d'abandon.

Adopté à l'unanimité.

17 - 2023-042 - Convention tripartite entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et le Circuit de Nevers Magny-Cours.

Adopté à l'unanimité.

18 - 2023-043 - Mise à disposition d'un véhicule au service commun « support communication » entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

19 - 2023-044 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain 2023-2027 sur le centre-ville de Nevers - Règlement d'actions.

Adopté à l'unanimité.

20 - 2023-045 - Délégation de service public pour l'exploitation d'une fourrière automobile municipale sur le territoire de la ville de Nevers - Avenant de prolongation.

Adopté à l'unanimité.

21 - 2023-046 - Approbation du règlement intérieur relatif aux vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI)

Je tiens à souligner que nous avons vraiment de bons retours des agents qui bénéficient de vêtements de qualité et adaptés aux différentes saisons ; ce qui manquait parfois un peu auparavant.

Adopté à l'unanimité.

22 - 2023-047 - Concession d'aménagement pour la construction et la réhabilitation de cellules commerciales et équipements publics de proximité quartier du Banlay à Nevers - Approbation du traité de concession et choix du concessionnaire.

Adopté à l'unanimité.

24 - 2023-049 - Vente d'une maison au 63 Faubourg de la Baratte à Nevers.

Je précise qu'il s'agit d'une petite maison. J'avais relancé les discussions, ce qui nous permet de la vendre plus cher que le prix initialement proposé ; sachant qu'il y aura peut-être une opportunité de vendre peut-être un jour, à débattre, en fonction de nos projets, l'extérieur, que nous avons réservé pour l'instant pour l'accès notamment à des zones maraîchères, mais qui peuvent avoir un autre accès.

Adopté à l'unanimité.

26 - 2023-051 « Pâques au Parc » 2023 - Partenariat confrérie des chocolats / Ville de Nevers

Les plus petits, les enfants scolarisés à Nevers sont les bienvenus, pour cette chasse aux œufs, et la remise d'un chocolat.

L'an dernier, nous avons fait une nouvelle formule, qui était de faire cela dans différents lieux de la ville de Nevers, ce qui a été très compliqué à gérer, à la fois pour être présents partout en même temps, avec aussi le nombre de remises de chocolats suffisant à des endroits et parfois insuffisant à d'autres. Nous avons donc décidé d'adopter une nouvelle formule, qui sera de faire tourner une fois par an par chaque parc. Cette année, nous serons sur le parc Salengro. L'année prochaine, cela se fera normalement sur le parc Rosa Bonheur. Nous verrons ensuite pour les années suivantes, avec l'idée qu'il y en ait dans tous les quartiers, mais de façon différente. Évidemment, tout le monde est le bienvenu. C'est à 16 h 00 dimanche.

Adopté à l'unanimité.

28 - 2023-053 - Mise à disposition de la salle Mossé à l'association des Ligériennes d'avril à juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

29 - 2023-054 - Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et la commune de Saint-Amand-en-Puisaye.

Adopté à l'unanimité.

30 - 2023-055 - Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers au Musée de Chalon-sur-Saône et au musée de Cosne-sur-Loire.

Adopté à l'unanimité.

34 - 2023-059 - Exposition temporaire des « Amis de Jean Montchougny » dans la salle Fernand Chalandre du 15 au 26 mai 2023.

C'est une façon de lui rendre hommage. Il a aussi beaucoup œuvré pour Nevers dans le domaine artistique. C'est une exposition que nous avons envisagée avec Mme Montchougny avant son décès. Nous aurons la présence de sa fille.

Adopté à l'unanimité.

35 - 2023-060 - Partenariat entre la Ville de Nevers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB).

Adopté à l'unanimité.

36 - 2023-061 - Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations.

Adopté à l'unanimité.

37 - 2023-062 - Mise à disposition de locaux - ASEM

Adopté à l'unanimité.

38 - 2023-063 - Abrogation et remplacement de la convention tripartite - Acroballe Circus et Alarue.

Adopté à l'unanimité.

41 - 2023-066 - Convention de partenariat avec l'Association vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) 98^{ème} prix de la Ville de Nevers - Course cycliste du 1^{er} mai - Souvenir Pierre Bérégovoy.

Je voulais vous préciser qu'il y aura des manifestations particulières, puisque ce seront malheureusement les 30 ans du décès de Pierre Bérégovoy. Nous avons convié les trois enfants de Pierre Bérégovoy à venir à la cérémonie, ce qu'ils ont accepté de faire. Je suis en train de convier également la Première ministre actuelle, éventuellement le Président de la République et également Olivier Faure, Premier Secrétaire du Parti socialiste. Il sera organisé une manifestation en principe ouverte au public, parce que beaucoup de Neversois seraient être associés à l'hommage, même en dehors des 30 ans. Ce sera en principe à 11 h 30 au cimetière Jean

Gautherin. Il y aura une exposition aussi qui est organisée sous l'initiative de Corinne Mangel dans les locaux de la mairie. Il pourra y avoir aussi d'autres événements, que nous adopterons en fonction des enfants de Pierre Bérégovoy. Évidemment, l'ensemble du Conseil municipal est convié, et tous ceux qui souhaitent s'associer à ce souvenir de 30 ans désormais.

Adopté à l'unanimité.

42 - 2023-067 - Courir à Nevers 2023 - Convention d'organisation quadripartite avec Le Journal du Centre / La Ville de Nevers / ASF USON / Amicale Omnisports Nivernaise (AON) d'Athlétisme.

Cette manifestation se tiendra le 26 mai. Nous revenons à des épreuves en continuité un vendredi soir. Tous ceux qui ont envie de faire du sport sont les bienvenus.

Adopté à l'unanimité.

43 - 2023-068 - Courir à Nevers 2023 - Attribution de subvention challenge scolaire - Groupe Centre France / Ville de Nevers.

Il est important que cela soit relayé par les écoles. J'en profite pour rappeler qu'il y a le carnaval vendredi à 14 h 30.

Adopté à l'unanimité.

44 - 2023-069 - Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations La Bottine - La Moustache 2023

Une nouvelle formule où l'on reprend des éléments de l'ancienne, c'est-à-dire vraiment la consécration Cosne, Decize, Nevers de façon différencié ; donc un week-end complet sur La Moustache le samedi soir, et La Bottine le dimanche matin, avec un départ à nouveau sur le pont de Loire.

Adopté à l'unanimité.

45 - 2023-070 - Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations Look Crit, Look Gravel, Look Road des 13 et 14 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

Je voulais dire que La Bottine et La Moustache à Nevers sont prévues les 10 et 11 juin.

Il sera présenté la délibération suivante portant sur la convention de partenariat avec la Fédération Française d'Escrime, et le cercle d'escrime. Nous accueillerons en stage à nouveau l'équipe de France féminine. Je pense que c'est un bel événement pour Nevers.

Je pense que nous avons voté toutes les délibérations qui ne nécessitaient pas débat.

Avant d'aborder la première délibération, qui sera la n°3, pour désigner un nouveau membre suppléant à la commission de concession, je voulais partager avec vous la satisfaction que nous avons quant à l'implantation, que nous avons pu générer, d'une équipe de SOS Médecins. C'est quelque chose qui avait disparu depuis très longtemps à Nevers, que nous essayons de refaire depuis 2014 et d'accompagner au niveau de la municipalité, de l'hôpital, etc. En réalité, c'est grâce à l'avion, si je puis dire, que SOS Médecins va reprendre forme, dans quelques jours, à Nevers. Ce sont, en effet, les *Flying Doctors* qui ont permis d'intéresser les médecins de Dijon, qui vont porter SOS Médecins, en partenariat avec le centre hospitalier, se reposant plutôt sur les internes du centre hospitalier. J'ai donc la satisfaction d'annoncer à l'ensemble des Nivernais, parce qu'ils seront concernés, qu'ils vont pouvoir retrouver une offre médicale complémentaire, qui devrait permettre aussi de désengorger les urgences, du fait, parfois, de l'orientation, faute de mieux, dans ce service, alors que cela ne nécessite pas forcément de soins urgents, ou, en tout cas, d'accompagnement avec SOS Médecins.

Je précise que, grâce au Coussin Viktor, nous avons aussi un suivi qui pouvait être fait à distance par des médecins du Creusot. Nous passons là dans une autre

dimension. Sans ces vols aériens, nous n'aurions pas ces médecins qui seraient venus s'investir à Nevers. Nous avons fait une conférence de presse tout à l'heure sur l'implantation de 8 nouveaux médecins en 8 mois, ce qui fait une moyenne d' un par mois, et notamment pas mal de chirurgiens. Je pense que je rechercherai aussi le soutien du Conseil municipal, faute de volonté de la part de la Région pour le faire, pour avoir une formation de proximité des infirmières de blocs et des infirmières anesthésistes, qui nous est refusée aujourd'hui, alors que cela pourrait être une formation de proximité qui intéresserait plusieurs départements. Nous avons un peu plus de médecins et de chirurgiens, nous n'allons pas nous en plaindre, mais il faut que cela suive au niveau de l'accompagnement par ces infirmiers et infirmières, qui, souvent, quand ils décident de le devenir, sont obligés de se déplacer, notamment à Dijon. S'ils ont de jeunes enfants, c'est toute la famille qui s'en va, puisqu'ils ne veulent pas assumer ces temps de déplacement. C'est donc un vrai sujet pour l'hôpital, à la fois d'attirer plus, mais surtout de ne pas perdre aussi les professionnels que nous avons. Je suis donc assez déçu de la réponse de la Région qui est de ne pas financer cette formation. Je vais donc remonter au créneau, parce que cela s'appelle de l'injustice. Je solliciterai donc peut-être une motion de notre Conseil municipal.

Nous présenterons, dans le cadre d'une conférence de presse plus précise, ce nouveau dispositif SOS Médecins, sa situation, la façon dont il va fonctionner. Je voulais partager avec vous ce qui sera un bienfait pour les Nivernais, de pouvoir améliorer, une fois de plus, leurs parcours de soins.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2023-026 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Il en est pris acte à l'unanimité.

2023-027 Montant des indemnités des élus locaux - année 2022

Adopté à l'unanimité.

2023-028 Désignation d'un nouveau membre suppléant à la Commission de concession

M. le Maire -

Nous avons la délibération n°3 à aborder. Je rappelle que nous avons créé une commission qui émet un avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement des négociations, et sur les offres lorsqu'il y a soumission du choix des concessionnaires à des opérations d'aménagement, avec une procédure de publicité, lorsqu'il y a la présentation de plusieurs offres concurrentes. Cela permet aux membres de remplir pleinement leurs missions d'analyse et de choix en toute indépendance, et dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants qui siègent au Conseil municipal. Les membres suppléants ont les mêmes pouvoirs que les titulaires lorsqu'ils les remplacent. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Il s'agit donc de désigner un président suppléant de la commission parmi les membres élus, quand il y a indisponibilité du président titulaire.

Nous proposons de désigner Anne Wozniak comme présidente suppléante de la commission.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Anne Wozniak est désignée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-029

Chambre régionale des comptes - Notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Nevers

M. le Maire -

La délibération suivante va consister en la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes.

La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Nevers pour les exercices 2017 et suivants. L'ouverture du contrôle date du 15 juin 2022. L'entretien de fin de contrôle s'est tenu le 2 novembre 2022. La chambre a arrêté, lors de sa séance du 16 novembre 2022, ses observations provisoires. Nous avons eu un certain nombre de réponses. Les observations définitives ont été arrêtées le 1^{er} février 2023. Les observations doivent être rendues publiques au premier Conseil municipal suivant les observations définitives.

Je vais vous commenter un document PowerPoint résumant ce rapport. L'idée n'est pas de lire ce document ; il a été transmis à l'ensemble des membres.

Je voulais partager avec vous et avec satisfaction un rapport comme, m'a-t-on dit, on en voit peu.

Oui, c'est un peu d'autosatisfaction. Monsieur Diot, comme vous êtes quelqu'un d'objectif et qui êtes intelligent, on peut le dire, je pense qu'il n'y a pas besoin de le lire entre les lignes, c'est marqué dessus. On s'en félicite.

Je voudrais rappeler qu'il y avait eu un contrôle sur la période 2008-2014, et que la chambre régionale des comptes avait arrêté les observations définitives sur la fiabilité des comptes, la situation financière, la gestion des ressources, la politique d'achat public, les délégations de service public. Cela ne faisait quand même pas mal de choses.

La chambre régionale des comptes constate que, sur les six recommandations formulées, cinq ont été totalement mises en œuvre par la commune. Je me rappelle, sans allumer les braises, que souvent vous me disiez que ce n'était pas bien grave, et que nous ne dépendions pas de la chambre régionale des comptes... Eh bien, si, on dépend de la chambre régionale des comptes... En tout cas, nous nous sommes évertués à suivre les recommandations, notamment au niveau du suivi des effectifs, au niveau du guide de la commande publique, du suivi financier du crématorium, de la sincérité des restes à réaliser, de la répartition des charges de personnel par fonctions. Il nous reste une des recommandations qui n'est pas totalement remplie : la mise en conformité de l'état d'inventaire avec l'état de l'actif du comptable.

Sur la programmation et l'exécution des budgets, la chambre observe qu'une information financière et budgétaire est bien complète et accessible. Elle observe aussi des prévisions budgétaires de qualité ; des taux de réalisation satisfaisants, même élevés, entre 94 et 97 % pour les dépenses réelles de fonctionnement, et entre 84 et 95 % pour les dépenses réelles d'investissement, hormis l'année 2021, qui était une année particulière, évidemment. Elle considère que nous avons des prévisions budgétaires de qualité, notamment au vu des projets d'ampleur sur la période considérée et la crise sanitaire. D'ailleurs, les magistrates que j'ai reçues ont été assez étonnées de tout ce qui a pu être porté sur cette période, par rapport aux facultés, sur le papier, de la Ville, et elles ont reconnu un investissement et une volonté politique forte. J'y reviendrai.

Sur l'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement, la chambre observe que les produits de gestion perçus par la commune ont globalement augmenté de 2 % entre 2017 et 2021, pour s'établir à 54,4 M€ ; que les charges de gestion s'établissent à 47,3 M€, contre 45,3, mais avant le transfert de la petite enfance, qui a eu effectivement un impact logique sur les charges générales et les charges de personnel.

La répartition des charges de gestion en 2021 fait apparaître une rigidité accrue des dépenses, avec des charges de personnel représentant 65 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ce qui limite les marges de manœuvre. Mais vous voyez que nous essayons de ne pas sous-doter les services. Il y a peut-être une observation complémentaire à cela, c'est que nous faisons beaucoup de choses nous-mêmes, avec peu d'externalisations, ce qui explique aussi en partie ces dépenses de fonctionnement importantes.

Elle note une capacité d'autofinancement brute qui représente environ 12,4 % des produits de gestion en 2021. C'était 13,1 % en 2017. Ce niveau de capacité d'autofinancement brute reste satisfaisant, car il permet de couvrir l'annuité en capital de la dette, et de financer une partie de l'effort de financement.

Sur les financements des investissements, il est observé une réduction de l'encours de dette, qui est passé de 48,5 M€ en 2017 à 47,7 M€ en 2020, un taux de désendettement de la commune qui s'établit à 6,9 années - donc très largement dans la marge - ; un financement des investissements par les fonds propres disponibles et par l'emprunt, qui a permis de reconstituer le fonds de roulement (de 8,4 M€ en 2021, contre 5,6 M€ en 2018) tout en préservant la trésorerie.

Sur la prospective, compte tenu du contexte inflationniste, de la hausse du prix de l'énergie, la situation pourrait se tendre en 2023. Nous y sommes, mais, comme vous l'avez vu, le contrôle a démarré en 2022, et cette prévision, malheureusement - nous le verrons tout à l'heure - se confirme. Nous avons pu quand même anticiper un peu les choses ; avec une capacité d'autofinancement restreinte, qui limiterait évidemment le financement des investissements importants à venir.

Toutefois, la chambre relève la mise en place de mesures adaptées à ce contexte dès 2022, avec une gestion volontariste du patrimoine de la Ville. Vous voyez que nous avons encore cédé un bien qui était inoccupé depuis très longtemps, sans intérêt, et générant des charges supplémentaires.

Elle relève aussi l'adaptation de l'amplitude des horaires, et notamment sur l'extinction de l'éclairage public plus tôt, ainsi que le réaménagement d'ouverture de certains services.

Elle observe aussi un outil de suivi des coûts par le biais des politiques publiques ; c'est ce que nous avons essayé de mettre en place, et ce que nous allons essayer d'étendre, si possible, à l'Agglomération ; et puis un recours au mécénat, et, d'une façon générale, aux financements privés accrus, qui est sans doute une des clés pour essayer de maintenir un certain nombre d'ambitions.

Elle s'est intéressée aussi à l'enjeu de l'attractivité. Un premier constat de sa part est que nous en avons fait un sujet majeur pour notre commune. Elle a relevé la mobilisation de l'ensemble des services de la Ville et différentes actions menées en ce sens :

. Le nouveau programme de renouvellement urbain (même si c'est long, mais c'est en route.)

. Une démarche de redynamisation et de revitalisation du centre-ville. Je pense que vous pouvez la constater au quotidien aujourd'hui.

. Des candidatures multiples dans le cadre d'appels à projets, et dont un certain nombre ont été retenus, comme le Fonds vert, à la fois pour l'Agglomération et la Ville de Nevers.

. Le développement de l'offre étudiante. Personne ne saurait le nier quand on a assisté notamment au tournoi de *Touch Rugby* jeudi dernier, et quand on pense au partenariat entre le Campus connecté d'Autun et celui de Nevers. C'est la première fois que deux Campus connectés se jumellent.

. Une programmation importante par le Service Événementiel. C'est la volonté d'essayer de trouver des pistes, y compris par des financements privés, pour garantir un certain nombre d'animations. Pour avoir discuté tout à l'heure avec les médecins nouvellement arrivés à l'hôpital, ils sont particulièrement intéressés à ce qui se passe dans le territoire. C'est clair que nous ne pouvons pas baisser la voilure dans ce domaine, sinon nous décevrons ceux qui ont choisi Nevers.

. Et puis le numérique comme vecteur d'attractivité.

Un mot sur le PNRU du Banlay, parce que les magistrates se sont portées vraiment sur ce dossier. Il est observé que l'Agglomération est porteuse du projet, mais avec un pilotage opérationnel assuré par la Ville de Nevers au moyen d'une équipe projet, qui va peut-être à terme se mutualiser. Elle note également une maîtrise d'ouvrage de la Ville pour 5 opérations d'aménagement d'espaces publics. Il a été constaté un décalage dans le démarrage des opérations, mais évidemment lié au contexte sanitaire et au lancement tardif de certaines études d'impact. L'étude de tout cela pourrait engendrer des perspectives d'impacts sur la programmation. Nous sommes en train d'essayer de voir comment obtenir des financements complémentaires, notamment de l'ANRU. J'ai invité sa directrice générale, qui est Neversoise, d'ailleurs, à venir voir notre programme.

Il nous est recommandé, sur ce sujet, de conclure un avenant à la convention du 2 décembre 2020 de renouvellement urbain du quartier du Banlay, pour prendre en compte les évolutions affectant les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, notamment principalement l'équipement public de proximité et le rassemblement des écoles, ce qui fait intégralement partie de ce projet.

Les magistrats se sont également intéressés au programme Action Cœur de Ville, qui est un programme fort de soutien pour 234 villes en France aujourd'hui, dont Nevers. Aussi bien la Ville que l'Agglomération, car nous avons étendu l'opération de revitalisation de territoire.

Sur l'organisation, au regard de la structuration en fiches-actions et de l'organisation des instances de pilotage, la chambre relève le caractère particulièrement abouti du portage du dispositif conformément aux exigences du programme Action Cœur de Ville 1. Mais vous savez que nous sommes retenus aussi dans l'action Cœur de Ville 2 qui a été annoncée nationalement à Nevers. Je voulais même aller au-delà ; elles m'ont dit avoir trouvé exceptionnelle la façon dont Nevers a porté ce dispositif ; je souhaitais partager ce point avec les services qui portent ce dispositif depuis plusieurs années. Évidemment, ce n'est pas forcément au niveau des élus que je le dis, mais à ceux qui nous accompagnent au quotidien, et à la Direction générale. C'était, en effet, une vraie gageure de concrétiser un dispositif qui nous permet d'accéder de façon prioritaire à des fonds de l'État.

La chambre constate aussi que la commune mène la réalisation des actions à un rythme soutenu, du fait d'une forte volonté, d'un portage efficace, et d'une situation déjà avancée en amont. Nous l'avons un peu oublié, mais il y avait un dispositif démonstrateur de la Caisse des Dépôts dans lequel nous avons été retenus en 2014. Je le dis aussi, une partie aussi de notre programme politique correspondait aussi à Action Cœur de Ville. Je l'avais travaillé avec Jacques Mézard, et nous étions vraiment très en phase avec ce qui allait être porté nationalement, sans forcément le devenir à l'époque. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi ces remarques.

Sur le suivi financier, il est observé la particularité du dispositif d'Action Cœur de Ville, avec un caractère évolutif, ce qui le rend dynamique, et puis l'adaptation des fiches-actions, que nous savons porter, que nous savons élargir ; parfois auxquelles nous renonçons, et parfois que nous créons sous de nouvelles formes. C'est cela qui est intéressant ; c'est que rien n'est figé.

S'il est difficile de suivre la trajectoire financière globale, une mise à jour financière de chaque action et des AP/CP correspondants doit être réalisée régulièrement en vue d'assurer la fiabilité à des fins de bilans. En outre, la part de financements extérieurs révèle un bon fonctionnement du mode partenarial. C'est vrai que nous avons un soutien de tous les acteurs - j'espère que les programmes de logements vont démarrer -, avec Action Logement, l'ANRU, l'ANAH, et puis d'autres financements, de la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires. Je pense que c'est vraiment une nouvelle façon de fonctionner, et d'encourager le renouvellement des villes telles que la nôtre.

Sur les fiches, nous avons bouclé quasiment beaucoup plus de projets que nous avons comptabilisés, mais nous n'avons pas encore réceptionné tous les éléments, mais c'est en réalité beaucoup plus que nous l'avons écrit dans nos premiers documents.

Sur l'évaluation, il est observé que le programme Action Cœur de Ville prévoit une obligation d'évaluation centrée sur le pilotage, la réalisation et les impacts. C'est la raison pour laquelle une recommandation nous est faite de lancer la démarche d'évaluation du programme Action Cœur de Ville, et de constituer le Comité d'évaluation.

La chambre a constaté aussi plusieurs impacts : l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles, puisque nous avons eu plus de 45 enfants à la rentrée 2022. Plus de 3 % d'emplois ont été créés à Nevers, et nous nous sommes classés 386^{èmes} sur 34 827 au palmarès des villes où il fait bon vivre, selon les sources France Stratégie. Je pense que nous sommes tous convaincus, mais il faut aller en convaincre d'autres.

Il y a aussi des observations formulées sur la vente des biens immobiliers. Nous sommes désormais chaque mois dans le classement des *Échos*, alors que nous n'y étions pas, sur les augmentations du mètre carré. Vu les prix de base dont nous partons, nous pouvons nous le permettre un peu. Cela permet aussi à des investisseurs de croire à notre ville, sachant que le rendement locatif est plutôt bon, et que nous avons de plus en plus d'investisseurs d'ailleurs, qui n'habitent pas forcément Nevers, mais qui cherchent des biens immobiliers chez nous. Je rappelle une évolution de 3,04 % pour les appartements. Dans les villes de même strate, nous étions la deuxième en termes d'augmentation, puisque nous sommes à plus de 7,33 % pour les maisons, ce qui est aussi significatif.

La chambre a relevé des démarches actives engagées par la Ville dans le domaine du commerce, et elle constate en outre que l'adhésion de la commune au programme Action Cœur de Ville rassure et encourage les investisseurs privés.

Je voulais juste faire une petite comparaison, pour finir, sur les recommandations suite au dernier contrôle ; celui de 2008-2014, qui était sur une période antérieure à la confiance qui nous a été donnée. Le contrôle avait entraîné 6 recommandations, sur la période 2017 et suivante ; il y en a 3, dont une qui est en continuité avec la période précédente. Je pense que nous avons aussi manifestement fait des efforts pour limiter les observations négatives, ou en tout cas d'alerte, de la chambre régionale des comptes. Évidemment, là aussi, c'est une satisfaction. Des contrôles comme cela, on en veut bien tous les ans !

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

François Diot.

M. Diot -

Monsieur le Maire. Vous avez raison, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Je dis cela pour faire référence au ton que vous utilisez.

Pour ma part, je ne varierais pas sur le sujet. J'ai d'ailleurs dit la même chose à propos du précédent rapport. C'est un rapport de la chambre régionale des comptes, utile, intéressant ; ce n'est pas une parole d'évangile.

Si je dis ça, c'est qu'il est toujours intéressant, effectivement, et utile d'avoir un regard extérieur des magistrats de la chambre régionale des comptes. Mais, les élus, c'est nous. Les orientations politiques et budgétaires de la Ville, c'est nous. La doxa libérale qui vise à harmoniser toutes les gestions municipales de France et de Navarre selon les canons de la « bonne gouvernance » et de la « bonne gestion budgétaire », je m'en méfie : la gestion d'une municipalité, c'est une gestion politique, par des élus. Il y a des gestions de droite, et il y a des gestions de gauche, et c'est très bien comme ça, et c'est aux électeurs de nous dire si on a bien travaillé, pas aux magistrats de la chambre régionale des comptes.

La plupart de leurs recommandations sont des recommandations techniques. Très bien, il faut les prendre en compte. D'ailleurs, à mon tour, je félicite les services qui ont mis en œuvre 5 des 6 recommandations du précédent rapport, si j'ai bien compris. Ils ont donc « fait le boulot ».

S'il y a des recommandations « techniques » de la chambre régionale des comptes, il y a aussi parfois des recommandations « politiques » de la chambre régionale des comptes. Par exemple, celle qui nous recommandait, dans le précédent rapport, de « réévaluer à la baisse la subvention versée au CCAS », et qui notait « le niveau élevé de subventions aux associations par rapport à la strate de référence ». Résultat : nous avons obéi, vous avez obéi, on a balancé l'EHPAD Daniel Benoist et la Résidente Autonomie La Roseaie au privé, on a ré internalisé la Petite Enfance à la Ville, et donc le CCAS a été totalement dévitalisé en quelques années, et on a sabré comme jamais dans les subventions aux associations (à la Ville comme à l'Agglo, du reste...). La chambre régionale des comptes se félicite donc, en page 13 du document, que « le montant des subventions au CCAS et aux associations ait été divisé par deux sur la période ». Donc, félicitations, Monsieur le Maire. Moi, je pense que c'est là de l'ingérence dans les politiques municipales, et qu'il faudrait que chacun reste à sa place : les élus, à leur place ; les magistrats, à la leur.

Cela n'enlève rien au caractère très intéressant et instructif du rapport de cette année.

Dans votre présentation, vous n'en reprenez, quand même, que les aspects positifs (et il y en a), mais je fais quelques remarques :

D'abord, je m'étonne que la chambre régionale des comptes n'évoque pas du tout les transferts successifs que vous avez effectués à l'Agglomération ces dernières années. Pas un mot là-dessus ; c'est bizarre, quand même, parce que c'est décisif, dans la gestion municipale, et y compris d'un point de vue budgétaire. La piscine, le service Communication, le DGS, etc., sans parler, plus récemment, du Centre des Expositions, de la police municipale, etc. Je m'attendais à trouver ça dans le rapport ; ça n'y est pas, je ne sais pas pourquoi ; il y a peut-être une raison technique.

Ensuite, vous dites, et la chambre régionale des comptes dit que la gestion a permis « de diminuer l'encours de la dette » ; sauf que la période étudiée, c'est 2017-2021. Il y a un trou dans les rapports de la chambre régionale des comptes. Le premier rapport, c'est 2008-2014, et le deuxième porte sur 2017-2021. Il y a donc la période 2014 à 2017 qui est un angle mort. C'est surtout là qu'il s'est passé des choses, quand même ; c'est-à-dire les trois premières années de votre mandat, où il y a eu des choix affirmés, que vous assumez, qui ont été faits, mais c'est dommage que l'on n'ait pas d'analyse sur cette période-là.

De 2017 et 2021, on a diminué la dette de 700 000 € en 3 ans. Mais si on regarde la période 2014-2020, alors elle a augmenté de 2,5 M€. C'est la période où vous avez ré-entendé la Ville. On avait 45,2 M€ en 2014, et 47,7 M€ en 2020. Donc 2,5 M€ de plus. D'ailleurs, en page 15 de ce rapport, la chambre régionale des comptes note elle-même que notre endettement actuel est à 1 367 € par habitant, contre 999 € pour les Villes de même strate, soit 37 % de plus. Je le remarque ; vous n'aviez pas cité ce point dans votre diaporama.

De la même manière, vous vous félicitez que la chambre régionale des comptes affirme, je cite, « La capacité d'autofinancement de la Ville permet de couvrir l'annuité de la dette et de financer en partie les investissements. » Heureusement ! Il n'y a aucune raison de se féliciter de ça, parce que c'est tout simplement la définition d'une capacité d'autofinancement. Heureusement que la capacité d'autofinancement permet de rembourser la dette, sinon on serait mis sous tutelle ! C'est justement l'érosion de notre capacité de financement qui est inquiétante, parce qu'elle s'est érodée. Elle a été divisée par deux en quelques années. Je vous renvoie à nos niveaux d'épargne nette, qui sont passés de 4,6 M€ à 2,2 M€ entre 2014 et 2021 ; c'est ce que vous nous avez présenté au dernier compte administratif.

On en reparlera au moment du budget, mais c'est justement cette érosion de notre capacité d'autofinancement (bien évoquée, en revanche, en page 17 du rapport) qui vous conduira, tout à l'heure, à proposer une augmentation de 3 points d'un coup de la taxe foncière. Si tout allait bien, vous ne proposeriez sans doute pas une telle augmentation d'impôts.

Je pense que Rose-Marie Gerbe abordera le programme « Action Cœur de Ville » et l'Opération de Renouvellement Urbain du Banlay. Donc je passe.

Il y a, dans ce rapport, un état des lieux dressé de notre Ville qui est assez difficile (que nous ne découvrons pas, ni nous ni vous). Il est fait mention, à la page 21 :

- d'un taux de chômage à Nevers à 20,1%. Il a été dit que nous avons créé 3 % d'emplois, mais on a 20,1 % de taux de chômage à Nevers. 7 points au-dessus de la moyenne départementale, qui se situe à 13,2 %,
- d'une faiblesse du revenu des ménages, avec une moyenne à 20 605 €, quasiment 30 % inférieure à la moyenne nationale qui se situe à 28 324 €.
- d'un taux de pauvreté à 23 %, contre 15,5 % dans le département.

C'est quand même une photographie sociale de l'état de notre ville, qui reste inquiétante ; pas désespérée. Il y a, certes, des opérations en cours (et notamment le programme Action Cœur de Ville) qui sont de nature à tenter d'infléchir la trajectoire (si ce n'est à inverser la tendance), et il y a des signes positifs, que vous relevez ; vous évoquez, par exemple, 45 élèves de plus inscrits dans les écoles de la Ville, et un certain dynamisme du marché de l'immobilier. Ce sont donc plutôt des chiffres qui sont positifs. Nous souhaitons ardemment que cette tendance se confirme, parce qu'on part quand même de très loin, et que les signaux, notamment nationaux, ne sont actuellement pas franchement au vert pour les territoires ruraux comme le nôtre.

M. le Maire -

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

Pour compléter un peu les remarques de M. Diot, j'ai deux remarques.

La première sur les subventions. Je partage tout à fait ce qu'il a dit. En l'occurrence, je voulais intervenir sur le mécénat externe, puisque, dans le rapport de la chambre régionale des comptes, page 19, on nous précise que la commune et l'Agglomération font en effet appel à du mécénat externe, pour 90 000 € à peu près - d'ailleurs, on ne sait pas trop si cela revient à la Mairie ou à l'Agglomération -, pour le skate parc, la rénovation d'une église, entre autres projets. La chambre suggère que la Ville se dote d'une charte éthique ou d'un règlement intérieur pour prévenir les risques potentiels

de conflits d'intérêts. Nous attirons votre attention sur ce point, et nous ne pouvons qu'inciter la majorité à suivre ce conseil.

Deuxièmement, sur le programme Action Cœur de Ville et l'opération Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, effectivement ces deux programmes sont très importants et sont bien pilotés par nos services. Ils vont sans doute permettre à long terme d'aller chercher des financements importants et d'améliorer l'attractivité de notre ville.

Il y a quand même une inquiétude dans le rapport sur notre capacité à financer les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville pour l'opération du Banlay, page 26 : « *une projection financière à fiabiliser* ». Cette formule, elle est politiquement correcte, comme celle que l'on peut lire dans le rapport, mais le passage indique qu'on n'a aucune certitude sur les subventions à venir. On retrouve la même chose pour le projet du « Banlay fertile » - ils insistent beaucoup là-dessus dans ce rapport -, dont le coût a doublé par rapport au projet initial. Je précise, d'ailleurs, pour ceux qui n'ont pas eu le rapport, que plus de la moitié du rapport évoque ce fameux programme Cœur de Ville et l'opération NPNRU.

Pour ces deux programmes, on nous incite à travailler davantage l'évaluation, en mettant en place des comités. En commission, j'ai posé la question : cette évaluation aurait dû être mise en place en août 2021, entre élus, opérateurs, partenaires et acteurs concernés. En commission, on nous a dit que c'était déjà mis en place ; mais ce n'était pas tout à fait sûr. Je repose donc ma question : le comité est-il mis en place ? Est-ce prévu ? Qui sera convié ? Cela, c'est page 35, pour ceux qui veulent vérifier les remarques de la chambre régionale des comptes.

Comme M. Diot, je souligne les efforts de la commune, pour suivre les recommandations, et j'espère que nos propres remarques recevront un écho également.

M. le Maire -

Merci. Je laisserai Michel Suet intervenir sur l'endettement ; ce sera fait. Cela me stupéfait toujours, vos arguments sur l'endettement, et surtout les chiffres que vous avancez, qui sont erronés.

Pour les projets qui sont mis en exergue, l'ANRU et Action Cœur de Ville, vous n'êtes sans savoir qu'il y a eu une année 2021 particulière. Pour qu'il y ait des comités d'évaluation, il faut que l'on puisse se réunir, même s'il y a eu des visios. Mais il y avait surtout une priorité qui était de s'occuper sanitaire de notre population. Je pense que Nevers l'a bien fait. Ce n'est donc pas un oubli, ce n'est pas un manque ; c'est simplement un décalage dans le temps par rapport aux priorités que nous devons gérer. Il n'y a pas d'autres explications à cela, et, je vous rassure, les choses sont mises en place. C'est notre intérêt d'équipe majoritaire d'avoir des retours et une évaluation de ce que nous portons.

Sur le contexte de la fiscalité, nous y reviendrons tout à l'heure. La fiscalité, c'est fait pour financer des projets. Notre choix est de porter ce pour quoi nous avons été élus, dans un contexte complètement inattendu, pour vous comme pour nous. Sans ce contexte inattendu, nous n'aurions pas besoin de ce levier, quels que soient les investissements et le taux d'endettement que nous avons fait sur le mandat précédent, autour du choix d'augmenter le dynamisme de la ville.

Je vous le dis tout de suite, François Diot, je ne vais sûrement pas partager votre analyse quant au rôle d'une chambre régionale des comptes, qui est une institution judiciaire. Ce sont des magistrats ; souvent de hauts magistrats, d'ailleurs, au niveau de la chambre nationale, et au niveau de la chambre régionale aussi.

C'est peut-être lié à ma formation, mais je considère que les décisions de justice, on doit les respecter ; que ce soit des décisions ou des avis ; que, sinon, effectivement, il

faut supprimer tout ça, car cela coûte à tout le monde et au contribuable si on considère que c'est inutile.

Comme à tous les nouveaux maires en 2014, tout le monde m'a dit qu'il fallait faire un audit. Un audit, ça coûte. Je ne sais pas s'il faut faire un audit ; en tout cas, nous n'avons pas eu besoin de le faire, car j'ai considéré ce contrôle qui était sur la période juste à la fin du moment où nous arrivions comme une forme d'audit très indicatif sur ce qui s'était passé ; et d'ailleurs tout n'est pas non plus à jeter de ce qui a été fait avant nous. Mais, pour moi, ces recommandations qui nous sont imposées sur l'analyse du rôle de l'équipe d'avant, sont intéressantes ; cela permet de corriger beaucoup de choses, et cela permet d'accumuler des recommandations qui peuvent finir par être bloquantes.

Je trouve que c'est aussi une image de la gestion de la Ville que nous donnons à des tiers qui ont leur vision, qui ont des points de comparaison, qui sont des magistrats formés dans les domaines de gestion et de suivi des comptes publics. Je trouve que c'est plutôt soit rassurant quand c'est plutôt positif.

Je pense que nous conviendrons quand même que c'est un rapport particulièrement positif pour notre Ville, et j'en suis heureux, parce que ce n'est pas que de notre fait d'élus, c'est du fait aussi de l'ensemble des services, et les en remercie.

Quand vous dites que c'est politisé, je ne le vois pas comme cela. Je considère qu'une institution, elle ne doit pas être politisée. Vous dites qu'il y a des gestions de droite et qu'il y a des gestions de gauche ; je ne le vis pas comme cela. Je considère que nous sommes surtout, nous, dans une gestion de bon sens ; et que la gestion de bon sens, elle n'est ni à droite ni à gauche, elle est dans la volonté de faire bien pour tous ses habitants.

Pour rencontrer beaucoup de maires, de sensibilités différentes, je pense que nous sommes tous à essayer de vouloir le mieux pour notre cité et pour nos habitants, quel que soit notre parcours politique. Qu'il y ait des marqueurs et des choses que nous portons, c'est très bien. Nous avons l'intérêt de pouvoir porter des marqueurs très différents et très complémentaires. Mais je considère que, sur le plan local, c'est surtout la gestion de bon sens qui est récompensée par les habitants, plutôt qu'un marqueur de politique « que de droite » ou « que de gauche » ; il y a longtemps que j'en suis vacciné. D'ailleurs, pour vous démontrer que nous sommes dans une forme de « en même temps », nous venons de décider de repasser, pour l'Agglomération, à la gestion de l'eau en régie. Est-ce une politique de gauche ? Je n'en sais rien. Vous l'interprétez comme cela. Pour nous, cela a été, pour beaucoup, une politique, nonobstant les arguments des uns et des autres, qui parfois étaient politisés, reposant sur un constat de bon sens, de compétences, d'organisation. Vous voyez que cela dépasse largement d'être de droite ou de gauche, ce qui, pour moi, est complètement dépassé. Je ne trouve pas de politisation dans les recommandations de la chambre régionale des comptes.

Quand vous nous reprochez, par exemple, d'avoir écouté la chambre régionale des comptes sur le budget du CCAS, je rappelle que, quand la Ville de Nevers accordait une subvention d'équilibre démesurée à un CCAS qui n'en avait pas besoin, cela monopolisait des fonds de la Ville de Nevers, et c'est peut-être ce qui a expliqué la passivité de la Ville de Nevers pendant des années : le fait que tous ses bâtiments historiques tombent, le fait que les bâtiments sportifs soient d'un autre temps... Nous allons visiter, après-demain, avec le vice-président de la Région, Willy Bourgeois, le stade de la Baratte. Si vous voulez aller avec lui, vous êtes invité. Vous remarquerez la façon dont avaient été entretenues les pistes d'athlétisme, et je ne parle pas du reste ; c'est très révélateur ! C'est très révélateur d'un choix... Je ne sais pas comment l'interpréter politiquement. Je ne sais pas si c'est de droite ou de gauche de ne pas entretenir ses biens publics. Pour moi, c'est surtout un signe qui n'est pas un signe de bon sens. C'est un signe d'abandon de sa propre cité.

Quand vous nous reprochez d'avoir tenu compte de l'intervention de la chambre régionale des comptes sur les subventions aux associations, comment voulez-vous lire qu'il est reproché à la Ville - ce qui met en péril ses finances - qu'elle contribue, 60 à 90 % au-dessus de ses moyens, à donner des subventions à des acteurs privés, que nous sommes là pour soutenir en fonction de nos moyens ? Moi, j'appelle cela du clientélisme. C'était du clientélisme.

Aujourd'hui, nous avons remis les choses à l'heure. Vous verrez, d'ailleurs, que nous ne faisons pas des subventions un curseur. Nous avons remis de l'ordre dans tout cela. Souvenez-vous de notre propos sur « un projet, un budget » qui est toujours dans nos têtes.

J'étais choqué de voir des associations, parce qu'elles n'étaient pas de gauche, venir me dire pendant la campagne, qu'elles n'avaient droit à rien, alors qu'elles portaient des choses intéressantes pour les Neversois. J'étais choqué de voir que certaines structures proches de la municipalité avaient des comptes épargne ; de l'argent des Neversois (qui nous suivent ce soir), qui était bien caché, et qui ne servait pas à financer quelque chose, si ce n'est un confort. Qu'une association ait une gestion de bon père de famille, avec six mois ou un an de trésorerie, cela peut s'entendre. Mais quand ça dépasse, ce n'est plus de la trésorerie ; c'est de la thésaurisation de fonds publics, qui, de ce fait, ne sont pas redistribués sur le territoire au profit des habitants ou au profit de projets.

Vous considérez que le fait que nous prenions en compte ces deux observations, pour notre part, pour les observer en vue de corriger les choses, implique que nous ayons mené une politique qui n'est pas la vôtre ; c'est un fait. Mais, je constate que, si nous avons continué à soutenir cela, cette politique nous aurait empêchés de redonner une part du dynamisme à la Ville de Nevers que tout le monde aujourd'hui reconnaît.

Je conteste donc votre interprétation politique. Vous avez le droit de la porter ; moi, j'ai le droit de la contester. Je pense surtout que ce que les gens aujourd'hui attendent d'un maire, ce n'est pas qu'il soit de droite ou de gauche, de Macron ou pas Macron ; c'est surtout qu'il gère une ville, qui en avait bien besoin, et qu'elle retrouve son lustre, pour qu'elle ré-attire, pour qu'on voie le coût de l'immobilier augmenter, de nouveaux élèves dans les écoles, que l'on réfléchisse à créer peut-être de nouvelles salles d'écoles plutôt que de les fermer à répétition... C'est peut-être ça, la gestion d'une ville. Chacun son interprétation. Les seuls témoins, ce n'est pas les groupes politiques ici, ce sont les Neversois. Et, pour l'instant, j'entends plutôt des témoignages qui vont dans le sens du choix que nous avons fait ; c'est-à-dire le choix du bon sens.

Je vais laisser la parole Michel Suet, pour s'exprimer sur l'endettement. Ce n'est pas endetter pour endetter. J'aurais préféré que notre mandat antérieur ait bien moins d'endettement, mais qu'avons-nous fait en face ? Nous avons rénové des bâtiments publics, nous avons rénové la Maison de la Culture, nous avons rouvert un théâtre qu'on avait lamentablement abandonné - parce que ceux qui fréquentaient le théâtre, ce sont des gens de droite, forcément ! Écoutez, franchement ! Mais c'est la vérité, vous le savez autant que moi ! Nous avons nos sources qui sont parfois communes -. Le Café Charbon, depuis 15 ans, avant 2014, on promettait de le rénover, de l'agrandir ; ce sont ceux qui étaient dedans qui me l'ont dit ; jamais il n'y a rien eu ! Moi, la question que je pose, en retour, mais je n'attends pas de réponse, c'est qu'est-ce qu'on a fait de l'argent dont la collectivité disposait ? Est-ce que la Ville de Nevers était allée chercher tous ces dispositifs sur lesquels, nous, nous nous positionnons et qui nous permettent d'être aidés par l'État ? C'est pour moi une question. Mais qu'a-t-on fait de l'argent dont la collectivité disposait ? Où est-il passé, sur la réalisation, l'entretien, et l'optimisation de ce que l'on pouvait présenter au niveau de la Ville de Nevers ? Je n'aurai jamais de réponse. J'ai ma petite idée. Mais où est-ce passé ? C'était à une époque où il y avait plus d'argent, plus d'habitants, moins de contraintes environnementales ; donc des projets moins coûteux, avec des coûts de matériaux qui étaient moindres aussi. Je vous retourne les choses. Puisque vous voulez parler politique, je vous réponds politique.

Effectivement, nous avons peut-être augmenté la dette, mais la Ville de Nevers, avant 2014, par rapport aux Villes de même strate, a répondu aux abonnés absents pour avoir le moindre investissement. C'était légitime de faire ainsi. C'était la politique que nous avons choisie et que nous essayons de continuer dans un contexte particulièrement compliqué.

Je passe la parole à Michel Suet, sur l'endettement.

M. Suet -

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Diot, vous nous reprochez d'avoir endetté la Ville. Je voudrais vous rappeler deux chiffres.

Nous sommes arrivés aux affaires le 1^{er} avril 2014, après les élections du 31 mars 2014. La situation au 31 décembre 2013 montrait un endettement de 45,2 M€. Fin 2022, nous sommes à 46,2 M€. Il y a donc eu une évolution de l'endettement de 1 M€. Il faut mettre cette évolution en parallèle avec le niveau d'investissements qui a été fait : depuis 2014 jusqu'à fin 2022, il y a eu 90 M€ d'investissements. Donc 90 M€ d'investissements ; 1 M€ d'endettement supplémentaire. Je dirais que, finalement, le bon endettement, c'est celui que l'on peut rembourser. Jusque-là, nous avons largement notre capacité de financement.

Je répondrais aussi à Mme Gerbe qui parlait de conflit d'intérêts par rapport au mécénat. Le conflit d'intérêts, c'est très facile à voir. Par contre, par rapport à l'éthique, il y a un travail en cours qui se fait, et il y aura un passage en Conseil de juin à ce sujet.

M. le Maire -

Avant de passer la parole à Martine Mazoyer, je voulais quand même revenir sur le chômage. J'ai oublié cette partie.

Là, vous extrapolez ; le chiffre du chômage n'est pas celui que vous avez annoncé.

Si vous vouliez être loyal, vous auriez lu l'ensemble du paragraphe de la chambre régionale des comptes. J'annonce aux Neversois que nous ne sommes pas du tout à 20 % de chômage à Nevers. Il y a des taux à deux chiffres plutôt dans l'est de la France ou dans le nord, mais nous n'en sommes pas là.

En fait, vous vous fondez sur le taux de chômage au recensement, par l'INSEE, de 2019, qui est très théorique, et qui n'est pas le taux de chômage retenu classiquement. En réalité, si vous lisez la phrase en dessous, et je pense que votre vue aurait pu vous le permettre, au regard des seules personnes inscrites à Pôle Emploi, le taux de chômage à Nevers - au sens commun où on l'entend, et qui est le taux de chômage repère - est de 6,3 % à Nevers. Nous sommes en deçà du taux de chômage national. Arrêtons de manier les chiffons rouges pour faire peur aux Neversois. La réalité, c'est 6,3 % pour le bassin d'emploi de Nevers, et 6,4 % pour le département. Il s'agit du chiffre de 2022...

M. Diot -

Monsieur le Maire, c'est la comparaison avec le département que je mettais en avant. 20,1 % pour Nevers ; 13,2 % pour le département. Ce n'est pas un reproche. Je ne vous fais pas des reproches. Je signale la situation sociale difficile de notre ville, et le simple fait que l'on part de loin. C'est tout ! Il faudra que vous ré-écoutez mon intervention, mais il n'y a que vous qui parlez d'avant 2014 ! Cela fait 10 ans, Monsieur le Maire ! Vous refaites l'histoire à chaque fois. Moi, je parle des éléments du rapport présenté et qui sont sur la période de 2017 ; mais vous faites une nouvelle fois la campagne électorale de 2014 ! Est-ce qu'un jour vous passerez à autre chose ?

M. le Maire -

Est-ce que vous m'autorisez à finir ?

M. Diot - Bien sûr.

M. le Maire - Alors, non, je ne le ferai pas. Et je dénoncerai l'incurie d'avant 2014 en permanence, tout le temps de ma carrière politique ! Parce que, si je me suis présenté, c'est en partie en raison de cela ; d'un abandon de la ville de Nevers. Sinon, je serais à faire autre chose aujourd'hui. Donc, non, je ne m'arrêterai jamais ! Je ne veux pas vous décevoir. Je ne m'arrêterai jamais ; pourquoi ? Je ne suis pas le seul à le faire ; que fait la chambre régionale des comptes ? Elle compare à avant. Si vous mangez des fruits sur un arbre, l'arbre n'a pas été planté il y a 8 jours ; il a été planté avant. S'il a été mal planté, il ne donnera pas de fruits. S'il a été bien planté, il donnera des fruits.

Si nous en sommes à avoir dû remonter notre taux d'endettement, c'est pourquoi ? C'est parce que la Ville a été incapable de s'endetter pour faire le moindre projet avant. Je n'ai pas besoin de parler longuement pour que les Neversois se rendent compte d'avant et d'après ; sinon, on ne serait peut-être plus là.

M. Diot - Ne vous énervez pas.

M. le Maire - Mais je ne m'énerve pas ; je m'exprime avec passion ; comme vous, vous vous exprimez avec passion. C'est ma façon de faire. Donc ce n'est pas pour cela que vous allez m'agacer davantage. On se connaît un peu. Donc, oui, ce qui m'agace, c'est effectivement l'abandon d'une ville pendant des années. Le destin de Nevers a été celui de Pierre Bérégovoy, et je ne suis pas le seul à le dire et à le penser, aux trente ans de sa mort. On n'en serait pas là, je ne serais peut-être pas maire, vous ne seriez pas à parler sur le fait qu'on soit endettés... Mais je voulais revendiquer quand même - et cela, la chambre régionale des comptes le dit - que nous avons monté, en un mandat, l'endettement pour faire des choses ; pas pour distribuer aux associations au-delà de nos moyens, mais pour faire des choses. Les Neversois nous l'ont bien rendu en nous reconduisant ici, parce qu'ils ont envie que l'on continue de faire des choses, et qu'ils avaient le sentiment que notre ville n'existait plus, rayée de la carte, plus de capitale départementale !

Nous avons baissé notre endettement, en fin de mandat, mais aussi entre 2017 et 2022 nous avons re-baissé. C'était un engagement ; nous avons dit que nous prenions le pari de monter et de redescendre. Nous avons baissé de 3 M€ notre endettement entre 2017 et 2022. Michel Suet l'a rappelé, quand nous nous sommes endettés, nous avons su, sur beaucoup de projets, aller chercher des co-financements, de l'État, souvent. C'est-à-dire que, quand nous avons endetté la Ville, nous avons reçu beaucoup de co-financements qui ont permis de faire travailler des entreprises locales (pour 70 % à peu près), d'augmenter notre taux d'emploi.

Vous dites que je n'aurais pas donné les bons chiffres ; c'est vous qui ne donnez pas les bons chiffres. Ce chiffre de 20,1 %, ce n'est pas le chiffre du chômage calculé au niveau de Pôle emploi ; c'est un chiffre théorique du recensement ; dont je me méfie très fortement, puisque vous savez que je conteste les chiffres en ce moment, et d'ailleurs vous m'avez appuyé là-dessus, il n'y a pas longtemps. Vous ne pouvez donc pas dire une chose et son contraire.

Le taux de chômage en 2022 à Nevers est de 6,3 % ; inférieur à celui de la Nièvre, qui est de 6,4 %, mais néanmoins très proche. Nous avons, c'est vrai, certaines populations pauvres dans notre capitale départementale. Même si je reste à dire aussi - je vais faire un peu de politique gouvernementale - que, depuis quarante ans, c'est une réalité, et je ne comprends pas que les mouvements politiques que vous représentez ne s'en réjouissent pas. Tout le monde devrait s'en réjouir, nous sommes en approche du plein emploi, et il y a un objectif de l'atteindre. Aujourd'hui, parler du plein emploi, ce n'est pas se faire plaisir, ce n'est pas être d'accord ou pas d'accord ;

c'est que des familles aujourd'hui, beaucoup plus de familles ont un emploi, ont au moins un travail qui leur permet d'assumer, et de ne plus être dans l'assistanat. Tout le monde devrait être content, ici ! Tout le monde devrait être content, ici !

Ce sur quoi je ne suis pas d'accord, c'est le fait que vous tronquiez un paragraphe du rapport de la chambre régionale des comptes et que vous ne donniez pas le chiffre. Il est facilement vérifiable ; le chiffre de chômage à Nevers est de 6,3 % en 2022, et tant mieux !

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer -

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Monsieur Diot, je sais que la subvention du CCAS et le transfert de certaines compétences sont chez vous une obsession. Je rappelle quand même que nous n'avons pas passé notre EHPAD et notre Résidence Autonomie au privé ; c'est de l'associatif. Les tarifs sont restés équivalents. Ce n'est pas pour gagner de l'argent que nous l'avons fait ; c'est pour confier ces établissements à des professionnels qualifiés, avec une logistique beaucoup plus importante que la nôtre. C'est un premier point.

Ensuite, la petite enfance est effectivement passée à la Ville, puisque ce n'est pas une obligation, pour un CCAS, de gérer la petite enfance ; c'était beaucoup plus logique de la confier à la municipalité ; les crèches et l'éducation allaient tout à fait ensemble.

Je rappelle aussi que la subvention de la Ville n'a pas baissé, puisqu'on a retiré ce qui était de la petite enfance, mais la subvention est équivalente, et elle sera la même cette année. Avec cette subvention, le CCAS ne fait quand même pas l'aumône ; nous arrivons à payer nos frais de fonctionnement, à subventionner des associations, et à donner des aides d'urgence aux personnes qui en ont besoin. Je pense que la Ville là-dessus est au rendez-vous. Ce n'est pas parce que la chambre régionale des comptes a donné certaines consignes que la Ville a diminué sa subvention au CCAS.

Ensuite, je reviendrai aussi sur ce qu'a dit Monsieur le Maire ; ayant été élue entre 2001 et 2008, j'ai très bien vu passer des études sur des bâtiments qui avaient absolument besoin d'être rénovés. Les études, effectivement, ont été faites, mais il n'y a jamais rien eu qui a suivi derrière. Ces études, on les a faites sur la caserne, sur la porte de Paris, sur le Grand Monarque. Cela a été des études autour de 30 000 à 40 000 €, mais les travaux n'ont jamais suivi. Votre groupe était bien placé, puisque l'adjoint aux travaux, il me semble, faisait partie du groupe communiste.

M. le Maire -

Amandine Boujlilat m'avait demandé la parole.

M. Diot -

Mme Mazoyer donne des dates. Mais avant Jésus Christ ? Ou après Jésus Christ ?

Vous vous rendez compte qu'on parle de choses qui datent d'il y a 20 ans ? Je suis toujours étonné que vous soyez obsédés par des périodes aussi...

M. le Maire -

Vous savez la vérité ? ...

M. Diot -

Répétez la vérité, allez-y. Il faut se tourner vers l'avenir, un jour. Un jour, il faut passer à autre chose, voyez-vous.

M. le Maire -

Ne nous dites pas ça, à nous.

M. Diot - Un jour, il faut se tourner vers l'avenir.

M. le Maire - Monsieur Diot, nous sommes une équipe plurielle. Nous avons un parcours politique, pour ceux qui en ont un, différent, très complémentaire, avec des sensibilités de gauche, de droite, du centre, et de rien de cela, etc. Justement, cela nous permet d'avoir un regard très global, très différent, plutôt que d'avoir un regard dogmatique sur les choses.

Mais pourquoi cela vous gêne-t-il qu'on rappelle cela ? Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Je pense que la motivation de toute l'équipe qui m'accompagne, c'est justement que nous étions lassés de voir notre ville tomber. Sinon, nous avons tous autre chose à faire ; des métiers. Nous venons de la société civile. Nous n'étions pas des politiciens professionnels, nous avons toujours travaillé. Notre engagement, il est pour Nevers, parce qu'on avait un Nevers inexistant ; on avait fait confiance à des gens qui ont trahi Nevers.

Regarder l'avenir, je pense que ce n'est pas moi que vous allez convaincre, parce que je pense que, côté avenir et nouvelles technologies, nous ne sommes pas en reste. D'ailleurs, c'est souligné par la chambre régionale des comptes, qui met en avant notre soutien à l'économie numérique, qui est un nouveau monde dans lequel, heureusement, nous nous sommes inscrits il y a maintenant 9 ans.

Vous avez raison, le temps passe. Mais vous savez, une ville, c'est comme un être humain, cela a une histoire, et ce qui s'est passé dans votre vie à 15 ans, c'est peut-être aussi ce qui vous fait avancer aujourd'hui à votre âge. Il ne faut donc pas s'interdire de regarder en arrière ; ce n'est pas pour cela qu'on ne regarde pas devant.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat - Merci. Je voulais revenir un instant sur les propos de Rose-Marie Gerbe, et apporter un éclairage sur l'analyse de la chambre régionale des comptes sur le projet d'ANRU.

Vous disiez que les seules opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune représentent un tiers de l'investissement total ; ce qui est normal, et je dirais « heureusement », parce que c'est aussi le fruit d'un travail qui a abouti à beaucoup de cofinancements. Le projet est conséquent, en termes de volume financier ; c'est 72 M€ TTC. C'est sans doute un des projets les plus importants que l'Agglomération porte sur le papier et que la Ville porte de façon opérationnelle. En effet, les opérations qui sont sous maîtrise d'ouvrage de la Ville ne représentent qu'un tiers, mais heureusement, parce que, sinon, nous aurions du souci à nous faire.

Sur le fait que les coûts de ces opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune ont été réévalués en octobre 2022, vous savez qu'avec la période d'inflation que nous traversons depuis la fin d'année 2022, nous avons pris 1,5 M€ sur l'ensemble des chantiers, mais c'est aussi au regard du contexte économique que nous connaissons. Nous avons été impactés, je pense, comme tous les autres, et il faut aussi assurer cela.

Je voulais revenir aussi un instant sur les taux de réalisation qui sont indiqués comme particulièrement faibles en 2020 et en 2021. Cela s'explique très simplement. Vous le savez, une opération ANRU, c'est entre 10 et 12 ans. Nous étions en phase de préfiguration de 2015 à 2020 ; nous sommes rentrés en phase opérationnelle en juillet 2020. On ne pouvait pas avoir de taux de réalisation avant, puisque, de toute façon, la phase opérationnelle n'avait pas débuté. Sachant que les premières opérations n'étaient pas les nôtres ; elles concernaient Nièvre Habitat. Les premières déconstructions étaient à la main de Nièvre Habitat. Là, nous allons vraiment rentrer

dans le vif du sujet, par exemple avec les travaux de la RD qui vont commencer cette année. Là, on va consommer des crédits. C'est normal. C'est vraiment dans l'évolution normale des choses.

Effectivement, tout est perfectible, et nous le prenons pour nous, sur, effectivement, sans doute, un travail à faire sur la mise à jour des fiches analytiques et techniques. Mais, s'il n'y a que cela, eh bien, nous ferons avec, et nous nous améliorerons. Mais, en tout cas, je pense que, sur le reste, les choses s'expliquent de façon assez simple et logique. Voilà ce que je voulais apporter comme précisions.

M. le Maire - Le rapport est pour information ; il n'y a pas de vote.
Le Conseil municipal prend acte

2023-030 **Projet de budget primitif 2023**

M. le Maire - Je vous propose de passer à la présentation du budget primitif 2023.
Je vais donner la parole à M. l'Adjoint aux finances et au budget, Michel Suet.

M. Suet - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de budget 2023 s'équilibre, bien sûr, et se décompose comme suit :

Pour la section d'investissement, à hauteur de 19 210 433 € :

Pour la section de fonctionnement, à hauteur de 58 966 752 €.

Sur la base des éléments de la maquette budgétaire M57 et du support de présentation politique et chiffré du budget, il vous sera demandé de bien vouloir adopter le projet de budget pour 2023.

Il a reçu un avis favorable de la Commission 1.

(Présentation d'un document PowerPoint.)

Le plan de la présentation sera le suivant :

Introduction

I. Les objectifs financiers du BP 2023

II. Les indicateurs financiers du BP 2023

III. Les politiques publiques

IV. Conclusion.

Introduction

L'article 2313-1 du CGCT du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport précise les orientations budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 28 février 2023, dans un contexte international de guerre, d'inflation nationale maintenue, et face à une situation exogène qui impacte l'équilibre budgétaire de la collectivité. Il maintient, bien sûr, les priorités politiques du mandat tout en répondant à une situation de déséquilibre de 2 M€, imposant le recours à des mesures structurelles et éventuellement au levier fiscal.

I - LES OBJECTIFS FINANCIERS DU BP 2023

Les priorités d'actions inscrites au BP 2023 s'inscrivent autour de 4 postulats :

- Préserver les usagers en gelant la tarification de nombreux services citoyens (restauration scolaire, garderies, conservatoire, médiathèque, cimetières)
- Conserver le même niveau de solidarité et de tissu social (soutien aux associations)
- Poursuivre la modernisation et améliorer l'attractivité du territoire
- Continuer à améliorer le quotidien des usagers en préservant l'accès au service public et sa qualité, notamment :
 - Par le maintien d'une ATSEM par classe,
 - Par la poursuite du développement des offres de service de petite enfance, (il y a même une nouvelle crèche qui verra le jour ; également la Maison de la parentalité)
 - Par le maintien de l'offre d'équipements culturels et sportifs.

En termes de priorité d'action, nous devons continuer de :

- . Valoriser le développement du territoire en maintenant le niveau d'investissement, reconduit en 2023,
- . Rénover et entretenir les bâtiments existants,
- . Œuvrer pour la transition énergétique, que ce soit sous forme de travaux, d'isolation, d'électricité verte, etc.
- . Maintenir des niveaux d'épargne suffisants pour permettre le remboursement de la dette, comme je vous le disais tout à l'heure.

Les mesures de financement face au déséquilibre :

En amont du BP 2023, plusieurs mesures ont déjà été prises pour tendre vers l'équilibre budgétaire : maîtrise de la masse salariale ; mesures de sobriété énergétique; ajustement de certains budgets ; rationalisation des coûts de fonctionnement de certains services.

Afin de tendre à l'équilibre budgétaire, il nous faut poursuivre les mesures structurelles (une économie de 307 000 €) :

- La réduction de la durée de l'éclairage public (235 000 € d'économies)
- La fermeture du musée de novembre à mars (22 000 € d'économies)
- La réduction du chauffage dans les serres municipales (50 000 €)
- L'adaptation des horaires de la Médiathèque. Au-delà de cette petite économie de 4 000 €, il y a plutôt eu une adaptation des horaires plus favorable au public, puisque la médiathèque ferme maintenant à 19 h 00 le vendredi, et à 18 h 00 le samedi.

Toutes ces mesures provoquent une économie de 307 000 €.

Les objectifs financiers :

Une augmentation du taux de fiscalité de 6 % est nécessaire, afin d'équilibrer le budget primitif 2023, et de combler le manque de ressources à hauteur de 1,7 M€.

Le noyau dur, c'est entre 500 et 1 000 € de taxe foncière. Pour ceux qui paient une taxe foncière entre 500 et 750 €, l'augmentation de 6 % fera une hausse de 35 €. Pour ceux qui paient entre 750 et 1 000 €, il y aurait une augmentation à peu près de 47 €.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS DU BP

Vue d'ensemble du budget :

Budget de fonctionnement : 58 966 752 €
Budget d'investissement : 19 210 433 €

Ce qui fait un budget total de 78 177 185 €.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les recettes représentent 58 966 752 €

Les dépenses représentent 53 562 073 €.

Ce qui donne un résultat de 5 404 679 €, que nous virons à la section d'investissement, pour arriver à un investissement global de 19 210 433 €.

Concernant l'évolution du budget de fonctionnement et du budget d'investissement de 2021 à 2023 :

En 2021, en fonctionnement, on était à 54 315 522 € pour passer à 58 966 752 € en 2023. En investissement, de 15 166 351 € en 2021, on passe à 19 210 433 € en 2023. Ce qui fait quand même une évolution importante en termes de budget de fonctionnement en dépenses.

Pour ce qui concerne la structure des recettes de fonctionnement en 2023 :

. Recettes fiscales : 41 132 870 € (taxe foncière, DMTO, attribution de compensation de l'Agglomération...)

. Dotations et participations : 14 358 878 €

. Produits des services (tarification) : 2 346 396 €, etc.

Les recettes totales représentent 58 966 752 €.

En termes de nature des dépenses de fonctionnement, on peut signaler :

. Les charges à caractère général : 14 541 296 € (fluides, entretien, charges de gestion courante, marquées par l'impact de l'inflation)

. Les dépenses de personnel : 32 419 000 €.

Ce sont les deux postes les plus importants.

Un autre poste est important, à savoir les charges de gestion courante (subventions, participations versées au SDIS, aux écoles privées, au CCAS...) : 5 233 777 €.

Pour ce qui concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement :

. Sur les charges à caractère général, vous pouvez voir l'évolution entre le BP 2022 et le BP 2023. On est à 2 704 345 € de plus.

. Les charges de personnel passent de 30 590 522 € à 32 419 000 €, ce qui fait une augmentation de pratiquement 6 %. Cela serait à recalculer un peu parce qu'en 2022, pour être tout à fait objectif, nous avons réinjecté 1,2 M€ en cours d'année. La hausse des charges de personnel réelle est donc un peu moins forte que cela, si on compare 2022 à 2023.

. Atténuations de produits (FPIC) : on passe de 441 000 € à 338 000 €.

. Charges de gestion courante : on voit une augmentation de 58 758 €. C'est ce que l'on donne au SDIS, aux écoles privées et au CCAS.

Le total de ces dépenses de fonctionnement du BP 2023 est de 53 562 073 €. La hausse globale par rapport au BP 2022 est de 4 544 953 €.

La structure des dépenses de fonctionnement en 2023 est la suivante :

. Charges à caractère général (fluides, entretien, etc.) : 24,66 % des dépenses de fonctionnement.

. Dépenses de personnel : 54,98 %

. Intérêt de la dette : 1,73 %

. Charges de gestion courante : 8,88 %

. Autres charges : 0,59 % (FPIC)

. Autofinancement : 9,17 %.

Les centres de coût 2023 :

On voit là que les deux postes les plus importants sont la main-d'œuvre, essentiellement (54,83 %) et nos participations externes (SDIS, CCAS...), qui représentent 9,99 %. On voit qu'à la dernière ligne du tableau, figurent les frais de missions et réceptions : 0,07 %. Vous pouvez voir ainsi que nous sommes très économes sur ces charges de réception.

Je propose maintenant que nous fassions un focus sur le budget énergie. Il est fondé sur le compte administratif 2022. L'électricité passe de 848 653,79 € à 1 768 121 € ; on double la facture. Sur l'éclairage du domaine public, il y a une augmentation de 63 % quand même. Sur le gaz, il y a une légère baisse de 9 %, puisqu'il y a une détente sur le prix du gaz. Le chauffage urbain augmente également de 26 %. Ce qui nous fait globalement une hausse de 1 040 000 € sur le budget énergie.

Si nous effectuons un focus sur le budget RH, on a les éléments suivants :

- Personnels titulaires : 25 978 260 €
- Personnels non titulaires : 4 151 130 €
- Saisonniers Nevers Plage : 67 000 €
- Apprentis : 220 000 €
- Assistantes maternelles (crèches) : 485 400 €.

Concernant les subventions aux associations :

- Attractivité : 10 400 € (jumelages, radios locales)
- Culture : 159 600 (subventions)
- Enfance jeunesse : 165 501 € (école et cinéma, accueil des jeunes, BIJ)
- Environnement : 1 440 € (refuges...)
- Relations citoyennes : 267 666 € (centres sociaux, Interstice...)
- Santé et action sociale : 68 200 € (ASEM, « Les jeunes prennent soin de leurs aînés »)
- Sport et bien-être : 405 080 € (subventions, événements).

Au titre des événements prévus sur 2023 :

Parmi les éléments signalés, on peut signaler la nouveauté que constitueront les courses de caisses à savon. Vous connaissez les autres manifestations prévues. Le budget global est de 250 000 €.

Une petite précision : la chambre régionale des comptes a évalué quand même tous ces événements à 950 000 €.

Concernant l'évolution des recettes de fonctionnement :

On peut noter que les produits des services connaissent une augmentation de 252 519 €. Attention, elle est liée à l'augmentation des concessions des cimetières. Elle est liée également à la mutualisation avec l'Agglomération de certains services ; cela fait 130 000 €. Il y a également la restauration scolaire qui avait augmenté de 50 000 €.

Sur ces recettes de fonctionnement, il y a une évolution globale de 4 503 895 €, entre le BP 2022 et le BP 2023.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les impôts et taxes, une hausse importante est notée, avec une évolution, entre les deux années, de 3 872 033 €.

Concernant la structure des recettes de fonctionnement :

- . Les recettes fiscales représentent 69,76 % de ces recettes.
- . Arrivent ensuite les dotations et participations, qui représentent 24,35 % ; ce sont les compensations fiscales de l'État (DGF...), ce que nous verse la CAF pour les crèches notamment, et la TVA.
- . Les produits des services (tarification) représentent 3,98 %.
- . Les autres produits (essentiellement les travaux en régie...) représentent 0,52 %.
- . Les produits de gestion courante représentent 1,25 % ; ce sont les locations.

Concernant l'évolution des recettes de fonctionnement :

On a une prévision du produit fiscal de 29 415 000 € pour 2023. Cela se décompose de la façon suivante :

- . Taxe d'habitation résidences secondaires : 657 000 €
- . Taxe foncière sur le foncier bâti : 28 664 000 €
- . Taxe foncière sur le non bâti : 93 000 €.

Sur l'évolution des taux de fiscalité 2023 :

Il y a une évolution sur la taxe d'habitation résidences secondaires : nous étions à 19,25 %, nous passerons à 20,41 %.

Pour la taxe foncière sur le bâti, nous étions à 50,09 % ; nous passerons à 53,10 %.

Pour la taxe foncière sur le non bâti, elle était de 88,51 % ; elle passera à 93,82 %.

C'est une augmentation uniforme ; en respect de la réglementation, il faut que cela soit le même taux d'évolution.

Pour ce qui concerne la prévision de la répartition de la dotation globale de fonctionnement :

Il y a un écrêtement de 86 000 € qui est dû à la perte de population, comme je l'avais déjà dit en Commission des Finances. Il est pratiquement compensé par la dotation de solidarité urbaine ; si bien qu'on passe de 9 618 901 € en 2022 à 9 607 000 €, ce qui fait une toute petite diminution pour passer de 12 000 à 13 000 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement :

Concernant **la structure de l'investissement 2023**, et plus particulièrement les recettes :

- . Les ressources propres représentent 1 100 000 € (FCTVA, taxe d'aménagement...).
- . L'autofinancement représente 5 404 679 €.
- . L'emprunt d'équilibre représente 4 740 798 €.
- . Les subventions se montent à 3 317 974 €.

Le total des recettes d'investissement se monterait à 19 210 433 €.

Les autres opérations d'ordre, de 2 997 727 €, sont liées à la cession du centre des expositions à l'Agglomération. Il a été cédé à l'euro symbolique, mais il y a une valeur comptable qu'il faut donc effacer, et c'est ce montant-là.

En matière de dépenses d'investissement 2023 :

On peut citer le programme d'équipement pour 11 200 000 €, le remboursement du capital de la dette, pour 4 651 451 €. Dans la rubrique « autres opérations d'ordre », on a le pendant de ce qui est inscrit en recettes.

Le total d'investissement se monte à 19 210 433 €.

Concernant le programme d'investissement 2023 :

- . Parcs et matériels : 824 170 €, ce qui représente 7,35 % du montant de nos investissements.
- . Entretien du patrimoine : 4 796 694 €.
- . Projets : 5 594 136 €.

Le total du programme d'investissement est de 11 215 000 €.

La liste des projets 2023 reprend les opérations concernées. Je ne vais pas y revenir, vous les avez reçues.

Concernant les indicateurs financiers 2023 :

Au niveau des points essentiels :

- . Épargne de gestion : 6 140 000 €,
- . Épargne brute : 5 190 000 €,
- . Épargne nette : 540 000 € ;
- . Taux d'épargne brute : 8,80 %.
- . Capacité de désendettement : 8,9 années (que nous suivons de près ; j'ai toujours dit qu'il fallait que nous restions inférieurs à 10 années, nous y sommes.)
- . Encours de dette de 46 217 000 €,
- . Dépenses d'exploitation réelles : 52 500 000 €. Si l'on ajoute les frais financiers, cela fait 53 500 000 €.
- . Dépenses d'équipement : 11 200 000 €.
- . Emprunt : 4 651 000 €.

Concernant les sources de financement des dépenses d'équipement :

On peut rappeler qu'en 2022 les dépenses d'équipement étaient financées à hauteur de 51 % par l'emprunt, de 21 % par l'autofinancement, et de 28 % par des subventions.

Pour 2023, nous prévoyons 41 % financés par l'emprunt, 29 % par l'autofinancement, et 30 % par les subventions.

Concernant la structure de la dette au 31 décembre :

C'est un encours stabilisé, un taux moyen de 1,77 %.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 11 ans et 5 mois.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette est de 46 217 000 €, pour une annuité de 5 671 000 €. On n'a pas de risques sur la dette, pas de risques de taux, puisque l'endettement est essentiellement à taux fixes à hauteur de 82 %, et les taux variables à hauteur de 18 %.

Parmi nos principaux prêteurs, on peut citer le Crédit Agricole à hauteur de 30 %, le Crédit Foncier, à hauteur de 23 %, puis la Caisse d'Épargne, à hauteur de 16 %. Ce sont les principaux financeurs.

Un graphique nous montre ensuite la prévision d'extinction de la dette.

III- FOCUS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

- Accompagnement des politiques publiques (supports transversaux, optimisation du patrimoine, modernisation de l'action publique). Cette politique publique mobilise 35,40 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Attractivité (tourisme, relations extérieures, marketing, festivités, commerce et artisanat). Elle mobilise 2,87 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Culture (patrimoine, transmission, lecture publique, accès aux savoirs, événements culturels, équipements culturels, enseignement artistique, action culturelle). Elle mobilise 8,93 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Enfance, jeunesse (prestations scolaires, petite enfance, activités enfance jeunesse). Elle mobilise 22,99 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Environnement (transition, sensibilisation à l'environnement, qualité des espaces publics, gestion des écosystèmes, déplacements, mobilité). Elle mobilise 10,67 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Relation citoyenne (proximité, prestations citoyennes, démocratie). Elle représente 4,76 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Santé et action sociale (solidarité, seniors, santé, lien intergénérationnel, équipements et bâtiments médicosociaux, économie sociale et solidaire, autonomie et accessibilité). Elle mobilise 3,47 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Sécurité (sécurité et tranquillité, prévention, hygiène et salubrité, gestion des risques). Elle mobilise 5,31 % de nos dépenses.

- Sport et bien-être (pratiques sportives, événements sportifs, équipements sportifs, bien-être). Elle représente 4,5 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Urbanisme (urbanisme stratégique et réglementaire, monuments historiques, habitat et logement, aménagement urbain). Elle représente 1,04 % de nos dépenses de fonctionnement.

V- Conclusion

Le budget 2023 consacre 78 M€ au financement de services publics de qualité pour nos concitoyens et au soutien de notre économie locale. 59 M€ pour le fonctionnement, et 19 M€ pour les investissements.

La contrainte financière nous impose plus que jamais d'ajuster les ressources de la collectivité à ses dépenses, et d'évaluer les besoins des habitants pour concentrer les moyens sur les priorités et engagements du mandat.

Le pilotage financier doit mieux prendre en compte les enjeux climatiques et rendre les habitants davantage acteurs des choix publics.

Je vous remercie. La présentation est terminée.

M. le Maire - Merci pour cette synthèse.

Qui souhaite intervenir ?

Madame Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle - J'aurais juste une question à vous poser. Page 8, vous avez présenté et rappelé les postes sur lesquels ont été mises en place des économies, comme l'éclairage public, la fermeture du musée de novembre à mars, l'adaptation des horaires de la médiathèque.

Au sujet de la médiathèque, il semble que, pour cet été, ce ne sont pas des aménagements d'horaires, mais une fermeture de la médiathèque qui serait prévue pour juillet-août, avec une délocalisation très partielle à la Jonction. Je suppose que, là encore, ce sont des économies qui sont recherchées. Pouvez-vous me confirmer ou m'affirmer cette information, et me donner surtout une estimation de l'économie, si c'est ce qui est recherché ?

M. le Maire - Entendu.

François Diot.

M. Diot - Merci, Monsieur le Maire. On avait déjà bien dégrossi le débat au dernier Conseil municipal, à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires ; cela ira donc sans doute un peu plus vite.

Par rapport aux éléments que vous nous aviez fournis il y a un mois, il y a quelques précisions, et quelques évolutions (pas forcément anodines - les unes positives, les autres beaucoup moins).

La principale annonce de ce budget 2023, c'est donc une augmentation brutale du taux de taxe foncière (3 points d'un coup). 3 points, ça fait 6 %.

Lors du débat d'orientations budgétaires il y a un mois, vous hésitez encore, et vous nous aviez donné une fourchette : entre 4 et 7 % d'augmentation des taux de fiscalité.

Optimiste dans les simulations que je vous avais faites (c'est plutôt mon tempérament), j'avais retenu une fourchette basse, à 5 %. Finalement, vous avez décidé d'atterrir dans la fourchette haute, à 6 %.

6 % d'augmentation, dans un contexte où les bases locatives elles-mêmes augmentent déjà de plus de 7 % ! Ce n'est donc pas 6 % d'augmentation, c'est bien plus.

Cela conduit à une augmentation massive d'impôts. Globalement vous l'évaluez à la diapositive n°22 : il y a une colonne « impôts et taxes » que vous évaluez en augmentation de plus de 10 %, en une année. On passe de 37,2 M€ en 2022 à 41,1 M€ en 2023, soit près de 4 M€ supplémentaires d'impôts et taxes, et + 10,4 %. Or, cela, c'est de l'argent, selon une expression que vous utilisez vous-même bien souvent, « *qui sort de la poche des Neversois* », et à qui on est aujourd'hui bien loin, selon une autre expression qui vous est chère, de « *rendre du pouvoir d'achat* ». C'est colossal !

À cela s'ajoute le nouvel impôt d'Agglomération créé l'an dernier, avec les fameux 2,5 points de taxe foncière d'Agglomération qui s'ajoutent donc aux 3 points d'augmentation de taxe foncière de la Ville de cette année.

J'ai donc repris mes simulations de la dernière fois, pour qu'on visualise bien concrètement ce que cela va représenter pour les Neversois :

Pour un petit pavillon dans le quartier des Loges, un pavillon classique, si on cumule l'augmentation automatique des bases (+7,1 %) et l'augmentation de 3 points du taux de taxe foncière, cela fait 170 € en plus par rapport à l'année passée. Auxquels il faut rajouter l'impact de l'augmentation des bases sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 10 € en plus. On est à 180 €. Si on rajoute à cela la taxe foncière d'Agglomération, créée l'an dernier (2,5 points de taxe foncière supplémentaires), cela fait 60 € en plus. On est à 240 €.

En 2 ans, 240 € en plus de taxe foncière pour un petit pavillon dans le quartier des Loges !

Et on peut multiplier les exemples. Pour un appartement de centre-ville, on avoisine les 150 à 200 € en deux ans.

Je pense qu'il faut mesurer ça. Avant de le commenter, il faut le mesurer.

Vous insistez beaucoup sur le fait que cela représente 6 % d'augmentation des impôts. Non, ce n'est pas 6 % d'augmentation d'impôts. Sur le petit pavillon du quartier des Loges, le calcul, c'est 12 % d'augmentation d'impôts. Les simulations sont très faciles à faire ; on prend chacun notre feuille d'impôt, on augmente les bases, on augmente les taux, etc., et on regarde ce que ça donne au bout du bout : voilà, ça fait 12 % d'augmentation d'impôts. Donc mesurons ça.

Pour justifier cette augmentation, vous mettez en avant la situation exceptionnelle à laquelle sont confrontées les collectivités, et c'est vrai : nous devons faire face à une inflation exceptionnelle, à une augmentation des prix de l'énergie notamment qui est intenable pour les collectivités. D'où l'importance de revenir à des tarifs réglementés de l'énergie, et de revenir sur toutes les logiques de privatisation, d'ouverture à la concurrence, de libéralisation sauvage qui mettent aujourd'hui notre grand pays à genoux, alors qu'un non moins grand ministre communiste, Marcel Paul, avait ouvert la voie aux Trente Glorieuses en créant un grand service public de l'énergie avec EDF et GDF au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Mais je m'égare un peu.

Mais, quand même, c'est incroyable que notre pays en arrive là, et que nos communes en arrivent là, tout simplement parce qu'on a décidé, avec la fameuse loi NOME, de brader tout ce qu'on a construit à la sueur du front de générations, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. À cela, je ne me ferai jamais. Mais ce qui a été défait peut être refait, et donc il suffirait aujourd'hui d'une loi qui ré-autorise les tarifs réglementés de l'énergie pour les communes, et on n'en parlerait plus. Bref. Vous parlez souvent de dogmatisme, en voilà un bel exemple.

- M. le Maire - François Diot, je me permets de vous couper...
- Allez-y, Monsieur le Maire.
- M. le Maire - Est-ce que votre retour en arrière, c'était avant ou après Jésus Christ ? Parce qu'il paraît qu'il ne faut pas retourner en arrière ?
- M. Diot - En tout cas, pour l'avenir énergétique du pays, effectivement, ça se joue à une échelle de plusieurs décennies, bien sûr. Non, je parle du sortir de la Seconde Guerre mondiale, quand on a effectivement construit les grands services publics, qui aujourd'hui sont massacrés.
- Mais je m'égare, et vous aussi. Donc on va peut-être revenir au sujet.
- M. le Maire - Vous parlez de périodes depuis bien avant 2014. Largement mieux que nous.
- M. Diot - La trajectoire énergétique et la stratégie énergétique d'un pays, ça se construit à l'échelle de plusieurs décennies, Monsieur le Maire.
- Revenons à notre sujet.
- Certes, nous faisons face à une situation exceptionnelle. Mais nous subissons aussi les résultats de la gestion municipale de ces dernières années, qui a épuisé toutes les marges de manœuvre financières de notre Ville, avec une section de fonctionnement hyper-tendue qui est dans l'incapacité absolue de faire face, ou même d'amortir le choc. On n'a plus de mou, et, par conséquent, la seule solution, c'est d'augmenter massivement les impôts.
- Sauf que ça arrive au pire des moments, en pleine crise sociale, en pleine crise énergétique, alors que des milliers de foyers neversois sont confrontés à l'explosion des prix de la vie courante (on a vu tout à l'heure, il y a 23 % de taux de pauvreté à Nevers) et que ces ménages ne savent déjà pas comment, pour nombre d'entre eux, boucler les fins de mois. Et c'est maintenant, à cette période, qu'on va ponctionner 100, 200, 300 € de plus d'impôts locaux !
- Je l'ai dit la dernière fois, finalement vous avez décidé de baisser les impôts à une période où ça n'allait pas si mal (en 2015, 2016, 2017), et vous vous retrouvez obligé d'augmenter les impôts au moment où tout va beaucoup plus mal.
- Je pense qu'il faut mettre en parallèle, quand même, la baisse du précédent mandat, et la hausse du mandat actuel. Au mandat précédent, vous avez baissé de manière progressive, sur 3 ans, la taxe foncière de 2 points, et la taxe d'habitation de 1,5 point. Or, là, en une seule année, on augmente la taxe foncière de 3 points d'un coup ; et, en plus, sur des bases locatives qui sont infiniment supérieures à ce qu'elles étaient à l'époque.
- Cela doit nous éclairer sur vos propos de l'époque, à propos des impôts soi-disant « confiscatoires » à Nevers, qui étaient prétendument à l'origine de tous nos maux.
- Moi, je m'interroge quand même sur le niveau d'augmentation que vous proposez. Nous vous avons toujours dit, dans l'opposition, que nous n'avons pas de tabou, que l'augmentation des impôts, pour nous, ce n'est pas un tabou, et que les impôts, ce n'est pas un gros mot. Mais quand même, sur le niveau d'augmentation que vous proposez cette année, 3 points d'un coup, de deux choses l'une :

- Soit la situation financière de la Ville est réellement absolument dramatique, justifiant un tel remède de cheval qui va faire très mal aux Neversois.

- Soit vous exagérez volontairement un peu la gravité de la situation, et vous profitez, finalement, du contexte de crise énergétique pour faire passer la pilule d'une très forte augmentation d'impôts, qui vous permettra, jusqu'à la fin du mandat, de reconstituer des marges de manœuvre qui nous manquent aujourd'hui, et des marges de manœuvre intéressantes, pour finir le mandat avec un peu plus d'oxygène, et des investissements à réaliser.

Moi, je penche plutôt pour la seconde option : je pense que vous préférez taper très fort d'un coup sur la tête des Neversois, pour ne pas avoir à y revenir d'ici la fin du mandat (voire même, sait-on jamais, peut-être, pour baisser opportunément légèrement les taux dans un an ou deux, sait-on jamais), et pour pouvoir afficher un certain nombre d'investissements d'ici 2026. Je ne suis pas quelqu'un de tordu, mais je ne suis pas quelqu'un de naïf non plus, et ça ressemble quand même furieusement à cela. En fait, vous vous donnez « du mou », comme on dit.

J'en ai fini sur les impôts. Mais on y reviendra dans la discussion, sans doute.

Ensuite, vous nous annoncez un maintien, globalement, des principaux tarifs municipaux. Il y a un mois, vous envisagiez, dans le débat d'orientations budgétaires, une augmentation générale des tarifs « *a minima au niveau de l'inflation* », aviez-vous dit. Aujourd'hui, il y a, certes, des augmentations prévues, mais sur les principaux tarifs « du quotidien », si j'ose dire (cantines scolaires, garderies, accueils de loisirs, médiathèque, conservatoire), on est à 0 % d'évolution. Très bien. C'est une bonne chose. Nous avons insisté là-dessus lors du débat d'orientations budgétaires, en insistant sur le fait que tout doit être fait, en cette période de crise et d'inflation, pour que le service public municipal reste accessible à tous.

On n'augmente pas cette année, très bien ; mais je rappelle qu'on a augmenté il y a deux ans de 20 % les tarifs de la restauration scolaire, de 10 % les tarifs du conservatoire de musique, de 25 % les tarifs des mercredis multisports. Il aurait été difficile d'imposer cette année une nouvelle augmentation des tarifs, *a fortiori* quand elle est combinée à une telle augmentation d'impôts. Dont acte.

On y reviendra peut-être tout à l'heure à l'occasion de l'examen de la grille tarifaire, quand même, mais j'attirerais toujours l'attention sur les tarifs du crématorium, qui, eux, prennent encore cette année plus de 12 % d'augmentation. On a des augmentations à deux chiffres, chaque année maintenant, depuis un an ou deux, ce qui pose un vrai problème pour les familles. Je ne développe pas, on y reviendra.

Vous annoncez aussi un maintien du niveau de soutien au tissu associatif. Cela ne manque quand même pas de sel, quand on sait que, pas plus tard que samedi dernier au Conseil d'Agglomération, l'enveloppe des aides de l'Agglomération aux projets culturels a été rabaissée de 20 % pour 2023. C'est - 20 % d'un coup. C'est aussi - 20 % pour le Café Charbon, - 20 % pour les Zaccros d'ma Rue. Et on a vu les grandes inquiétudes exprimées par la direction de l'association dans la presse la semaine dernière. Visiblement, les associations concernées l'ont appris dans le journal ; ce que nous n'accepterons jamais, parce qu'on doit quand même un minimum de respect pour des personnes qui se décarcassent bénévolement toute l'année pour animer notre vie associative.

Là, pour la Ville, vous nous dites « maintien du niveau de subventions », mais je vous rappelle qu'on a déjà baissé de 20 %, à la Ville aussi, l'enveloppe allouée au monde associatif il y a deux ans. Si je regarde dans le budget, au chapitre 6574, on a inscrit 1 077 887 € pour 2023, alors qu'on avait inscrit 1 181 514 € en 2022. Cela ne fait pas loin de 10 % de différence. Moi, je lis - 10 % pour les subventions aux associations dans le budget. Vous nous le confirmerez, ou alors vous nous expliquerez.

Une remarque sur le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'État pour cette année à Nevers. Elle est encore en baisse. Pourtant, selon les éléments de langage du gouvernement, celui de Mme Borne (accueillie ici-même en grande pompe vendredi et assise à votre place), c'est 320 M€ d'augmentation pour la DGF. Résultat, à l'Agglomération, on en perd, et à la Ville on en perd aussi ; dans des territoires comme les nôtres, qui en ont presque plus besoin que les autres, j'oserais dire.

Pourquoi perd-on de la DGF ? C'est en partie dû à la baisse de la population. Je sais que vous contestez les chiffres, Monsieur le Maire. Ils sont peut-être contestables. Je n'ai, pour ma part, pas les éléments pour valider ou pour contester les chiffres de l'INSEE. Mais les chiffres de l'INSEE, qui servent de base au calcul des dotations de l'État, sont sans pitié pour Nevers : 33 285 habitants cette année, c'est quasiment 1 000 de moins, en un an, par rapport au budget précédent. Cela ne veut sans doute pas dire que nous avons perdu 1 000 habitants ; mais, en tout cas, l'INSEE retient 1 000 habitants de moins par rapport au budget précédent, où notre population était estimée à 34 353. C'est près de 4 000 habitants de moins par rapport à 2015. Comme quoi, la baisse d'impôts consentie au premier mandat n'a pas permis de faire revenir de la population comme par enchantement. Or, la hausse d'impôts qui est annoncée cette année, elle ne va pas faire fuir tout le monde, mais elle ne va pas non plus contribuer à inverser la tendance.

Je termine sur quelques indicateurs financiers ; et notamment, sur le niveau d'épargne nette prévu au budget : 540 000 €. C'est cela qui est le plus inquiétant, parce que c'est extrêmement faible en termes d'épargne nette. L'épargne nette, c'est ce qui nous reste pour auto-financer nos investissements une fois qu'on a remboursé la dette. On le constate depuis des années : notre niveau d'épargne nette est en chute libre. On l'a divisé par deux en quelques années, et on le constate à chaque compte administratif. D'ailleurs, cette année, c'est bien, Monsieur Suet, vous avez l'élégance de ne pas nous remettre votre sempiternel visuel avec des feux verts (où, même quand on est dans le rouge, c'est vert.) Cette année, il a disparu du diaporama ; c'est bien. Finalement, ce que vous nous dites, c'est qu'il ne reste rien, en 2023, pour autofinancer nos investissements.

J'ai envie de dire : à quoi sert donc cette augmentation massive d'impôts ? Elle devrait quand même reconstituer sérieusement notre capacité d'autofinancement, et donc on ne devrait pas avoir une épargne nette aussi faible. Donc, là aussi, de deux choses l'une :

- . soit la situation est vraiment dramatique,
- . soit vous la dramatisez un peu quand même dans les chiffres.

On verra ça au moment du prochain compte administratif, mais j'opte pour la seconde option. Cela fait d'ailleurs plusieurs années que vous prévoyez un niveau d'épargne assez faible au moment du budget, et qu'on constate au final un niveau d'épargne plus confortable au moment du compte administratif. En tout cas, j'ai un doute : quand on récupère d'un coup 4 M€ d'impôts en plus, ça m'étonnerait qu'on atterrisse avec un niveau d'épargne nette aussi faible.

Sur les investissements, vous proposez de revenir à un niveau d'investissements à peu près normal pour cette année, avec un peu plus de 11 M€ de dépenses d'équipement. Depuis 2020 on était tombés largement sous la barre des 10 M€. Vous nous annoncez aujourd'hui donc *a priori* la fin de 3 années de sous-investissement important, sans qu'on retrouve quand même les niveaux de votre premier mandat, qui se sont situés entre 11 et 14 M€ selon les années au budget primitif. Ensuite, on verra le taux de réalisation à l'issue de l'exercice.

Enfin, vous nous confirmez que vous stabilisez la dette à un peu plus de 46 M€, ce qui reste un haut niveau, je le rappelle, de plus de 30 % supérieur à la moyenne des villes de même strate ; ce qui nous empêchera de faire appel au levier de l'emprunt, pour les investissements qui restent à réaliser jusqu'à la fin du mandat.

Voilà, Monsieur le Maire, en résumé le budget que vous nous proposez pour 2023 :

- Un véritable choc fiscal pour les Neversois, à la Ville cette année, après celui de l'Agglomération l'an dernier (en 2 ans, c'est 5,5 points de taxe foncière), ce qui, cette année, je le répète, va aboutir sur les feuilles d'impôt des gens à entre 10 et 12 % d'augmentation d'impôt nette.
- Un choc fiscal que vous présentez comme nécessaire, car lié directement au contexte d'inflation, mais qui est surtout rendu nécessaire par une situation financière de la Ville marquée par les choix effectués ces dernières années.
- Un choc fiscal qui arrive au pire des moments.
- Et un choc fiscal qui est sans doute surévalué, ou surjoué, pour reconstituer des marges de manœuvre confortables pour les trois dernières années de mandat.

Qu'on augmente les impôts, nous sommes prêts à en parler ; d'ailleurs, il y a tout un tas de communes qui le font. Nous avons toujours dit que nous n'avions pas de tabou là-dessus. Mais, à ce niveau-là ce n'est tout bonnement pas possible, et c'est l'une des raisons principales qui nous conduiront à nous opposer à ce projet de budget.

M. le Maire -

Quelques éléments de réponse de ma part, puis je vais passer la parole à l'Adjoint aux Finances pour me compléter.

Tout d'abord, je ne vous apprend rien, toute collectivité doit être en équilibre budgétaire. Sinon, vous le savez, il y a saisine du préfet, saisine de la chambre régionale des comptes -politisée ou pas -, et donc nous nous retrouverions privés de pouvoir porter des projets, des investissements, avec une gestion quotidienne et un préfet qui fixerait le budget. Évidemment, l'idée, ce n'est pas d'en arriver là.

Il nous faut prendre une décision face à une réalité. Quand nous avons pu la prendre dans l'autre sens, nous l'avons fait.

Sur cette hausse sur le plan fiscal, il faut relativiser l'exagération ; nous ne sommes pas à Marseille. Je voudrais quand même qu'on dise que, pour la plupart des habitants de Nevers, la conséquence de l'augmentation des taux que nous proposons, c'est l'équivalent de quelques paquets de cigarettes ou d'un abonnement téléphone ou d'un abonnement Netflix. Mais, si !

D'abord, je rappelle que tout le monde n'est pas imposable au foncier. Ensuite, la plus grosse tranche des personnes qui assumeront cette augmentation - qui peut être temporaire, effectivement -, au niveau des conséquences de l'augmentation du taux...

Je rappelle qu'au niveau des bases, nous n'avons aucun pouvoir. Les gouvernements que vous soutenez ont augmenté les bases aussi. Donc tous les gouvernements qui se succèdent augmentent les bases, revalorisent les valeurs locatives.

Je sais bien, Monsieur Diot, que ce n'est pas propre à nous, que ce n'est pas propre au gouvernement actuel, c'est régulièrement que tous les gouvernements, de gauche, de droite, de Macron, etc., augmentent les bases. Je le redis, car vous semblez dire que c'est quand même très ciblé ; c'est faux. C'est en général le taux de l'inflation, qui, il me semble, a été beaucoup plus que de 1 % et que celui d'aujourd'hui, à certaines époques. C'est absolument faux, ce que vous dites.

Il y a deux tranches qui sont autour de 20 % et qui sont principalement concernées : celle à 24,1 % par rapport aux revenus présentés à gauche sur la slide à l'écran, et celle à 22,7 %. Ce sont ces tranches-là qui font quasiment la moitié des personnes qui vont être concernées. L'augmentation des taux sera, je l'assume, de 4 paquets de cigarettes, ou de 6 paquets de cigarettes. C'est ça, la réalité !

M. Diot -

Je vous ai donné l'exemple d'un pavillon aux Loges ; les chiffres sont incontestables. Monsieur le Maire.

M. le Maire -

Mais les valeurs locatives, vous le savez, ne sont pas aussi simples que ça. On ne prend pas un pavillon au hasard et on ne dit pas ensuite que tout le monde va avoir telle augmentation ; ça ne se calcule pas comme ça. Il y a un certain nombre de critères dedans.

Je vous le confirme, et chacun pourra le constater, sur quasiment 50 % des gens, cela fera une augmentation, au niveau du taux, ce dont nous prenons la responsabilité ce soir, de quelques paquets de cigarettes, ou d'un abonnement de téléphone, Netflix ou autre. C'est cela qu'il faut dire. Il faut peut-être relativiser les choses ; un pourcentage ne veut rien dire. On peut titrer en gros 6 % ; cela ne veut rien dire. C'est « quelles conséquences concrètes sur les finances de notre population ? ».

Je voulais quand même rappeler, en préambule - je l'ai fait lors du DOB - qu'aujourd'hui les gens ne paient plus, dans une grande majorité des cas, la taxe sur l'audiovisuel, de 138 €. Vous voyez que globalement, pour à peu près tout le monde, c'est compensé. Il faut dire les choses. Je crois aussi que le niveau médian de la taxe d'habitation qui est supprimé pour tout le monde à partir de cette année était de l'ordre de 700 ou 800 € minimum. Vous voyez donc qu'entre la suppression de la taxe d'habitation et celle de la taxe sur l'audiovisuel, par rapport à la petite augmentation que nous proposons pour chacun dans la réalité, dans le concret, il reste largement du positif pour l'ensemble des Français. Tout le monde ne subit pas d'augmentation, mais beaucoup, et je vais y revenir. Vous voyez qu'il y a un résultat qui est largement positif pour nos concitoyens, qui conservent du pouvoir d'achat.

Je voulais d'ailleurs faire une intervention sur le pouvoir d'achat, parce que j'entends parfois certains que ça arrange de parler de crise économique ; nous n'avons pas de crise économique. Nous ne sommes pas en crise économique. Cela peut paraître curieux ou paradoxal : nous ne sommes pas en crise économique. Vous évoquez la hausse des prix. C'est vrai qu'il y a une hausse des prix. C'est vrai qu'il y a des amortisseurs de cette hausse des prix pour beaucoup, et notamment les plus vulnérables. Quoi que vous en disiez, tant mieux. On a oublié toutes les aides de l'État pendant la crise Covid. Qui s'en rappelle ? Si aujourd'hui le taux de chômage est bas, c'est parce qu'il y a eu toutes ces aides, que l'État n'était pas obligé de faire. S'il y a eu un nombre de dépôts de bilan évités qui est considérable, c'est parce qu'il y a eu toutes ces aides. Les gens oublient toutes ces aides. Moi, je les remets sur la table. Si vous rajoutez ces aides, si vous rajoutez la suppression de la taxe sur l'audiovisuel et la suppression de la taxe d'habitation, les contribuables neversois restent très largement positifs dans leur pouvoir d'achat par rapport à avant la suppression de ces taxes.

L'idée, ce n'est pas d'en profiter ; l'idée, c'est qu'aujourd'hui notre Ville se trouve dans une situation où elle a besoin de trouver des leviers. Il y en avait plusieurs, et nous les avons rappelés l'autre fois. Nous aurions pu aussi réduire les subventions, et je vais y revenir. Nous ne sommes pas obligés, car ce n'est pas automatique. Nous aurions pu augmenter fortement la tarification, qui reste très basse à Nevers ; nous aurions pu jouer là-dessus. Nous aurions pu trouver plusieurs leviers. De toute façon, il fallait en trouver un, et vous le savez très bien.

Je voulais aussi dire que vous mélangez la fiscalité de la Ville et celle de l'Agglomération. Ça vous arrange, je le conçois ; vous ajoutez, vous cumulez. Moi, je dis qu'il faut quand même différencier.

Sur les associations, c'est absolument faux de dire que ça arrive brutalement. Il y a eu des échanges, il y a eu du dialogue, il y a eu des rencontres.

J'ai déjeuné avec un acteur culturel il n'y a pas longtemps, et il m'a dit qu'il s'attendait à ce qu'il y ait une baisse, qui pouvait être normale, selon lui, et il se disait conscient d'une situation qui est hors norme pour nos collectivités. Vous avez un dogme, et certains le partagent dans le domaine culturel, qui fait que, quoi qu'il arrive, rien ne doit bouger. Mais c'est faux ! La Ville de Nevers a soutenu toujours la culture, et elle continuera toujours à le faire. Simplement, quand, dans son porte-monnaie, on a

moins, on est un peu moins généreux que les autres. Il faut déjà pouvoir fonctionner soi-même. C'est un principe de bon sens. Ce n'est ni de droite ni de gauche, ce n'est pas du dogme.

Les associations, nous les soutenons. Nous les soutenons différemment. Nous en avons soutenu de nouvelles, qui étaient mises de côté pour de mauvaises raisons. N'y voyez aucune interprétation. C'est la même chose sur le rapport ; il n'y a pas différentes interprétations à avoir du rapport. Le rapport est excellemment bon, pas aux dires de Denis Thuriot, maire de Nevers ; il est excellemment bon aux dires de certains qui ont travaillé dans d'autres collectivités et qui n'ont jamais vu un rapport comme ça. Donc il n'y a pas d'interprétation : c'est un rapport qui est très favorable à la Ville de Nevers, tant mieux. Je ne comprends pas pourquoi vous passez votre temps à être négatif sur des choses positives. Cela me dépasse. Et j'essaie, même sur des choses négatives, d'être positif. Nous avons donc vraiment une autre conception des choses. Ce rapport est excellemment bon. Il y a deux recommandations sur l'évaluation, et je vous ai expliqué pourquoi cela n'avait pas été mis en place. Mais, franchement, quand on compare avec la gestion d'avant, il n'y a pas photo !

Pour en revenir à ce que je vous disais, la baisse des subventions à l'Agglomération a été votée à l'unanimité, Monsieur Diot. Y compris par des gens de votre mouvance. Y compris par des vice-présidents ; ils se reconnaîtront. À qui je fais confiance. Qui partagent vos idées. C'est quand même incroyable ! Il a même augmenté ses impôts en 2020 ou l'an dernier.

Donc, vous le voyez, ce n'est pas que la venue ici de la Première ministre ici à Nevers...

Et c'était un honneur. Quel que soit le Premier ministre. C'est toujours intéressant, quand des membres du gouvernement s'intéressent à une ville. Et je ne vous cache pas que ça permet de négocier des dossiers, comme on dit, et d'avoir des appuis.

M. Diot -

Je vous charrie. Vous parliez de clientélisme tout à l'heure ; j'espère que ce n'est pas le cas.

M. le Maire -

Être clientéliste, c'est acheter des gens. Je ne vais pas acheter la Première ministre.

Allez, blague à part, je voulais revenir sur du sérieux. Je rappelle quand même que la baisse de ces subventions à l'Agglomération a été décidée à l'unanimité, et ça veut dire ce que ça veut dire, parce qu'il y a un contexte d'Agglomération. C'est compliqué, l'élection est sur un mode où il y a un fléchage préalable, et donc on crée le projet une fois qu'on est élu à l'Agglomération ; cependant, on arrive à s'entendre, on arrive à porter des choses. Mais, pour porter ces choses pendant trois ans, il faut bien qu'on ait des leviers, et ces leviers passent aussi...

Ce n'est pas un secret, mais en novembre, vu les alertes que nous avons, il y avait vraiment un sujet d'augmenter les impôts de l'Agglomération. Mais nous avons tout fait, tous les efforts du monde, comme nous le faisons à la Ville de Nevers depuis 9 ans, pour trouver d'autres pistes. Mais, quand cela ne passe pas, cela ne passe pas. Les Agglomérations sont moins impactées que les Villes, car notamment sur le coût de l'énergie, on a beaucoup plus de mètres carrés. Or, nous avons pu, grâce à l'effort de chacun, dans tous les domaines, comme j'avais invité les services à le faire, avec le Directeur Général des Services, trouver des mesures, et garder quand même notre ambition de projet. Heureusement que nous avons décalé le vote du budget et que nous avons attendu, cela nous a permis d'être rassurés, et cela devrait nous permettre d'arriver jusqu'en fin de mandat sans hausse fiscale de l'Agglomération. Après, il peut y avoir des taxes particulières, et je pense notamment à la taxe GEMAPI, que nous n'enlevons pas, car nous payons avec le budget eau tout ce qui est risque inondations et entretien des cours d'eau, alors que la plupart des intercommunalités ont une taxe

affectée, qui peut être une taxe de 2 € par habitant. Il faudra savoir ce que nous faisons demain, à l'heure où il y a des risques naturels forts.

Je veux en revenir à la Ville de Nevers, et je voulais juste rappeler cela, et qu'il y a eu une unanimité pour dire que nous allons faire un peu moins. Nous, nous faisons un peu moins ; nos partenaires, nous les invitons aussi à faire un peu moins, en espérant que ça soit passager.

Vous avez dit que nous avons complètement épuisé les finances de la Ville ; moi, je pense que c'est les équipes qui vous ont précédées et auxquelles vous succédez qui ont épuisé les Neversois par leur inaction - c'est un fait -, avec des impôts locaux plus élevés. Et, malgré notre hausse, nous resterons en dessous des taux d'imposition des équipes précédentes qui n'ont rien fichu, tout en continuant d'accomplir notre œuvre...

M. Diot -

(Hors micro)

M. le Maire -

C'est faux, on ne revient pas au-dessus des taux d'avant 2014 ; c'est absolument faux, ce que vous dites. Vous avez mal calculé.

Nous continuerons de redynamiser notre ville, de la rénover, de porter des choses. Pour le faire, il nous faut un levier. Aujourd'hui, baisser la garde, se dire que, pendant trois ans, on regarde l'argent partir dans le coût de l'inflation qui est fort ...

Je rappelle que la Ville, y compris par le CCAS, aide les plus vulnérables à faire face au coût de l'inflation, en complément de l'État ; vous voyez, c'est un tout : si la Ville n'a plus de leviers, elle ne peut plus aider non plus ceux qui sont les plus démunis.

Vous faites votre histoire. Je vous rappelle, ne vous en déplaise, que nous n'avons pas baissé les impôts en 2020 pour être réélus. Ce n'est pas notre style ; nous ne jouons pas à ça, nous assumons ce que nous faisons, dans un sens comme dans l'autre, nous portons les choses.

Je voulais aussi insister sur un point. Il y a des Villes de l'agglomération, y compris des Villes politiquement proches de vous, qui ont augmenté les impôts ; je ne vous ai pas entendu vociférer, je ne vous ai pas entendu parler de mauvaise gestion. Par vos propos, vous sous-entendez qu'on est obligé d'en arriver là, et que c'est parce que... Oui, parce que nous avons de beaux projets et de grands projets.

Je voudrais rappeler quelque chose aux Neversois. Le levier du tarif, nous aurions pu le prendre. Le levier des baisses de subventions, nous aurions pu le prendre. Nous avons fait un autre choix, en discutant avec l'équipe, parce que ce n'était pas évident, et en prenant le temps aussi de ne pas voter le budget en fin d'année. On aurait pu aller au-delà de ces 6 % ; c'était une éventualité. Nous avons essayé de réfléchir pour faire face à une hausse que j'espère ponctuelle ; je suis convaincu, et je l'ai toujours dit, que nous n'étions pas allés assez loin dans la baisse de fiscalité, mais que nous ne pouvions pas faire, du fait notamment de la baisse de dotations sous le gouvernement de François Hollande, qui a étranglé les collectivités, de façon démesurée. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus. Il y avait des efforts à faire, des économies à faire ; je pense que nous avons démontré à chaque budget que nous faisons des économies, et encore maintenant. Mais, au bout d'un moment, pour écrire, il faut pouvoir acheter un stylo, et ce n'était plus possible.

Je rappelle que le bloc communal est responsable de 9 % de la dette publique, et que nous avons été impactés à hauteur de 30 %. Cela ne tenait plus. Cette baisse fiscale, il faudra la re-prévoir un jour. Vous dites que ce n'est pas le bon moment ; aujourd'hui, ce n'est pas le bon moment surtout pour les collectivités.

Vous évoquez des hausses (point qu'avait repris la ministre Dominique Faure, qui était là aussi) ; toutes les collectivités ne seront pas impactées. J'espère que nous aurons

une hausse de population. Si nous avons de bonnes surprises, si nous avons un recensement de population même supérieur à ce que nous espérons, nous ne nous interdisons pas de revoir les choses. Et ce n'est pas à des fins électorales. Cela s'appelle le pragmatisme. Cela s'appelle coller au principe de réalité de ce qu'on peut faire, de ce qu'on peut moins faire, de ce qu'on ne peut plus faire, et de ce qu'on a envie de faire.

Je voulais redire ce soir qu'en portant le levier fiscal, c'est *one shot* par an, et que, pour la plupart de la population, c'est quelques dizaines d'euros par an ; je parle des effets du taux. Et c'est largement compensé par les suppressions de fiscalité.

Sur le tarif, en maintenant nos tarifs, cela veut dire qu'au quotidien les Neversois ne paieront pas plus. Monsieur l'Adjoint aux Finances va rappeler que notre baisse fiscale réalisée depuis 2014 a, en cumulé, redonné 15 M€ aux Neversois en termes de pouvoir d'achat. Je rappellerais qu'en 2020, la plupart des municipalités ont augmenté leurs taux, parce que c'est un réflexe souvent du nouveau maire, parce qu'il veut se donner un peu d'air... La plupart des collectivités, quelles que soient leurs obédiences politiques, ont augmenté leurs taux. Nous, notre équipe, a choisi de ne pas le faire.

Vous nous dites que nous aurions peut-être trop baissé en 2014 et que nous en sommes là. Franchement, vous ne m'avez pas dit en 2014 que nous aurions en 2020 une crise sanitaire, en 2021 une crise sanitaire, un gel de l'économie. Si vous m'aviez dit ça, effectivement je me serais demandé si nous allions baisser les impôts. Qui aurait pu le prévoir ? Je le dis avec un peu d'humour. Bien évidemment, personne.

Je voulais rappeler tout le pouvoir d'achat que nous avons redonné en supprimant la tarification du stationnement de surface ; c'est donner du pouvoir d'achat à tout le monde. C'est permettre d'accéder au centre-ville à tout le monde, aux jeunes, aux moins argentés. De consommer sur place en centre-ville. C'est à peu près 700 000 € par an, depuis 2018, que nous redonnons. Oui, ça nous manque, mais c'était un vrai pari d'investissement. Par contre, si demain le centre-ville se casse la figure et que Nevers devient une ville morte, cela nous manquera aussi. C'est un souhait que nous avons fait de privilégier la redynamisation du centre-ville. Alors que nous avons fait les trois quarts du chemin, car ce qui manque, c'est ce que nous sommes en train d'achever, avec la rénovation, pour que ce soit un lieu de promenade et de consommation, et nous avons un certain nombre d'enseignes qui attendent pour s'installer, et qui vont s'installer, même sans attendre, c'est plutôt de bon augure, j'ai rencontré 9 commerçants que l'Agglomération a aidés, je n'en ai pas entendu un me dire que ça n'allait pas, mais ils disaient plutôt que c'était au-delà de leurs prévisions. Quand j'entends dire qu'il n'y a plus de commerces, que ça ne marche pas, qu'il n'y a plus rien, je note qu'on ouvre plus de commerces qu'on en ferme aujourd'hui. Quand il y a de grandes enseignes qui ferment, on a l'impression que c'est la fin du monde. San Marina, etc., ferment, parce que c'est une politique nationale, parfois internationale... Aujourd'hui, on a plus d'indépendants, et il y en a qui se manifestent. Je ne vais pas m'égarer sur le commerce, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, et j'espère annoncer de bonnes nouvelles, avec l'Adjointe au Commerce notamment. Mais je voulais quand même rappeler tout ce que nous avons redonné aux Neversois. Cela, vous ne le dites pas.

Quand on peut les soulager, nous le faisons volontiers. Et, quand on a besoin d'un petit coup de pouce pour réaliser nos projets, oui, nous leur disons de redonner un peu à la Ville. Le moins longtemps possible. Il faudra un jour se réengager sur une politique de baisse d'impôts, mais ce n'est pas le moment.

Aujourd'hui la consommation de nos concitoyens ne baisse pas. Contrairement à ce que vous dites, tout le monde n'est pas en difficulté, loin de là. Tant mieux pour les collectivités qui bénéficient de la TVA, ce qui n'est pas vraiment notre cas ; il y a un dynamisme de fiscalité, et j'espère que la Région l'assumera, parce qu'une Région qui décide de ne plus faire aucun investissement depuis le 1^{er} janvier 2023, je le dénonce, c'est une erreur majeure, et cela ne va pas nous aider sur les projets qui sont soutenus aujourd'hui par la Région, et c'est partagé par beaucoup de collectivités

aujourd'hui qui dépendent fortement des finances régionales. Je rappelle le refus aussi de nous financer la formation des infirmières de blocs, des infirmières anesthésistes. Évidemment, nous n'allons pas rester sans rien faire. Je crois même que nous allons être solidaires avec le Département sur un certain nombre de sujets là-dessus.

Voilà ce que je voulais rappeler, tranquillement, mais aussi pour remettre un peu les pendules à l'heure.

Michel Suet.

M. Suet -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller à l'essentiel, comme je le fais toujours.

Vous ne pouvez pas dire le contraire, ce budget primitif est vraiment dans la droite ligne du débat d'orientations budgétaires qui vous a été présenté le 28 février dernier. Il est l'aboutissement de plusieurs mois de préparation budgétaire, dans un contexte financier malheureusement très difficile, voire même incertain. Néanmoins, cette année, j'espère que nous pourrions retrouver un rythme normal, et on voit que c'est nécessaire pour comparer d'une année sur l'autre ; j'espère que nous pourrions retrouver un rythme, avec un DOB en novembre et le vote du BP en décembre, comme je vous l'avais déjà dit d'ailleurs lors du dernier Conseil.

Par contre, ce report en avril, c'est vrai, nous a permis d'affiner quand même certains postes de charges, notamment l'énergie, et des recettes, ne serait-ce que par le coefficient de revalorisation des bases, qui au moins était, pour une fois, certain, et de présenter ce soir un budget qui est quand même abouti, et qui est quand même relativement sincère.

Depuis que nous sommes en responsabilité - pour ma part, c'est mon dixième exercice, déjà -, je ne vous cache pas que la construction de ce BP ne fut pas des plus simple, et ce n'a pas été la plus simple sur ces 10 années.

Qu'avons-nous subi ? Une évolution des dépenses sans précédent. Je rappelle l'évolution du prix de l'énergie (1 040 000 €) ; l'inflation sur tous nos produits d'achat, que nous retrouvons sur le compte « charges à caractère général » ; les charges de personnel, qui ont augmenté également, liées à la hausse du point d'indice ; la hausse du SMIC. Je m'arrêtera, et je ne citerais que cela. Nous avons eu une hausse globale de 4 544 000 €, pour atteindre un total de dépenses de 53,5 M€. Ce qui a fait quand même une hausse de 9,27 % ; cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. D'autant que l'on a quand même en plus un manque de dynamisme de nos recettes, et la population n'augmente pas, malheureusement.

Il a donc fallu, effectivement, trouver des mesures structurelles, sans entacher - c'était la ligne que nous nous étions fixée - la qualité du service public.

Je ne vais pas vous rappeler les quatre mesures que nous avons prises, avec la réduction de l'éclairage, etc. Mais, toutes ces mesures, de l'ordre de 340 000 €, étant insuffisantes, il fallait impérativement recourir au levier fiscal.

L'évolution des taux de fiscalité de 6 % s'est avérée très vite, dans le processus de préparation budgétaire, comme un mal nécessaire pour poursuivre notre ambition pour Nevers. C'est l'ensemble de toutes ces mesures (mesures structurelles + hausse de la fiscalité) qui permettent de présenter ce soir un budget à l'équilibre.

Je dirais que cette décision fiscale, paradoxalement, elle est légitime. Pourquoi est-elle légitime ? Je rappellerais la baisse des taux qui a été appliquée en 2014-2015-2016, et qui a redonné aux Neversois un pouvoir d'achat de 15 M€ en cumulé. 2,1 M€

pour la seule année 2023 ! Alors que, là, on ne reprend que 1,7 M€. Cela veut dire qu'il reste encore un « boni » - passez-moi l'expression - de 400 000 €.

Quand on lit bien le rapport de la chambre régionale des comptes, il sous-entend, finalement, dans son analyse, cette légitimité, eu égard à l'inflation et à l'augmentation du point d'indice, qui ont profondément déséquilibré notre budget.

Bref, au-delà de l'obligation de l'équilibre budgétaire 2023, cette décision fiscale est pleinement assumée par la majorité, pour conserver une gestion financière saine et responsable, pour garantir des ressources suffisantes, et donc financer - c'est important - nos engagements de la deuxième partie de mandat, et pour ne pas léguer, surtout, à la fin du mandat, une situation financière qui serait relativement exsangue.

Cette décision fiscale ne doit pas nous empêcher de poursuivre nos économies de gestion ni nous écarter de nos priorités de mandat, en particulier pour les investissements. Si un investissement est prévu, il ne faudra pas profiter de cette hausse pour essayer de faire autre chose en plus. Non. Il faut qu'on suive notre tableau et notre plan de marche en termes d'investissements.

N'oublions pas quand même que le contexte global est difficile, et qu'il est relativement incertain. Malheureusement, il peut engendrer de nouvelles mauvaises surprises pour les collectivités.

Il nous faut également nous protéger, et le plus rapidement possible, contre la volatilité du prix de l'énergie. C'est toujours difficile de prévoir un budget tant qu'on n'a pas fixé ces postes relativement importants.

Pour conclure, je voudrais, bien sûr, rassurer nos concitoyens sur notre détermination de conserver une gestion financière sous contrôle. Paradoxalement, si la situation globale de l'État devenait plus favorable, et si ça lui permettait d'aider ou de financer différemment les collectivités, de telle sorte qu'on se retrouve dans une position plus favorable, je ne m'interdis pas de proposer à la majorité de revoir à la baisse éventuellement nos taux de fiscalité ; je ne m'y interdis pas du tout. Vous avez dit, d'ailleurs, récemment, que j'étais contre la hausse de la fiscalité ; je suis effectivement contre la hausse de la fiscalité, mais il y a un principe de réalité, et je dirais que quelquefois il faut prendre des décisions contraires à nos souhaits ; mais aujourd'hui nous étions dans une situation obligatoire pour le faire.

Je voudrais quand même corriger deux éléments que vous avez dits.

Les 41 132 000 € de recettes fiscales, ce n'est pas la fiscalité directe ; pas du tout, Monsieur Diot. La fiscalité directe, ce sera 29 415 €. Vont s'ajouter à cela les taxes communales à hauteur de 900 000 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité, 700 000 € ; les droits de place, 182 000 € ; la taxe locale sur la publicité extérieure, 295 000 € ; l'attribution de compensations (Agglomération), 8 110 000 € ; les dotations de solidarité communautaire, 966 000 € ; le fonds de péréquation des ressources communales, 521 000 €. C'est tout ça qui fait 1 132 000 € ; non pas la fiscalité directe comme vous l'avez dit. Il y a tout ce que je vous ai dit.

Par rapport à ce que vous avez dit aussi, nous n'avons pas besoin de nous reconstituer des marges de manœuvre. Non, je ne suis pas d'accord. Par contre, on doit équilibrer le budget, ce qui est totalement différent. Ce n'est pas du tout pareil.

Par rapport aux subventions, depuis l'année dernière nous vous avons dit que nous étions arrivés à un niveau plancher et que nous ne baisserions plus les subventions ; nous nous sommes attachés, cette année, à ne pas les baisser.

Concernant l'épargne nette, elle est sans doute faible, mais elle est suffisante pour autofinancer nos investissements. Vous verrez qu'elle sera faible dans les années qui viennent ; c'est obligatoire, cela ne peut pas en être autrement. Par contre, ce que nous ferons, c'est que nous utiliserons ce que l'on appelle l'excédent de clôture, et

ainsi nous pourrions financer l'intégralité - cela a été calculé pour cela - de nos projets jusqu'à la fin du mandat. Cela, c'est clair.

Quand vous dites qu'au compte administratif l'épargne nette est supérieure à ce qu'il y avait au budget primitif, écoutez, tant mieux ; cela veut dire que nous gérons bien.

Sur l'endettement, je vous ai un peu répondu au moment de l'examen du rapport de la chambre régionale des comptes ; l'endettement est supportable, puisque nous remboursions sans problèmes. Nous avons 8,9 années d'endettement. Effectivement, il n'est pas porté de voyant vert, néanmoins il est quand même vert. La prochaine fois, je vous le mettrai, puisqu'il a l'air de vous manquer. Mais, néanmoins, le voyant est vert. C'est ce qui m'intéresse, moi ; c'est que les finances de la Ville soient sous contrôle, et elles le sont ; c'est ce qui nous permettra de financer nos investissements, et c'est cela, l'essentiel.

M. le Maire -

Merci.

M. Pommier voulait s'exprimer, je crois.

M. Pommier -

Je reviens par rapport aux propos qu'a tenus François Diot. Il faut rétablir certaines vérités à la fois sur le fond et sur la forme. Juste pour rappeler que les subventions sont facultatives, révisables et conditionnelles. La façon dont vous présentez les choses, c'est comme si nous n'étions pas du tout en lien avec les associations, notamment les associations structurantes comme le Café Charbon, D'Jazz, ou Alarue ; ce sur quoi je m'inscris totalement en faux. Nous sommes en contacts réguliers. Pour preuve, j'assiste à tous les conseils d'administration du Café Charbon. Nous sommes en liens réguliers avec l'association Alarue (nous les avons rencontrés, avec le Président, le mercredi précédent le conseil communautaire), et nous sommes aussi en liens réguliers avec D'Jazz. Il leur avait été quand même annoncé qu'il y aurait une baisse. Ils connaissent le discours que j'ai pu leur tenir depuis plusieurs mois. Il y a les difficultés économiques et liées la crise énergétique (je vous rappelle simplement qu'en termes de dépenses de fonctionnement, sur 2022, on était à 2,2 M€, et on va passer à 2,5 M€). Ces trois associations représentent 86 % des subventions, soit 392 000 €. Effectivement, nous avons baissé de 20 % sur ces trois associations, mais, si on prend au global, on était sur le BP 2022 hors budget supplémentaire à 508 000 €, et on a là un atterrissage à 154 000 €, ce qui fait - 10,53 %, si je ne me trompe pas.

Je vous rappelle que cela a été voté à l'unanimité. Je pense que nous avons fait preuve de beaucoup de transparence, parce qu'on aurait pu faire passer cette délibération dans le cadre d'un bureau communautaire, ce que je ne souhaitais pas, et je souhaitais que ce soit présenté en Conseil communautaire.

Il a été évoqué par plusieurs vice-présidents la nécessité, quant à ces trois associations structurantes, de se réformer, de se rénover, et de s'inscrire de plus en plus - ce qu'elles ne font pas toujours - vraiment sur le territoire, concernant l'Agglomération.

Effectivement, ce modèle des subventions est peut-être arrivé à un moment où il va falloir le réformer. Il va falloir peut-être repenser un nouveau modèle économique. Il faut évoquer aussi la possibilité de l'appel au mécénat, mais qui, je pense, ne sera pas suffisant. Effectivement, nous allons mettre en place, et nous allons commencer dès la semaine prochaine, des groupes de travail sur lesquels nous allons réfléchir sur le devenir de la problématique des subventions et sur l'organisation des différentes associations.

M. le Maire -

Merci.

François Diot.

M. Diot - Monsieur Pommier, vous jouez avec les mots. Est-ce que les associations concernées étaient informées avant le samedi du Conseil d'agglomération que leurs subventions seraient baissées de 20 % ? Moi, je dis non.

M. Pommier - Elles n'étaient pas informées de la baisse des 20 %.

M. Diot - Pouvez-vous me dire pourquoi ?

Trouvez-vous normal que des associations de cette importance découvrent dans *Le Journal du Centre* un samedi, paniquées, que leur subvention va baisser de 20 % ? Je trouve ça anormal. Je trouve ça méprisant, pour les milieux associatifs. Qu'est-ce que ça coûte de les rencontrer, et de leur dire « voilà, la situation est grave... ». Ce sont des gens qui peuvent comprendre. Mais pourquoi cachez-vous les choses jusqu'au dernier moment ?

M. Pommier - Non, je pense que ce n'est pas cacher les choses. La délibération a été présentée en Conseil communautaire, qui est l'organe délibérant. Elles savaient qu'il allait y avoir des baisses.

M. Diot - Elles sont dans la panique.

M. Pommier - « Elles sont dans la panique. » Je ne comprends pas pourquoi elles seraient dans la panique, déjà. Je ne suis pas d'accord avec ça. Ces associations, comme je l'ai dit, je les rencontre dès la semaine prochaine, puisqu'il y aura un accompagnement qui sera fait derrière.

M. le Maire - On laisse parfois le temps aller au bout pour prendre les mesures les plus justes, mais il y a des gens en responsabilité qui me devancent en disant qu'ils savent que sans doute la prochaine fois ils auront moins, qu'ils s'y préparent et qu'ils travaillent en ce sens. On vit dans quel monde ? On est tous confrontés aux mêmes difficultés internationales, aux mêmes tensions internationales, aux mêmes conséquences ; chacun y fait face, évidemment, avec plus ou moins de difficultés, mais il y a quand même un accompagnement de l'État et des collectivités. Mais que des structures de la culture ne sentent pas quand même qu'il y a un problème aujourd'hui sur l'argent public dont peuvent disposer les collectivités, c'est assez inquiétant.

Je voulais peut-être conclure sur le budget, pour que nous puissions passer au vote, s'il n'y a plus d'interventions.

Tout d'abord, être élus, c'est faire des choix qui sont aussi assumés dans des situations de crise, et je pense qu'aujourd'hui les équipes municipales, quelles qu'elles soient, sont confrontées quand même à une succession de crises, qui nous dépassent, qui dépassent le gouvernement français, et qui nous obligent à prendre des décisions, que, sur le papier, nous n'avons pas forcément envie de prendre ; mais, si on ne les prenait pas, cela rendrait compliqués l'évolution de la collectivité dont on a la charge et surtout la réalisation de projets. Notre rôle, c'est donc de faire des choix assumés dans des situations de crise, et puis de les partager. Et de les partager avec nos habitants, qui sont les premiers concernés.

Madame Gerbe, vous vouliez intervenir ? J'avais demandé s'il y avait d'autres interventions, et on m'a dit non. Je voulais conclure.

- Mme Gerbe - Je reviens sur la question de ma collègue sur la fermeture de la médiathèque. La question n'avait pas eu de réponse.
- M. le Maire - Quelle est cette histoire ? C'est une rumeur qui court. Vous avez manifestement des informations, mais de fausses informations.
- Mme Gerbe - Eh bien, tant mieux ! Nous venions juste aux renseignements.
- M. le Maire - Il y a différentes pistes qui sont en réflexion, dont peut-être faire un complément cet été, et externaliser partiellement la médiathèque, pour les touristes, à la capitainerie. Cela n'a même pas été échangé entre les élus de la majorité. (Nous avons économisé 90 % de fuites d'eau à l'Agglomération ; mais, par contre, je vois que les fuites municipales, on en est loin ! Il y aura quelques progrès à faire, et je le dis fermement à ceux qui s'amuse à ça.) Pour le reste, il n'y a rien de secret, mais quand c'est travaillé. Il n'est pas question, pour ma part, de fermer la médiathèque cet été. Il peut être question de la réorganiser, et de faire une partie « foraine », comme on dit ; cela aura forcément des incidences sur l'organisation totale. Mais, s'il vous plait, nous sommes des gens sérieux - parfois avec des divergences - ; travaillons donc sur du sérieux, plutôt que sur de la rumeur.
- Aviez-vous une autre question ? Non ?
- Mme Gerbe - Non, puisque vous parliez de rumeur, vous êtes revenu sur la chambre régionale des comptes et notre façon de l'envisager ; je redis ici - vous aviez l'air de nous faire passer pour des méchants - que nous avons trouvé le rapport excellent...
- M. le Maire - Ah !
- Mme Gerbe - Et nous vous l'avons dit ; M. Diot et moi-même.
- M. le Maire - Je n'ai pas entendu ce mot, moi. Mais ça me va. Et si vous l'avez dit, je suis content que vous le répétiez, mais je ne l'ai pas entendu tout à l'heure. Vous ne l'avez pas entendu non plus ? Ah ben, c'est trop tard, c'est dit. C'est noté. Moi, ça me va. Merci, Madame Gerbe.
- Voilà. Je voulais simplement dire qu'aujourd'hui, c'est une petite hausse, après une longue baisse. Avec la baisse que nous avons décidée en 2014, il y aurait 15 M€ en cumulé qui seraient partis des caisses de la Ville dans le porte-monnaie de nos habitants.
- M. Diot - Mettons-nous d'accord sur les chiffres, Monsieur le Maire.
- Vous avez baissé de combien en 2014 ? 1,5 point. Vous augmentez de combien aujourd'hui ? 3 points. Sommes-nous d'accord là-dessus ?
- M. le Maire - Je dis qu'en cumulé, ...
- M. Diot - Non, mais sommes-nous d'accord là-dessus ?

M. le Maire -

Si vous voulez bien que je m'exprime, parce que vous oubliez la baisse de la taxe d'habitation, Monsieur Diot. Vous oubliez que nous avons rendu 15 M€ aux Neversois, dans leurs poches, en cumulé depuis 2014, depuis 9 ans. Je veux leur redire dans les yeux - pour ceux qui nous suivent, et j'aimerais bien que ce soit repris, parce que c'est une réalité que vous ne citez pas -qu'aujourd'hui la remontée, puisque c'est en pourcentage, est inférieure aux taux d'imposition que nous avons trouvés en 2014. C'est un calcul de pourcentages ; donc c'est logique. Je le redis, cette petite hausse nous remet dans une fiscalité qui reste toujours inférieure à ce qu'elle était avant (sans que ça serve à grand-chose, puisque la Ville de Nevers était particulièrement inactive.)

L'engagement est tenu, puisque nous restons dans une tendance de baisse fiscale ; mais il faudra la poursuivre. Personne ici, même pas vous, ne savait ce qui arriverait, et le contexte dans lequel nous évoluerions en 2020. Ce n'est pas un retour aux niveaux d'imposition d'avant 2014, puisque nous restons en deçà.

Après, c'est du pragmatisme. Ce n'est pas du dogme. Ce qui est la réalité de notre municipalité, c'est de baisser les impôts quand nous le pouvons, ce qui a été fait, pendant longtemps ; et puis, si la situation l'impose, parce que nous sommes dans une situation de crise, de façon exceptionnelle, nous sommes obligés parfois de relever un peu l'impôt. Pour presque 50 % de la population, ce sera, pour ceux qui fument, quelques paquets de cigarettes. C'est cela, la réalité.

Nous allons donc garder notre ambition, pour répondre aux enjeux et à l'intérêt général. Je rappelle les hausses de fiscalité qu'il y a eu précédemment dans d'autres communes, comme Varennes-Vauzelles ou d'autres, et qui n'ont pas baissé ensuite. Je ne critique pas la décision, souveraine, des communes qui ont fait ce choix ; ce n'est pas le nôtre. La facilité, dans la conduite de notre réélection, cela aurait été de dire que nous ré-augmentons l'impôt dès notre élection. Or, nous avons baissé l'impôt dès notre élection. C'était, je crois, notre premier Conseil municipal, hormis celui d'installation. C'était notre première décision. Sans la baisse forte des dotations globales de fonctionnement, qu'on ne pouvait pas deviner à l'époque, nous serions allés au-delà, et jusqu'aux résultats, et nous ne nous l'interdisons pas un jour. Mais, de cela, je m'en souviens bien. Peut-être que si nous l'avions fait en 2020, sans trop savoir ce que l'on subirait (la guerre en Ukraine, etc.), effectivement, nous serions à l'aise, et nous ne parlerions pas de ça ce soir.

Je voulais dire justement aux Neversois qu'en agissant comme cela avec pragmatisme, tant que l'on peut s'épargner une hausse fiscale, on leur laisse du pouvoir d'achat. Mais si nous avons agi comme beaucoup de maires en France en 2020, cela ferait trois ans qu'ils paieraient plus d'impôts. Donc non seulement la baisse que nous avons décidée, mise en place très vite, a contribué à garder de l'argent dans le porte-monnaie de ceux qui paient des impôts (taxe foncière et taxe d'habitation, à l'époque), mais, en plus, par le choix que nous avons fait en responsabilité de ne pas les augmenter en 2020, ce qui aurait été la facilité, nous leur avons laissé aussi de l'argent supplémentaire depuis trois ans. Et ils en gardent encore ; je l'ai dit tout à l'heure, mais je veux bien ré-insister : nous sommes en deçà du niveau fiscal de 2014, et puis ils en gardent de toute façon par la suppression de la taxe d'habitation, et par la suppression de la taxe sur l'audiovisuel.

Ce que je propose aux Neversois ce soir, au nom de l'équipe municipale, c'est un pacte de confiance et de solidarité avec nos habitants. C'est ce que nous leur proposons depuis neuf ans. Quand nous pouvons baisser, nous baissions. Quand nous avons besoin de recourir au levier fiscal, ce n'est jamais un choix de facilité, par contre, c'est un choix de responsabilité. Je pense que les Français, d'une façon générale, et les Neversois en particulier, ont besoin de gens qui soient responsables. Ils sont capables de comprendre cette responsabilité. Quand on est à nos places, on ne fait pas n'importe quoi, on ne fait pas de la démagogie, on ne promet pas ce que l'on ne peut pas tenir. Aujourd'hui, nous, pour tenir la barre, pour aller au bout de nos projets, nous avons besoin de ce coup de pouce et de ce coup de solidarité des Neversois.

En fait, c'est tout simplement, si on raisonne de façon budgétaire, la nécessité d'ajuster les recettes dans un contexte financier particulièrement difficile.

Ce sont des choix budgétaires qui ont été faits, des économies aussi que nous avons faites, dans tous les services, y compris au cabinet au maire ; ce qui nous évite un scénario qui serait beaucoup plus difficile, et qui entraînerait très vite un taux d'impôt plus élevé, parce que c'est ce qui nous serait imposé par l'État : si on ne prend pas cette décision d'augmenter un peu, on augmentera beaucoup parce que l'État nous l'imposera. Cela arrêterait complètement notre développement ; ce qui n'est pas l'idée.

C'est donc à la fois une nécessité budgétaire, une nécessité sociale, ce qui nous permet de maintenir les services publics sans augmenter les tarifs, et, j'insiste, sans toucher aux subventions aux structures associatives, que nous continuons à soutenir. Je note d'ailleurs que, parfois, celles que nous avons baissées dans le temps sont toujours là, et qu'à ma connaissance, sur 600 structures associatives à Nevers, quels que soient leurs domaines (culturel, sportif, social...), aucune n'a déposé le bilan à cause de nous. Aucune. Je rappelle aussi le principe d'autonomie, issu de la loi de 1901, qui est une autonomie de la structure associative, qui n'est pas une émanation d'une collectivité. Ensuite, nous les accompagnons au mieux : moyens matériels, moyens financiers, équipements rénovés (notamment culturels ; sportivement, pas assez, mais culturellement rénovés. 3 équipements culturels rénovés ou engagés, dans un seul mandat ; vous ne trouverez pas beaucoup de villes, y compris dans un contexte de baisse de dotation, qui aient fait cela.) Pourquoi avons-nous été obligés de faire ça ? Parce que l'eau montait dans la Maison de la Culture dans les loges. Parce que nous avons honte de recevoir des gens dans les loges. Parce qu'à part la grande salle, tout était à l'abandon. Parce que le Café Charbon pleurait depuis 15 ans d'être agrandi et rénové. Au Petit Théâtre, il y avait l'eau qui tombait sur le fonds Thuillier, installé pêle-mêle sur l'estrade du théâtre. C'est cela la réalité que nous avons connue, quand nous sommes arrivés.

Donc, oui, il a fallu s'endetter pour faire tout ça. Sinon, nous aurions pu continuer d'avoir un théâtre troué, une Maison de la Culture vieillotte, indigne de recevoir des artistes quels qu'ils soient, un Café Charbon petit et qui n'aurait aucune perspective de développement. Et je ne cite que les équipements culturels. Vous voyez, je peux faire le raisonnement *a contrario*. Nous, ce n'est pas notre choix, et je pense que les Neversois l'ont apprécié.

Donc, par nécessité sociale, c'est plutôt de ne pas augmenter les tarifs, à l'heure où il y a de l'inflation, pour qu'au quotidien, les gens ne paient pas davantage qu'ils n'utilisent. Et un petit coup de pouce fiscal, pour nous aider ; cela s'appelle une nécessité économique. Cela s'appelle le maintien de nos ambitions dans un contexte difficile. Je remercie ceux qui me font confiance et qui m'accompagnent au quotidien ; depuis 9 ans, nous ne connaissons que des difficultés quasiment, et des questionnements. Merci aux services notamment financiers de trouver des solutions, qui ne sont pas miraculeuses, mais qui sont des solutions en responsabilité.

Nous devons poursuivre nos grands projets. S'arrêter à trois quarts de chemin par rapport à nos ambitions actuelles serait dramatique. Je le dis - c'est notre slogan -, Nevers bouge, Nevers change. Au-delà d'être notre slogan, ce sont les propos des Neversois que je rencontre. Il faut que nous gardions le cap, que nous maintenions cette dynamique coûte que coûte, et cette hausse d'impôts, que nous espérons tous temporaire - et je ne fais pas de fausses promesses -, eh bien c'est celle-ci qui va nous permettre de continuer à rénover et à redynamiser Nevers. C'est notre façon de faire, c'est notre pragmatisme, c'est la meilleure façon de coller à la réalité. Quand ça va bien dans un sens, nous l'affirmons, nous l'assumons ; quand ça va moins bien, un petit coup d'aide, et puis nous espérons que nous pourrions revenir à des choses dans lesquelles nous nous inscrivons, qui sont de continuer à baisser les impôts dès que nous le pourrions.

Voilà, sous réserve du positionnement de chacun, je vous invite à voter ce budget. Qui n'est pas d'accord ? 5. Qui s'abstient ? Il est adopté à la majorité. À une large majorité. Merci.

Oppositions : 5
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

2023-031 **Fiscalité directe locale - Vote des taux 2023**

M. le Maire - Michel Suet va poursuivre ce que nous venons d'évoquer ; j'imagine qu'il n'y aura donc pas un grand débat, puisque nous nous sommes exprimés, du fait que c'est en lien. Il s'agit de la fixation de la fiscalité directe, avec le vote des taux pour 2023.

M. Suet - Les éléments, déjà évoqués précédemment, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 20,41 %
- Taxe sur le foncier bâti : 53,10 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 93,82 %.

M. le Maire - Pas d'autres interventions ? Nous considérons donc que tout a été dit ?

Nous votons. Qui vote contre ? 5. Qui s'abstient ? Merci aussi pour cette large majorité.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 5
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

2023-032 **Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)**
Adopté à l'unanimité.

2023-033 **Politique tarifaire 2023**

M. le Maire - La parole est à Michel Suet sur la politique tarifaire 2023. Nous avons déjà aussi abordé ce point, mais il va nous faire un petit résumé.

M. Suet - Le 13 décembre 2022, le Conseil municipal avait approuvé une prolongation des tarifs 2022 proposés aux usagers par la Ville de Nevers et applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, du fait du décalage du vote de notre budget.

Les propositions tarifaires 2023 tiennent compte des décisions budgétaires prises dans le cadre de l'équilibre du budget 2023, à savoir le maintien des tarifs pour les principales grilles suivantes :

- Restauration scolaire
- Garderies périscolaires
- Centres de loisirs
- Cimetière
- Conservatoire de musique
- Médiathèque
- Salle des fêtes.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'ensemble des grilles tarifaires pour 2023 figurant dans le guide tarifaire 2023.

Cette délibération avait reçu un avis favorable en Commission 1.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des demandes ?

Madame Gerbe.

Mme Gerbe - Nous ne pouvons que saluer le gel des tarifs pour la restauration scolaire, les garderies, les centres de loisirs, cimetière, conservatoire, médiathèque et salle des fêtes. D'ailleurs, j'en rajouterai deux qui ne sont pas dans la délibération, mais que j'ai pu observer dans la grille tarifaire, à savoir la fourrière et les activités sportives, qui n'augmentent pas non plus.

La délibération précise d'ailleurs que les tarifs 2023 des délégations de service public ont déjà été présentés et votés en Conseil municipal le 13 décembre. Néanmoins, je rappelle deux éléments, et j'en avais déjà parlé le 13 décembre. La grille tarifaire inclut des tarifs 2023 pour l'aire de camping-cars, alors que l'aire n'est pas prête, et qu'elle serait prête au printemps 2024. Justement, c'est ce qui m'avait été dit lors de ce fameux Conseil municipal. Les tarifs du crématorium augmentent de 12,9 %. À peu près 100 € pour une crémation « standard », ce qui fait tout de même beaucoup, sachant qu'il y a 1 000 crémations par an. Faites le calcul, il y a quand même de l'argent qui rentre en plus dans les caisses d'OGF. Je me demande pourquoi Aquadis peut limiter ses hausses de tarif de 5 à 6 % en moyenne, mais pas OGF, qui augmente de 13 %. Vous allez dire que c'est le prix du gaz, mais je trouve que ça fait beaucoup pour la crémation « standard », en tout cas.

Ma dernière remarque, c'est pour la grille tarifaire du Petit Théâtre. Je l'ai déjà dit ici, mais il y a beaucoup de places de 4^{ème} catégorie qui laissent à désirer. Certes, elles ne sont qu'à 9 ou 11 €, mais avec un inconfort et une vue partielle, voire inexistante, de la scène.

Et puis je déplore qu'il n'y ait pas, dans la grille tarifaire, une tarification pour les visites scolaires, comme cela se fait à la Maison de la Culture, par exemple. (C'est une parenthèse privée, mais nous avons voulu visiter, et cela n'a pas été possible.) Je trouve que c'est dommage que cela ne soit pas pris en compte dans la tarification.

Merci de votre attention.

M. le Maire - Michel Suet ?

M. Suet - J'avoue que je n'ai pas tout entendu. Néanmoins, j'ai entendu le reproche sur la hausse des tarifs du crématorium. Là encore, c'est contractuel. Tous nos délégataires, c'est du contractuel. À leur décharge, il faut reconnaître qu'ils ont eu la hausse des prix de l'énergie, mais surtout, également, la hausse des charges salariales. Ils ont été, comme toutes les entreprises, à devoir subir les hausses. Ce qui a provoqué, forcément, une hausse des tarifs.

Franchement, ensuite, je n'ai pas compris les autres éléments de la question.

Mme Gerbe - Pourquoi, dans la grille tarifaire, y a-t-il la tarification de l'aire de camping-cars ?

M. Suet - Elle était prévue pour ouvrir cette année ; il fallait donc bien prévoir des tarifs.

- Mme Gerbe - On nous avait dit en décembre que ce n'était pas possible pour 2023, mais ça ressort dans la grille tarifaire ; je trouvais ça étonnant.
- M. Suet - Oui, mais c'est pour 2023-2024.
- M. le Maire - L'aire, elle va ouvrir en 2023. Vous ne pouvez pas nous reprocher d'être dans l'anticipation.
- Mme Gerbe - Moi, j'ai noté que ça ouvrait au printemps 2024, dans ce qu'on m'a dit lors du Conseil municipal. D'où mon étonnement.
- M. le Maire - Je vais laisser la parole à l'Adjoint aux Finances, mais il vaut mieux une tarification fixée si jamais cela allait plus vite, et ainsi c'est prêt ; que de ne pas en avoir du tout.
- Michel Suet.
- M. Suet - Normalement, cela devrait commencer d'ouvrir en 2023. Peut-être pas à l'été ; peut-être après. Mais elle ouvrira en 2023. Il était donc normal de prévoir les tarifs.
- M. le Maire - François Diot.
- M. Diot - Sur le crématorium, effectivement c'est l'inconvénient des DSP. Vous dites que nous sommes liés par un contrat. Effectivement, il y a des hausses automatiques, etc., qui font que nous n'avons plus vraiment la main sur un service public qui est pourtant décisif, et j'attire simplement l'attention sur un point. Rose-Marie Gerbe l'a dit. Je suis remonté en 2016, où la crémation classique était à 567 €. Aujourd'hui, on est à 821,70 €. On a donc augmenté de 45 %, en 6 ans, le prix d'une crémation. Pour les familles qui sont déjà endeuillées, c'est parfois impossible de sortir 825 €. On voit fleurir sur les réseaux sociaux des cagnottes *Leetchi* pour aider aux frais d'obsèques, etc. C'est quand même assez indigne d'un grand pays comme le nôtre. Effectivement, je pense qu'il faudrait que la puissance publique puisse apporter une aide spécifique pour les personnes qui réellement sont confrontées à des difficultés. Sortir 825 € comme ça du jour au lendemain, malheureusement, pour un certain nombre de personnes, ce n'est pas possible, et je ne pense pas qu'il faille faire appel à la charité publique, sur les réseaux sociaux, pour ça.
- M. le Maire - Michel Suet.
- M. Suet - C'est une délégation de service public, mais imaginez que la Ville gère le crématorium ; cela serait hyper déficitaire. C'est un métier, c'est une spécialité. C'est impressionnant. Mahamadou Sangaré est parti, mais c'est fort dommage, il pourrait répondre. Quand vous comparez l'évolution des prix : vous êtes parti en 2016, mais 2016, c'était l'ancien contrat. Ce n'est forcément pas le même.
- M. Diot - Je reconnais que le « niveau de service » aujourd'hui est infiniment meilleur par rapport à ce qu'il y avait avant. Bien sûr. Mais il n'empêche que, pour les familles des défunts, c'est 45 % d'augmentation.

M. Suet - De mémoire, c'était un investissement de plus de 2 M€, que nous n'aurions pas pu supporter, car l'exploitation aurait été largement déficitaire, ce qui est tout à fait normal.

Par rapport aux personnes qui ont moins de moyens, nous avons passé une délibération il n'y a pas très longtemps en Conseil, de mémoire, selon laquelle, quand on reprend les sépultures, il y a des caveaux qui peuvent être remis à la disposition des personnes ; c'est quand même moins cher. C'est un moyen d'aider ces personnes.

M. le Maire - Je confirme. Si Mahamadou Sangaré était là, il vous aurait dit ça, parce que c'était une de ses propositions que nous avons votées, et c'est vrai que cela peut en partie répondre à la situation que vous avez exposée. Merci de saluer l'effort qu'indirectement nous avons fait, par notre concession, sur l'amélioration du traitement des gens qui choisissent l'incinération, et qui sont de plus en plus nombreux, et leurs familles. Ce n'est jamais un projet funéraire très attrayant, mais c'est un devoir que nous devons à nos concitoyens, de l'avoir agrandi, de l'avoir refait, et que notre délégataire s'engage à faire des travaux aussi. Il y a donc des coûts derrière tout cela.

J'entends ce que vous dites. Je pense que ce que nous faisons sur des concessions qui peuvent être reprises moins cher est une des solutions. Je voulais aussi insister sur le fait que parfois le CCAS intervient, et finance des compléments, pour des gens qui sont en difficulté, ou qui n'ont pas du tout de famille, pour avoir des obsèques dignes.

Je pense donc que la Ville de Nevers est attentive à tout cela. Même s'il y a des augmentations contractuelles, cela ne nous empêche pas de rester humains, et d'avoir notre part quand il le faut. Il y a aussi de plus en plus de gens qui prennent des contrats obsèques, qui sont relativement coûteux, mais avec aussi des propositions qui restent accessibles dans la durée, car souvent cela peut se financer dans la durée. Il y a des tas de solutions qui se mettent en place sur le marché du funéraire ; et nous sommes attentifs à cela, parce que, comme quelqu'un l'a dit avant moi, la mort, cela fait partie de la vie. Nous avons honoré tout à l'heure des personnes connues qui sont parties. Il y en a aussi qui sont moins connues, qui malheureusement aussi endeuillent des familles. C'est un service sur lequel, je pense, la Ville de Nevers est particulièrement attentive au quotidien. Je pense que ce n'est pas antinomique de porter un équipement moderne et agrandi, tout en l'amortissant, et en veillant à ceux qui sont dans la possibilité d'être accompagnés.

Voilà sur les tarifs. Merci aussi à Mme Gerbe d'avoir souligné l'effort, à l'heure où l'inflation est là, y compris pour les collectivités. Nous aurions pu faire comme la plupart des collectivités françaises le choix d'indexer, nonobstant toute autre mesure, sur l'inflation. C'est un effort aussi de pouvoir d'achat auprès de nos concitoyens que nous faisons.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre unanimité, que j'avais un peu devancée tout à l'heure.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-034

Convention de prestation de services Ville de Nevers - Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective - Résiliation de la convention existante et nouvelle convention

Adopté à l'unanimité.

2023-035 *Prolongation de la garantie d'emprunt accordée le 7 juillet 2014 par la Ville de Nevers à l'ASPTT Nevers Omnisport - Section Tennis*
Adopté à l'unanimité.

2023-036 *Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*
Adopté à l'unanimité.

2023-037 *Délibération autorisant l'accès du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS au restaurant inter-administratif AGORA de Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2023-038 *Plan de formation 2023-2026*

M. le Maire - Je vais passer la parole à Céline Morini, qui va aborder le plan de formation 2023-2026.

Mme Morini - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je voudrais remercier la Direction des Ressources Humaines et puis l'ensemble des Directions qui ont collaboré et œuvré ensemble pour que nous puissions vous présenter cette délibération.

En 2020, notre diagnostic avait pointé une faiblesse dans la construction du plan de formation de la collectivité, et nous avons vraiment à cœur de remédier à cela. La Direction des Ressources Humaines s'est donc structurée pour pouvoir travailler sur l'élaboration de ce plan de formation. C'est pour nous une satisfaction, même si c'est une première et que peut-être il sera amené à être perfectionné. En tous les cas, c'est pour nous un bon point de départ.

La formation est un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet, parallèlement, et de façon complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, de maintenir, de développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Elle contribue ainsi à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Le plan de formation détermine le programme des actions, contenant les formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation, et les formations non obligatoires prioritaires par la collectivité.

Ce programme découle des axes stratégiques de la collectivité, des orientations données et des besoins exprimés. Il doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel.

Nous vous proposons aujourd'hui :

- D'approuver le plan de formation 2023-2026 que vous trouverez joint,
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Ce n'est pas une question, c'est une remarque, juste pour revenir en arrière et faire suite au Conseil municipal précédent, pendant lequel j'ai commenté le rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes.

Autant nous sommes d'accord avec vos premières grandes thématiques de formations présentées aujourd'hui (la préservation du cadre de vie, la transition écologique, qui demandent effectivement un changement des comportements, des habitudes ; et donc de la formation pour les agents), autant nous regrettons que, parmi les 8 thématiques retenues, aucune ne reprenne cette question de l'égalité femmes-hommes, qui demande aussi un changement de comportements, d'habitudes, et donc de la formation.

Permettez-moi de déplorer cette absence sur ce thème dans la liste des formations projetées.

Mme Morini - Je dirais que cette thématique est transverse ; elle doit transpirer à l'intérieur des 8 grandes thématiques définies. Notamment dans les sessions de formation sur le management c'est quelque chose qui est abordé. On la retrouve dans le contenu des formations, même si nous n'en avons pas fait une thématique à part entière.

M. le Maire - Je voulais saluer tout l'effort que nous avons fait pour former les personnels depuis 9 ans. C'est vraiment une politique forte d'accompagnement, et des budgets parfois.

Je complète ce qu'a dit la Première adjointe ; cette thématique, pour moi, est naturellement partout, comme un certain nombre d'autres. Peut-être que l'on peut l'écrire, si ça va mieux en l'écrivant qu'en le disant, mais je vous assure que, dans toutes les instances RH, cela ne manque pas d'être abordé. D'ailleurs, la ministre à l'Égalité hommes-femmes, Isabelle Rome, m'a dit qu'elle avait entendu parler d'un certain nombre de choses que nous mettons en place, et qu'elle viendrait les voir. Cela veut dire que cela dépasse le rayon de notre ville, et je ne dis pas que nous sommes exemplaires. Mais, en tout cas, pour moi, cela ne doit plus être un sujet. C'est-à-dire que, dans l'absolu, on ne devrait plus en parler ; cela doit être naturel. Mais tant qu'il faudra le faire, nous le ferons. En tout cas, dans notre politique à nous, je vous assure que l'égalité hommes-femmes est particulièrement notre objectif, qu'elle soit salariale, qu'elle soit la façon de traiter, qu'elle soit sur les pratiques sexistes ou discriminatoires, s'il y en avait encore (nous faisons la chasse à cela. Dès que nous sommes alertés d'une situation, cela peut être le cas encore, nous nous y intéressons de très près.)

Peut-être que, sur la forme, on peut l'affirmer autrement ; je pense que, sur le fond, et sur l'objectif, nous le partageons. De toute façon, il y a le rapport aussi qui est fait chaque année.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de valider ce plan de formation.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-039

Charte de fonctionnement et convention financière du groupement d'intérêt public dénommé Service Santé et sécurité au travail inter-fonction publiques de la Nièvre

Adopté à l'unanimité.

2023-040

Instauration du forfait mobilités durables

M. le Maire -

Céline Morini, toujours pour l'instauration du forfait des mobilités durables, qui, là encore, semble être une avancée importante.

Mme Morini -

Merci. Effectivement, le « forfait mobilités durables » a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont, entre autres, le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Ce dispositif est applicable aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public. Il est également applicable aux agents de droit privé (contrats PEC, apprentis...) des collectivités territoriales et des établissements publics relevant de la fonction publique territoriale. Par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

En pratique, les déplacements concernés sont ceux réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique ; soit avec un engin personnel de déplacement motorisé non thermique ; soit un véhicule en location ou mis à disposition en libre-service (cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, engins de déplacement motorisés ou non) ; soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Afin d'aider les agents de la Ville de Nevers et du CCAS qui ont choisi un mode de transport alternatif pour leurs trajets domicile-travail, il est décidé d'appliquer le dispositif en question.

Le montant du « forfait mobilités durables » est de 300 € au maximum par an, exonéré de l'impôt sur le revenu, ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activités et sur les revenus de remplacement. Il se calcule selon une base forfaitaire correspondant à des paliers de nombre de jours d'utilisation du véhicule : 100 € entre 30 et 59 jours ; 200 € entre 60 et 99 jours ; 300 € pour 100 jours ou plus.

Nous vous proposons donc d'instaurer le « forfait mobilités durables » au bénéfice des agents de la Ville de Nevers et du CCAS selon les modalités présentées ci-dessus à compter du 5 avril 2023, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Je m'excuse pour la voix qui s'en va. Merci.

M. le Maire -

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-041

Cimetière Jean Gautherin - Reprises de concessions funéraires en état d'abandon
Adopté à l'unanimité.

2023-042

Convention tripartite entre la ville de Nevers, Nevers Agglomération et le Circuit de Nevers
Magny-Cours
Adopté à l'unanimité.

2023-043 Mise à disposition d'un véhicule au service commun « support communication » entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération
Adopté à l'unanimité.

2023-044 Opération programmée d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain 2023-2027 sur le centre-ville de Nevers - Règlement d'actions
Adopté à l'unanimité.

2023-045 Délégation de service public pour l'exploitation d'une fourrière automobile municipale sur le territoire de la Ville de Nevers - Avenant de prolongation
Adopté à l'unanimité.

2023-046 Approbation du règlement intérieur relatif aux vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI)
Adopté à l'unanimité.

2023-047 Concession d'aménagement pour la construction et la réhabilitation de cellules commerciales et équipements publics de proximité quartier du Banlay à Nevers - Approbation du traité de concession et choix du concessionnaire
Adopté à l'unanimité.

2023-048 Attribution de subventions aux associations année 2023

M. le Maire -

Je vais évoquer les attributions de subventions pour 2023.

J'en profite pour dire (mais je n'en ai pas reparlé à l'Adjoint aux Finances ni au directeur des finances) que nous allons voir si nous pouvons faire un double budget cette année aussi, pour être au plus près ; et à l'Agglomération aussi.

Monsieur Couturier ?

M. Couturier -

Bonjour à tous, chers collègues. Je voulais simplement saluer la délibération qui a été présentée portant sur le « forfait mobilités durables » ; c'est une très bonne chose pour les agents de la collectivité. Je m'en réjouis. Cela fait aussi écho à un dispositif du gouvernement qui existe et qui peut être aussi cumulable, à savoir la prime « coup de pouce » de 100 € du gouvernement pour le co-voiturage. C'est aussi quelque chose à ne pas négliger, et qui peut être intéressant pour les Neversois qui veulent co-voiturer. Au bout de 3 trajets, ils peuvent déclencher une prime de 30 € et un complément de 70 € au dixième trajet. C'est une très bonne chose, pour faire écho à ce dispositif également.

M. le Maire -

Merci pour cette précision.

Je voulais évoquer l'attribution de subventions.

Je voulais rappeler que le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale neversoise et il concourt à l'attractivité du territoire, nous en sommes bien conscients, mais aussi sur le plan social, sportif, culturel et éducatif également. Nous accompagnons au mieux les associations, en fonction des projets, en fonction des actions qui revêtent un intérêt général.

Il y a aussi un accompagnement du secteur associatif dans tous les quartiers, pour notamment renforcer la cohésion sociale, l'accueil des jeunes, les valeurs du bien vivre ensemble et de la laïcité, dans un esprit de solidarité et intergénérationnel.

Au-delà de ces subventions, l'accompagnement de la Ville de Nevers se traduit également par des concours en nature, notamment avec la mise à disposition de locaux et de matériels. Je pense que, si je demandais le montant à ceux qui ne l'auraient pas lu avant, ils ne s'en douteraient pas ; cela a représenté plus de 4,5 M€ en 2022 pour ces accompagnements en nature.

Nous avons réussi à maintenir cet effort de participation au tissu associatif pour 2023, en consacrant ainsi notre engagement, en comparaison avec les villes de même strate, puisque ce soutien, même si nous avons dû le diminuer à un moment, il y a plusieurs années, est encore largement supérieur aux villes de même strate.

Il y a eu aussi un certain nombre de priorités qui ont été assignées. Dans le domaine de la culture, nous souhaitons l'organisation d'activités qui viennent développer l'épanouissement personnel, favoriser l'accès à la culture. J'étais tout à l'heure, dans le cadre du dispositif de l'État, Cité éducative, qui permet aussi d'initier beaucoup de jeunes au chant choral, avec la Directrice Académique. L'idée, c'est aussi de faire rayonner notre ville, et je pense qu'elle en a besoin, de favoriser aussi une offre culturelle de qualité, innovante et créative, notamment par rapport au règlement d'intervention que nous avons adopté le 28 juin 2016.

Dans le domaine du sport et du bien-être, la Ville de Nevers a souhaité aussi favoriser l'accès aux pratiques pour tous. Je pense aussi au chèque qui permet de tester 5 sports à chaque début de saison scolaire, en plus du Pass'Sport de l'État. L'idée, c'est aussi de valoriser le sport comme vecteur d'éducation pour les enfants et les plus jeunes, et puis de favoriser l'animation de la Ville ; on l'a vu avec des événements sportifs qui sont, comme je l'ai dit aussi, des événements ; et puis contribuer au soutien des clubs à l'échelle nationale. J'en profite pour souligner la belle fin de parcours, qui n'est pas complètement finie, de notre équipe de rugby, l'USON, qui est véritablement le seul club professionnel, mais je ne néglige pas les performances d'autres activités comme le hand-ball ou d'autres. Mais si je commence à citer, je vais faire des injustices, avec la diversité que nous offrons, dans la culture comme dans le sport.

Nous avons priorisé d'autres projets, autour de la lutte contre l'isolement des habitants, et notamment au travers de l'action « Les jeunes veillent sur leurs aînés ». Il y a un nouveau dispositif législatif qui va être présenté pour le permis de conduire, et qui a été voté. Nous avons aussi priorisé l'action en faveur de l'insertion sociale et économique, le vivre ensemble, l'accès à la culture, aux sports, et aux loisirs, la lutte contre les discriminations, l'accès au plus grand nombre d'un certain nombre de choses. Permettre aussi l'attractivité et le rayonnement du territoire, le développement des partenariats - cela a été relevé par la chambre régionale des comptes - qui sont de plus en plus nécessaires, et ensemble publics/privés. Contribuer à la protection de l'environnement, et assurer le devoir de mémoire, ce que nous ne manquons pas de faire de nombreuses fois dans l'année, avec nos jeunes qui s'associent à cela. C'est important de transmettre ce devoir de mémoire.

Nous avons réussi à maintenir l'enveloppe, avec une commission d'attribution des subventions qui s'est réunie. Je ne vais pas reprendre tous les éléments en détail, mais, s'il y a des points que vous voudriez développer, nous sommes à votre disposition, moi-même et les élus en charge des thématiques relevant d'allocations de subventions. Pour le reste, effectivement, nous maintenons les tarifs et les subventions aux associations, avec la demande de ma part d'autoriser à signer toutes les conventions au-delà de 23 000 €, car j'ai besoin, sur ce plan, de l'autorisation du Conseil.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

Nous saluons, en effet, le fait qu'il n'y ait pas de baisses de subvention, et que les subventions accordées aux centres sociaux notamment soient à la hauteur de ce qui a été demandé.

Néanmoins, j'ai deux remarques à formuler.

La première remarque concerne la délibération. Nous déplorons le fait qu'il n'y ait pas d'historique des subventions, au moins les subventions à n-1 ; cela nous aurait évité de faire des recherches de notre côté, et puis nous aurions pu constater les hausses et les baisses. Car, même s'il n'y a pas de baisses de subvention au global, association par association, il peut y avoir des hausses et des baisses.

Ma deuxième remarque est sur les arbitrages. M. Chartier m'a dit en commission que, pour les associations sportives, les choix stratégiques avaient été faits entre trois élus : M. Chartier, M. Thuriot, M. Saouli. Qu'en est-il pour les autres associations ? Vous nous avez parlé d'un comité d'attribution des subventions. J'aimerais bien que l'on revienne sur notamment quelques exemples qui peuvent être discutables.

Ainsi, Carbone Café : 2 500 €, sur les 10 000 € demandés. À l'Agglomération, 184 000 € sur les 230 000 demandés. Ils ont une grosse baisse de subvention des deux côtés.

Alarue demande 62 000 € à la commune et elle a 62 000 € ; alors qu'à l'Agglomération, cela a été baissé. Est-ce que, finalement, ils n'auraient pas dû demander un peu plus à la Mairie ?

D'Jazz à Nevers demande 150 000 € à l'Agglomération, et obtient 120 000 € ; mais rien de la part de la commune.

Ma question, quand je lis cela, est la suivante : « Les arbitrages sont-ils faits en fonction de ce qui est attribué à l'Agglomération ou pas ? »

Le BIJ obtient la moitié de la subvention demandée, alors que, pour toutes les associations similaires, il y a l'attribution des subventions demandées. Aussi pourquoi le BIJ a-t-il seulement la moitié ? Mais peut-être demandaient-ils trop ? Mais c'est une vraie question.

La dernière remarque concerne le sport, et le FC Banlay en particulier, qui a demandé 20 000 € et qui obtient 2 500 €. Pareil en 2022. Cependant, le basket a une grosse baisse, passant de 22 000 à 14 000 €. Le hand-ball demande 30 000 €, et a 25 000 €. On m'a dit que c'est parce qu'il y avait des histoires, au Banlay ; que ce n'était pas normal qu'il y ait deux clubs de foot, etc. Je suis un peu étonnée d'une telle disparité.

Voilà pour mes remarques suite à la présentation de cette délibération.

M. le Maire -

Je vais laisser les adjoints concernés compléter, ou les conseillers municipaux délégués, qui sont aussi concernés.

Je voulais juste quand même rappeler le volume par politique publique.

Tout d'abord, sur l'accompagnement des politiques publiques, pour l'amicale du personnel, nous avons accordé ce qui était demandé : 30 000 €. Je voudrais juste vous dire, entre parenthèses, que nous ne sommes pas une machine. Parce que, si c'est une machine qui fait l'évolution et la proportion, ce n'est pas parce qu'on demande qu'on a. Je voudrais aussi insister sur le fait que j'ai demandé à être de moins en moins dans du marchandage de tapis. Il y a une petite « règle » qui consiste parfois à demander un peu plus pour avoir ce que l'on veut, mais, quand on a ce qu'on demande, on se dit qu'on aurait pu demander plus. Je dirais que c'est presque humain. Par contre, vous comprenez bien qu'avec la conjoncture et ce que l'on a développé avant, on a besoin d'être au plus précis de ce qui est porté. Donc cela ne

sert à rien de demander quatre fois plus ; ce n'est pas pour cela que l'on aura quatre fois plus. La règle, elle n'est pas du tout comme ça, et je pense que les élus ne la traduisent pas comme ça.

Donc, pour l'Amicale du personnel, 30 000 €.

Pour ce qui concerne l'attractivité, c'est-à-dire principalement les jumelages, radios, etc., 10 400 €, plus tout ce que nous mettons à disposition, les moyens humains du cabinet et du service international.

Sur la culture, on est à un total de 158 600 €.

Sur l'enfance jeunesse, on est à 165 001 €.

Sur l'environnement, 1 440 €, notamment principalement pour l'animal, sachant que c'est principalement porté par l'Agglomération.

Je vous réponds : Oui, de plus en plus, nous allons éviter les doublons. Ce n'est plus possible qu'aujourd'hui il y ait des doubles financements, en tout cas du bloc communal. D'ailleurs, pour D'Jazz, sauf erreur de ma part, il n'y avait déjà pas de financement de la Ville précédemment ; c'est uniquement l'Agglomération qui finance. Donc ce n'est pas nouveau.

Sur la relation citoyenne, on est à 267 666 €. Vous nous encouragez au soutien des centres sociaux ; je rappelle que c'est nous - on peut le dire comme ça - qui leur avons rendu la vie. Ils étaient un peu prisonniers du carcan de Médio, et un peu tout au fond. Nous avons co-financé des fonds d'amorçage, nous les soutenons très clairement financièrement, et nous aimerions bien que les choses évoluent positivement dans la gestion de certains.

Sur la santé et l'action sociale, on est à 28 200 €. C'est une compétence plutôt de l'Agglomération.

Sur le sport et le bien-être, on est à 379 100 €.

Ce qui fait un total général alloué de 1 040 407 €. Je voudrais que les Neversois s'en rendent compte. Il leur est demandé un petit effort, qui correspond, pour la plupart, à l'équivalent d'un paquet de cigarettes ; pour d'autres, ce sera un peu plus, parce qu'ils ont un peu plus de moyens de nous aider. Mais pour la plupart de la population, la petite hausse de fiscalité se réduit à cela. Elle se retrouve aussi dans un maintien d'allocations qu'ils vont retrouver ; ainsi il n'y aura pas forcément d'augmentation de leurs cotisations, alors que, si nous avons baissé la fiscalité, il y aurait eu une augmentation de l'adhésion, sans doute, à la structure associative. Vous voyez que tout est lié ; et cela peut être aussi un cercle positif.

On est donc sur une enveloppe de 1 040 407 €. Ce n'est quand même pas rien pour le budget de la Ville de Nevers. Nous l'assumons aussi dans un sens positif, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de choses qui sont quand même pour le bien-être de nos habitants et le rayonnement de la ville de Nevers.

J'indiquais que le souhait est d'éviter les doublons ; cela n'empêche pas que parfois la Ville intervienne sur les moyens humains, et l'Agglomération sur les moyens financiers, ou l'inverse. Mais il y a des domaines aussi où l'on pourra découper, et où on peut déjà découper ce qui est équipements, ce qui est politique de vie associative. Vous savez que les maires sont très attachés aussi à conserver des liens forts avec leurs structures associatives sur le fonctionnement. Nous n'arriverons donc jamais à une affectation parfaite, mais c'est sûr qu'il y a des choix qui sont faits. On se doute bien que certaines structures sollicitent plusieurs collectivités ; certaines, au début de notre mandat, nous demandaient des sommes sans nous douter qu'elles avaient demandé ailleurs. Sur le sport professionnel (car nous avons quelques sportifs comme Jules Pommery en athlétisme ou d'autres, comme Antoine Chapeau, en moto), nous

avons décidé de croiser nos politiques avec le Département, car nous sommes parfois plusieurs collectivités à être sollicitées (Agglo, Ville, Département). L'idée est de réfléchir ensemble sur comment être en soutien de par nos compétences respectives.

Sur la situation de Carbone Café, je pense qu'ils ne sont pas en reste. Nous avons quand même mis de gros moyens dans le Café Charbon, même au-delà de ce qui était attendu, pour respecter leur choix de rester. Nous les accompagnons au mieux ; j'aimerais bien que ce soit bien compris. Nous sommes très intéressés aussi à ré-obtenir de la précédente gestion notre dû. Parce que figurez-vous qu'on les a financés comme si de rien n'était en 2020, et qu'il n'y a rien eu de fait ; et que là on est en train de se demander où sont passés les fonds. J'ai cru comprendre aussi qu'il y avait quelques matériels financés par l'Agglomération ou le Département, qui est co-financier, que nous n'avons pas retrouvés, mais qui ont été revendus sans forcément que ça aille aux collectivités. Il y a donc un petit sujet là-dessus. Il y a une demande co-signée par le Président du Département, officielle. Nous avons mis beaucoup de temps à avoir la reddition des comptes ; c'est aussi quelque chose qui nous pénalise, pour une aide accrue, sur Carbone Café aujourd'hui, au niveau de l'ancienne gestion du Café Charbon. Ce sera sûrement un sujet sur lequel nous reviendrons, si les choses ne se régularisent pas.

Je le redis, ce n'est pas parce qu'il y a un montant demandé que c'est le montant que l'on va accorder. Il y a des gens qui, s'ils ont besoin de 1 000 €, demandent 1 000 €. Si nous considérons que nous leur allouons 1 000 €, nous leur allouons 1 000 €. Ce n'est pas un jeu de chat et de souris, en sachant qu'on va pénaliser celui qui demande juste ce qu'il faut, et être très larges avec des gens qui demandent au-delà de ce qu'il faut. Nous essayons d'être au plus juste dans l'attribution, et je fais confiance, dans un premier temps, aux élus en charge des délégations, et ensuite nous avons un arbitrage plus complémentaire, y compris en croisant avec d'autres financements que nous apprenons parfois en cours de route.

Sur le FC Banlay, nous avons suspendu notre financement un temps, compte tenu du comportement de certains, qui étaient même de l'ordre de la délinquance. Il y a eu un assainissement de la gestion ; tant mieux. Il y a eu un encouragement des services de l'État à ce que nous redevenions partenaires ; ils l'ont eux-mêmes fait. Je crois que les locaux qui avaient été proposés ne convenaient pas, et que Nièvre Habitat en a proposé un. Nous travaillons en dialogue. Nous espérons que la situation continuera d'aller mieux. Cela ne nous empêche pas de revoir, après, notre financement.

L'affichage de notre soutien au secteur fort qu'est le secteur associatif est passé aussi récemment aux premières « Assises de la vie associative », qui a été un temps fort très apprécié ; nous avons eu beaucoup de remontées positives. C'est une proposition que nous souhaitions faire dans la dernière partie de notre mandat. Nous n'avons pas eu le temps ; nous sommes tombés sur la Covid, cela a été reporté. Nous avons pu organiser cette année cette manifestation. Cela nous est demandé pour l'année prochaine ; nous le referons. Merci à nos partenaires aussi. L'idée était de réunir tout le secteur associatif, et y compris sur un plan départemental, et le Conseil départemental était partenaire aussi. Je pense que c'est aussi une façon de soutenir le secteur associatif que de permettre aux structures d'avoir un temps de présence ensemble, avec des démonstrations, des forums, des échanges, et y compris en partenariat avec notre Ville.

Qui souhaite compléter, et préciser ce que j'ai dit ?

La parole est à Corinne Mangel, puis à Anne Wozniak, Yannick Chartier et Amandine Boujilat.

Mme Mangel -

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Un petit retour sur le collectif Carbone Café. Effectivement, en plus des gros moyens investis, comme l'a dit Monsieur le Maire, je reviens sur la subvention qui va être attribuée au collectif Carbone Café. L'année dernière, la subvention a été de 1 300 €. Cette année, ils ont demandé 10 000 €. Mais,

comme l'a dit Monsieur le Maire, on peut demander ce qu'on veut. Nous leur avons attribué 2 500 €, ce qui fait un surplus par rapport à l'année précédente de 1 200 €, ce qui correspond à 92 % de plus par rapport à 2022. Voilà, les chiffres sont là. Je vous remercie.

Mme Wozniak - Bonsoir à tous. Je voulais revenir sur la ligne Environnement, qui peut paraître un peu maigre par rapport aux autres. Je voulais vous dire qu'elle n'était pas forcément le reflet de l'accompagnement de la Ville de Nevers et du partenariat avec les acteurs de l'environnement. Je citerais la MELA, Nièvre Environnement, ou la LPO, par exemple, qui nous accompagnent notamment durant toute l'année sur notre atlas de la biodiversité communale.

M. le Maire - Merci. Yannick Chartier.

M. Chartier - Bonsoir. Concernant le sport et le bien-être, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, Madame la Conseillère municipale, il y a beaucoup de demandes, et des demandes très importantes, au niveau du sport. Il y a 588 000 € de demandes au total de subventions pour le sport et le bien-être ; nous en attribuons 379 000 €. À peu près le même niveau que celui de l'année dernière ou de l'année d'avant. Nous réalisons des ajustements, en fonction des projets, en fonction des choses qui vont bien ou qui vont moins bien, ou des choses sur lesquelles nous voulons pointer du doigt.

Globalement, il y a un très bon niveau d'engagement des clubs. C'est difficile parfois de départager des projets entre les différentes associations, qui réussissent bien au niveau sportif, qui sont sérieuses dans leur gestion. Après, on arrive quand même à faire évoluer des choses. 588 000 € de demandes. Parfois les demandes sont subséquentes à une réalité de besoins en termes de subventions. On peut toujours donner plus, donner, donner, donner, mais, à un moment, on est aussi dans l'associatif, et il appartient aussi aux associations de trouver des formes de financement extérieures.

Pour ce qui est du Banlay, nous soutenons un peu ce club. Nous avons une politique là-dessus, sur le football, d'aider le FC Nevers de manière importante, depuis plusieurs années, afin d'accompagner son développement, et de continuer sur son développement ; et sur le FC Banlay, il s'agit de le mettre plutôt sur une notion de politique de la Ville, c'est-à-dire de le financer à d'autres titres, ou de l'accompagner également pour être aidé au niveau de l'État sur un certain nombre d'actions qu'ils savent mener dans les quartiers, et c'est sur ces actions-là que nous les attendons, même s'ils ne méritent pas au football, et où ils sont plutôt pas mauvais.

Après, on ne peut pas non plus toujours diviser les enveloppes par deux ; je ne pense pas non plus que ce soit bon en termes de subventions et d'impacts pour les jeunes. Nous appelons vraiment le monde du football à se rassembler. C'est ce qui serait le mieux pour Nevers, arriver à ce que ces clubs, qui sont trois, voire plus au niveau de l'agglomération, puissent se rassembler autour d'un projet commun, dans l'intérêt des jeunes joueurs.

Derrière, il y a également des emplois. À moins qu'il y ait des problématiques graves dans des clubs, il est très difficile de changer d'une année à l'autre en termes de subventions ; il y a des emplois qui ne tiennent parfois à pas grand-chose en termes de subventions. Avec Sophian Saouli, nous faisons attention à ces points, lors de nos déplacements dans ces clubs, lors des AG ou dans les compétitions, événements auxquels nous sommes invités.

M. le Maire - Amandine Boujlilat m'avait demandé la parole.

Mme Boujlilat -

Rapidement, mais je crois que nous en avons déjà échangé en commission, vous avez raison, Madame Gerbe, nous n'avons pas fait apparaître les montants 2022. Néanmoins, comme nous avons affirmé qu'il n'y avait pas de baisse sur le monde associatif d'une manière générale, nous nous étions passé de faire apparaître les montants 2022. Même si, de toute façon, ça peut se vérifier. Je pense que vous pouvez vérifier cela de façon assez aisée. Nous étions partis du principe qu'effectivement nous étions plutôt sur les montants 2023.

En ce qui concerne les « Assises de la vie associative », Monsieur le Maire en a parlé, en effet, c'est un événement qui a été vraiment apprécié. En effet, c'était une façon de témoigner notre reconnaissance au monde associatif, d'une manière générale, pour tout le travail qui est mené en direction des habitants ; et aussi pour l'appui aux collectivités. Je pense qu'il y a beaucoup de choses que nous ne pourrions pas faire seuls. Parfois nous sommes plutôt contents et satisfaits aussi de pouvoir nous tourner vers le monde associatif, pour nous accompagner dans la mise en œuvre de nos projets. C'est quelque chose qui a été fortement apprécié. Le but était aussi de donner des clés à des associations qui parfois ne sont pas toujours très bien structurées, parce que ce sont de petites associations, ou alors qu'on ne sait pas forcément comment s'y prendre, pour recruter des bénévoles, des salariés, aller chercher du mécénat - tout le monde n'est pas forcément aguerri sur ces sujets-là - ou encore se tourner vers des fondations. Nous avons abordé une multitude de sujets qui étaient vraiment intéressants, et nous travaillerons vraiment sur ces Assises-là encore l'année prochaine, puisque cela a fait partie notamment des demandes qui nous sont remontées.

Je voulais vous parler aussi du croisement des financements. Cela a été un peu abordé tout à l'heure. Il y a un vrai travail partenarial qui s'est mis en place depuis deux ans (c'est plutôt récent) pour croiser aussi les financements. C'est un travail de longue haleine, de dentelle. Nous nous sommes déjà aperçus que parfois il y avait des projets qui étaient financés plusieurs fois. Attention, cela ne veut pas dire que, parce qu'on a demandé à la Ville, on ne peut pas demander à l'Agglomération, ou inversement ; cela n'a rien à voir, entendons-nous bien. Mais c'est vrai que, quand nous avons mené ce travail-là parfois avec le Département, parfois avec la Région, parfois avec l'État, parfois avec le Contrat de Ville, nous nous sommes parfois aperçus que des projets étaient financés à plusieurs reprises. Forcément nous réinterrogeons un peu les choses, nous réorientons, et on rediscute avec les associations concernées. Il y a quelque chose de sain aussi à se pencher sur les différents financements, parce que cela permet d'éclaircir certains points. Ce n'est donc vraiment pas inintéressant. Comme l'a dit Yannick Chartier tout à l'heure, je rappelle que, sur le contrat de ville, en direction des associations qui mènent des projets dans les quartiers de la politique de la ville, c'est presque 370 000 € avec lesquels l'Agglomération soutient les associations dans les quartiers de la politique de la ville ; ce n'est pas rien, cela vient en complément. Mais, encore une fois, le fait de croiser les choses, permet à la fois de soutenir plus et puis de s'accorder avec les autres cofinanceurs. Il y a donc un réel intérêt à le faire.

M. le Maire -

Merci. Il y avait des demandes. Madame Pardal.

Mme Pardal -

Je vous remercie. Je voulais revenir sur le FC Nevers Banlay. Vous êtes le premier à dire qu'ils sont bien. Je m'étonne quand même quant au delta qu'il y a entre le club de Nevers et celui du Banlay. Pourquoi ne pas donner un petit coup de pouce supplémentaire au club du Banlay ? Monsieur le Maire a dit qu'il a été suspendu les subventions en raison d'un fait de délinquance ; mais la situation est rentrée dans l'ordre. Le club est bien monté dans les divisions, il a 150 licenciés. J'estime que ne donner que 2 500 € sur 20 000 € demandés, c'est quand même très peu. Je vous remercie.

M. Chartier - Madame, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les clubs demandent beaucoup. Le FC Nevers demande plus de 110 000 €. Je ne suis au niveau de ce qu'ils demandent. Si je devais être au niveau de la demande de chaque club... ! Nous avons des politiques particulières vis-à-vis des clubs, et nous essayons quand même d'avoir une logique d'accompagnement, et au niveau plutôt de la politique de la ville. Sur le FC Banlay, nous allons les aider sur la politique de la ville ; nous allons soutenir leur dossier dans ce cadre-là, auprès de la préfecture, ou encore auprès de la Région ou auprès d'autres instances dans lesquelles ils peuvent déposer des dossiers. Nous les accompagnons différemment. Je ne peux pas les accompagner de la même manière, sinon à réduire la part d'autres associations. Comme je vous l'ai dit, beaucoup d'associations ont également de bons résultats ; à quel titre vais-je décroître la subvention d'autres associations qui ont de bons résultats ?

J'ai un avis positif, je les ai vus il y a 15 jours ou 3 semaines à la mairie, nous avons discuté franchement sur un certain nombre de sujets ; il y a des choses que nous devons mener ensemble, je leur ai proposé également de travailler sur des équipements pour eux, etc. Nous avons des réflexions... Le canal de discussions existe, on se parle, on se connaît. Nous regardons vers l'avenir. Mais si je pouvais faire beaucoup plus, je ferais beaucoup plus.

M. le Maire - La Ville est attentive. L'ensemble de l'équipe municipale est attentive au soutien des structures associatives, et attentive aussi aux comportements. Je rappelle que l'ancienne équipe ne manquait pas de dénigrer la municipalité - je ne parle même pas de ma personne - tout en recevant de l'argent. Moi, je considère qu'il y a un minimum de respect quand même envers ses financeurs. Après, moi, je ne demande rien de plus. Mais quand on s'étend sur les réseaux sociaux à dénigrer celui qui vous tend la main d'un autre côté, cela me dépasse, cela n'est pas possible. C'est réglé, je l'espère. C'est aussi à eux de démontrer que, tant dans les relations que dans les capacités sportives, si on peut faire mieux, nous ferons mieux. Nous faisons mieux, Madame Pardal, puisqu'Amandine Boujlilat va vous rappeler que nous donnons aussi des compléments financiers autrement.

Mme Boujlilat - Je ne l'ai pas dit, mais, effectivement, tout à l'heure j'évoquais le contrat de ville. Typiquement, pour le FC Nevers Banlay, ils ont déposé différents dossiers, et certains sur lesquels nous ne les avons pas accompagnés, parce que c'était du fonctionnement, et que nous n'avons pas vocation à le faire dans le cadre du contrat de ville. Donc, cela s'explique. En revanche, nous les accompagnons à hauteur de 3 000 €, si ma mémoire est bonne, sur un projet à la fois de cohésion sociale et d'accompagnement des jeunes, dans le cadre de leur projet sportif. C'est donc quelque chose qui vient en complément du soutien de la Ville de Nevers.

M. le Maire - François Diot.

M. Diot - Je ne sais pas ce qui s'est dit ou ce qui s'est écrit sur les réseaux sociaux, mais vos propos me heurtent un peu, Monsieur le Maire. Cela veut donc dire qu'on ne peut pas s'exprimer vis-à-vis de la municipalité sauf à risquer une baisse de subvention ? Je ne fais pas de procès d'intention, mais cela peut être interprété comme ça, ce que vous venez de dire. Il faudra donc clarifier quand même cette histoire-là.

De manière plus globale, j'ai déjà posé la question au moment de l'examen du budget, et je n'ai pas eu la réponse ; je la re-pose. J'aimerais vérifier les chiffres. Au budget primitif, on met une enveloppe globale de 1 077 887 €. L'an dernier, on avait, au budget primitif, sur le même chapitre, 1 155 014 €, soit 10 % de plus. Vous dites qu'il y a un maintien de l'enveloppe globale aux associations, mais dans les tableaux du budget, c'est 10 % de moins. Est-ce que vous me confirmez cela ? Ou est-ce que vous m'expliquez d'où vient la différence ? Dans les chiffres du budget, on a une baisse de 10 %. C'est la première question.

Deuxième remarque. On part d'une enveloppe qui maintenant est devenue l'enveloppe plancher. Vous aviez baissé de 20 % l'enveloppe globale en 2020 ou 2021, je crois, en arguant du fait qu'il y avait la crise Covid, et que donc toutes les subventions n'avaient pas été consommées. Donc *grosso modo*, il y avait de l'argent sur les comptes en banque des associations, et donc on baissait de 20 %. Sauf que cette baisse de 20 %, qui était censée être conjoncturelle, est devenue structurelle, et maintenant c'est la base. Il faut le remarquer, quand même. À cela s'ajoute une nouvelle baisse de 20 %, cette fois-ci à l'Agglomération. - 20 % pour la Ville plus - 20 % pour l'Agglomération, cela fait quand même beaucoup pour un certain nombre d'associations. J'attire l'attention sur les difficultés dans lesquelles cela plonge certaines grandes associations - on pense évidemment au Café Charbon, qui va peut-être devoir annuler des concerts -, aux Zaccros d'ma rue, au festival de jazz -, mais c'est aussi vrai pour des associations au budget beaucoup plus modeste.

J'ai une question spécifique. Par exemple, pour les Zaccros d'ma rue, la subvention de la Ville a été de 68 000 € l'année passée ; elle passe à 62 000 € cette année. Quand vous dites que vous maintenez pour tout le monde, non. C'est pour cela que nous demandons d'avoir la colonne 2021 et la colonne 2022 et la colonne 2023. Quand on recherche dans les archives, on voit que c'était 68 000 € l'an dernier et 62 000 € cette année. Donc 10 % de baisse, après les 20 % de l'Agglomération. Cela m'étonne que l'association Alarue se prive volontairement de 10 % de subvention l'année même où elle en perd 20 % à l'Agglomération. Cela serait opportun de vérifier pourquoi on attribue 62 000 € au lieu de 68 000 €. D'autant plus que, comme je l'avais déjà dit une année, 10 000 ou 20 000 € de différence sur un budget de 100 000 ou 200 000 €, c'est souvent ce qui fait la différence entre une édition réussie et une édition en demi-teinte. On a l'impression d'économiser peu, mais on économise la réussite de l'initiative. On ne peut pas raboter comme ça d'année en année ; il existe des effets de seuil.

C'est la même réflexion qui me vient pour les Concerts nivernais. Mesurons la chance que représente, pour une Ville médiane comme Nevers, de 35 000 habitants, l'organisation de concerts comme ceux qui remplissent la Maison de la Culture, avec plus de 800 personnes. Pour des villes de notre taille, je crois que c'est unique en France. Mais la baisse de la subvention, au-delà d'un certain seuil, peut condamner des projets dans leur globalité. On peut se dire « on baisse de 1 %, de 2 %, de 3 % », sauf qu'au bout d'un moment, quand on baisse trop, c'est la globalité du projet qui est remise en cause. J'attire l'attention là-dessus - et nous pourrions tomber d'accord, je le pense - : on devrait aller chercher des subventions auprès d'autres partenaires publics, mais vous le faites. Mais pour les Concerts nivernais, je pense notamment à la Région. Baisser comme cela, d'année en année, les subventions, je dis qu'il y a des effets de seuil en dessous desquels finalement on fait les choses moins bien, vraiment moins bien.

M. le Maire -

Premièrement, est-ce que nous sommes tous conscients que l'on vit dans un contexte particulier ? Ou il y a une partie de certains d'entre nous qui vit dans un autre monde, ou qui n'a pas accès aux informations ? Vous ne pouvez pas nous dire que, quand nous augmentons les impôts, c'est beaucoup trop, et qu'il faut faire comme si rien ne se passait avant. Si je suis votre raisonnement, pour ne pas baisser de 20 % à l'Agglomération, on augmente les impôts de 20 %. Un bout d'un moment, il faut être logique dans ce que vous dites, parce que vous dites tout et son contraire. Il n'y a pas de souci, on peut interroger les Neversois et leur demander s'ils sont d'accord pour ne pas augmenter les subventions aux structures associatives, ou alors s'ils sont d'accord pour les augmenter par leurs impôts. Sinon, que voulez-vous que ce soit d'autre ? Au bout d'un moment, je vais faire valoir vos contradictions.

Moi, je veux bien aider, à la Région ; je suis conseiller régional, c'est pour aider la Nièvre. Il n'y a pas de souci, on peut me saisir autant de fois qu'on veut, je serais ravi d'agir, si la Région était insuffisante dans son soutien, et c'est encore trop souvent le

cas pour la Nièvre. Donc, il n'y a pas de problème, c'est le rôle que je me suis assigné aussi.

Par contre, ce que nous faisons, c'est que nous les accompagnons aussi à solliciter du soutien auprès du secteur privé. Nous avons un agent qui se consacre notamment à la recherche de fonds (mécénat, fonds européens...), en lien avec le service Finances. Je peux vous dire que certaines arrivent à avoir du plus, parce qu'il y a d'autres financements de collectivités, et certaines soutiennent plus que nous, d'autres beaucoup moins, y compris la Région parfois. Il y a certaines structures qui sont accompagnées par du privé, que, parfois, nous leur avons apporté, ou aidé à aller directement des soutiens, ou nous avons contribué à leur en faire bénéficier, parce que nous sommes en lien avec de grands comptes qui ont une politique aussi de mécénat, et nous les orientons sur certaines structures qui rentrent dans leur politique de mécénat. Vous avez raison, j'ai oublié de le dire, et c'est important ; la Ville a un autre rôle que simplement sortir son chéquier.

Maintenant, je voudrais qu'on arrête de vivre dans un monde utopique. J'adore l'utopie, cela fait avancer les idées, mais, sur le plan finances, ça ne fait pas grand-chose. C'est soit on augmente beaucoup plus les impôts et on ne baisse pas la voilure, et on dit aux structures de faire comme si de rien n'était ; mais je pense qu'ici personne ne fait comme si de rien n'était. Je ne vois donc pas pourquoi le secteur associatif ferait comme si de rien n'était. D'ailleurs, je l'ai dit tout à l'heure, je suis aussi en lien avec des structures associatives qui me disent qu'elles sont conscientes, qu'elles vont faire un peu moins, ou autrement. Il y a beaucoup de collectivités qui ont joué sur le curseur de la culture en faisant des événements une fois tous les deux ans, ou en demandant à faire moitié moins ; à chacun de s'adapter. Celui qui s'adapte, c'est celui qui va le plus loin ; ce n'est pas le plus fort ou le plus intelligent. Il y a une formule qui dit cela.

Pour ce qui concerne Alarue, côté Nevers, ils ont obtenu ce qu'ils demandaient. Cela arrive qu'on obtienne ce qu'on demande ! Ils ont obtenu ce qu'ils demandaient. Nous sommes en dialogue avec eux. Sur l'Agglomération, je m'en suis expliqué tout à l'heure : l'Agglomération peut se permettre de ne pas augmenter les impôts, en espérant que ça dure jusqu'à la fin du mandat, à condition qu'elle prenne des mesures. Ces mesures passent par une diminution des externalisations, un entretien mutualisé entre toutes les communes des espaces paysagers dont elle a la charge, notamment dans nos parcs d'activité. Cela passe par davantage de mise à disposition de ses communes membres au profit de l'Agglomération, car elle n'a pas tous les moyens ou tous les services. Voilà, nous avons pris des mesures avec nous-mêmes, avec nos communes, et vous le savez. Au bout d'un moment, il y a des choix. Sur l'Agglomération, nous faisons le choix de tenir sans augmenter la fiscalité. Sur Nevers, nous faisons un choix de maintenir la voilure des associations, nous faisons un choix de ne pas augmenter la tarification, alors que beaucoup de communes, à l'heure où je vous parle, sont en train d'augmenter leurs taux de fiscalité, parfois beaucoup plus. Par exemple, si je prends la commune socialiste de Paris, on est à 50 %. Vous le voyez, on peut relativiser les choses. Ceci à l'heure où beaucoup de communes ont indexé leurs tarifs sur l'inflation. Qu'est-ce qui nous interdisait de le faire ? Et nous avons la majorité pour le faire. Or, nous n'avons pas fait ce choix.

Moi, je veux bien qu'on vous entende, c'est la démocratie ; mais je voudrais aussi qu'on m'entende sur les non-choix que nous avons faits pour respecter aussi une forme d'équilibre. Oui, je l'ai dit, nous faisons un pacte avec nos habitants ; quand c'est plus dur, on a besoin d'un peu ; quand c'est plus équilibré et positif, on leur rend, et on leur rend pour longtemps. Là, en l'occurrence, on leur a redonné de la fiscalité pour 9 ans, plus le pouvoir d'achat du stationnement gratuit - il a été trop longtemps oublié, et on a l'impression que c'est naturel ; ce n'est pas naturel, et d'ailleurs nous réinterrogerons la population sur ce sujet pour qu'on soit bien d'accord si nous continuons ou pas ; parce qu'à force de se faire engueuler parce que c'est gratuit, j'ai un peu de mal -.

Mais je voulais quand même réagir à ce que vous disiez, François Diot, et je pense que c'est partagé avec tous les élus qui m'accompagnent : oui, quand on dénigre la municipalité - pas Denis Thuriot ; moi, c'est tous les jours -, je ne peux pas accepter que la municipalité soit prise pour une vache à lait. Il y a des limites. Cela s'appelle l'éducation, on m'a appris les choses, on respecte celui qui vous donne. Quand j'apprends encore qu'il y a 8 jours il y a encore eu des propos peu amènes sur la municipalité de la part du FC Banlay, parce que je viens de l'apprendre, je vous le dis, Madame Pardal, ce n'est pas du chantage, mais, moi, je suis comptable d'une collectivité qui aide à condition qu'on la respecte. Je ne pense pas que les Neversois apprécient que l'on redistribue de l'argent, que nous donnons en tant que contribuables, à des gens qui n'ont aucun respect de la municipalité. Il y a des règles. Quand on n'est pas d'accord, on se voit. Quand on voit M. Chartier, adjoint au sport, il y a 8 jours, et qu'on diffuse sur les réseaux sociaux des propos peu amènes sur la Ville de Nevers, pour moi cela ne rentre pas dans mon logiciel. Ce n'est pas personnel. Mais j'assume, François Diot. Je pense que, si vous étiez à ma place, peut-être vous feriez pareil. Le respect de celui qui donne, c'est le minimum. Je ne parle pas de Denis Thuriot, je parle de la collectivité. Moi, je représente une collectivité qui alloue, avec sa majorité, avec vous souvent, des montants d'argent ; celui qui a la chance - parce que c'est une chance ; c'est aussi un mérite - de bénéficier de subsides publics, et ce n'est pas une obligation, la moindre des choses, c'est de respecter. Et quand on n'est pas d'accord, mon bureau ou celui des élus de l'équipe est ouvert, et on en parle. Mais attention aux réseaux sociaux qui sont dangereux, et qui permettent peut-être de s'épancher un peu trop et de se mettre en danger soi-même. Ceux qui demandent des finances à une collectivité, la moindre des choses, c'est qu'ils la respectent.

Yannick Chartier.

M. Chartier - Juste pour compléter sur le petit problème que nous avons eu avec le FC Nevers Banlay. Je les ai rencontrés dernièrement. Nous nous en sommes expliqués. Ils ont mené une action en interne pour corriger ce qui s'était passé, et ils s'en sont excusés. Cela n'a pas eu d'impact sur la subvention. Nous avons parlé sur comment on devait communiquer ensemble. S'ils ont des choses qui ne vont pas, ils peuvent m'appeler, appeler Monsieur le Maire, appeler Monsieur Saouli, et en discuter librement. Nous avons eu cet échange, qui n'a pas eu d'effets, en tout cas, car ils ont eu la bonne réaction de leur côté.

M. le Maire - Dans « responsable associatif », il y a « responsable », et je l'ai été ; on a le droit de ne pas être d'accord, avec un financeur, avec une collectivité. Personne n'est marié. D'abord, il y a des limites à tout, dans les propos, que l'on soit partenaires ou pas partenaires. Mais, encore une fois, la Ville de Nevers, ce n'est pas moi. Je ne suis qu'un représentant temporaire. Une collectivité, elle a une vie *ad vitam aeternam*, sauf si on décide qu'elle doit être noyée dans une autre. Donc la moindre des choses, c'est que, quand on fait appel à elle, on la respecte dans ce qu'elle est, et s'il y a des désaccords, on peut les entendre, il n'y a pas de soucis. Mais je pense que c'est bien, comme le dit le proverbe, de laver son linge sale en famille. Aujourd'hui, c'est une mode de les exposer sur les réseaux. Je suis pour les nouvelles technologies, mais je suis aussi pour dénoncer les excès.

Qui voulait intervenir ? Françoise Hervet, puis Corinne Mangel, Laurent Pommier, et Michel Suet, qui répondra à la prétendue baisse des subventions, qui n'en est pas une, et on vous expliquera pourquoi. Sur le chiffre, il est baissé ; sur le soutien aux structures associatives, il n'est pas baissé.

Madame Mangel. Faites un duo si vous voulez.

Mme Mangel - Françoise, de toute façon, j'ai les chiffres là. Je ne vous comprends pas, Monsieur Diot, parce que, concernant la Société des Concerts nivernais, nous avons accédé à

leur demande. Ils demandaient 30 000 € ; on leur a donné 30 000 €. À savoir qu'en 2022, ils ont eu 28 000 €, et qu'en 2021, ils ont eu 26 000 €. Nous avons donc accédé à leur demande, parce que toute l'équipe culturelle, etc., nous reconnaissons, de toute façon, leur travail, et surtout la très grande qualité de ces Concerts nivernais, qui font le plein à chacun de leur concert.

- M. Diot - C'est exactement ce que j'ai dit. ...
- M. Mangel - Et c'est pour ça que je vous rejoins.
- M. Diot - Et je note avec satisfaction qu'effectivement la subvention de la Ville compense la baisse de celle de l'Agglomération. Ceci étant, attention à ces baisses régulières qui peuvent amener à des effets de seuil. C'était tout ce que je disais.
- Mme Mangel - Je vous parle au titre de la Ville. Merci.
- M. le Maire - Mais quand les recettes de la Ville sont en baisse, on ne peut pas augmenter des tas de soutiens. Quand il y aura un retour à meilleure fortune, comme on dit, et surtout à meilleur contexte, je m'y suis engagé auprès des Neversois au nom de l'équipe municipale, nous ferons mieux, c'est clair.
- Michel Suet voulait réagir, par rapport à la prétendue baisse, qui n'en est pas une. Il va vous l'expliquer.
- M. Suet - Au budget primitif 2023, vous avez vu 1 077 000 €, et en 2022 vous avez dû voir 1 556 000 €. C'est cela ? En fait, la différence, c'est l'association Les Vitrites de Nevers ; ça a baissé de 18 000 €. Interstice a baissé de 40 000 €. Et il y avait une fresque pour le stade Faidherbe, 18 000 €. Si vous additionnez tout ça, cela fait pile-poil la différence.
- M. Diot - Pourquoi y a-t-il une baisse pour Interstice de 40 000 € ? Pourquoi y a-t-il une baisse pour Les Vitrites de Nevers ?
- M. Suet - Pour les Vitrites, pour l'instant, il n'y a rien ; rien n'a été versé, ils n'ont rien demandé, *a priori*, selon ma connaissance. La fresque pour le stade Faidherbe, elle est finie ; c'est une fois, et ça suffit. La subvention à Interstice a baissé de 40 000 €. Amandine Boujlilat pourra le dire.
- M. le Maire - Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat - Sur Interstice, nous avons fait le bilan des actions, avec les différents partenaires. Nous soutenons Interstice à la fois sur le fonctionnement et sur des projets d'accompagnement de jeunes en collectif. Il se trouve que, sur l'année précédente, il y a parmi les actions, un projet à vocation humanitaire qui n' a pas pu être mené., à savoir le projet Togo, très intéressant, et qui avait eu vraiment des effets très positifs sur des jeunes qui avaient pu être accompagnés par l'association. La même chose devait être reconduite, mais cela ne s'est pas fait. Il a donc été convenu avec l'association qu'à ce titre-là, sur ce projet spécifiquement, on retirait l'équivalent du montant.

En termes de fonctionnement, je pense que vous savez les difficultés auxquelles se heurtent, et ce n'est pas propre à Interstice, toutes les associations dans le secteur de la médiation, de la cohésion sociale, en termes de recrutement, pour trouver des profils ; ce n'est pas propre à Nevers, c'est vraiment au national que ça se vérifie. Il y a quand même un vrai sujet là-dessus. Effectivement, il y a aussi un poste de médiateur qui est vacant, et qui n'est pas simple à trouver. Pour cette raison-là aussi, nous avons essayé d'ajuster au plus proche de la réalité, et de ne pas verser une subvention qui ne couvrirait pas en totalité, finalement, les frais qui étaient prévus au départ, à la fois sur le fonctionnement, et à la fois sur le projet humanitaire.

M. Diot - En fait, ce que vous nous dites, c'est qu'il y a bel et bien une baisse de 10 % de l'enveloppe globale allouée aux associations, mais que c'est ciblé sur trois (les Vitrites, Interstice...), qui effectivement sont ramenées à zéro, c'est cela ?

M. Suet - Pour l'instant, les Vitrites. Peut-être que ce sera versé en cours d'année.

M. Diot - D'accord.

Ensuite, Monsieur le Maire, vous nous dites qu'il n'y a pas d'argent magique ; mais, évidemment, il n'y a pas d'argent magique. Et puis rassurez-vous, nous savons nous aussi équilibrer un budget, et nous n'imaginons pas que l'argent pousse comme ça en forêt.

Ensuite, ce que l'on peut remarquer quand même, c'est qu'il y a des choix qui sont faits : il y a des postes budgétaires qui baissent, et d'autres qui ne baissent pas. Je ne voudrais pas tendre inutilement le débat, mais il y a des choses dont on ne parle pas. Si vous voulez des pistes d'économies, moi, j'en trouve. 400 000 € d'indemnités d'élus ; ça, ça ne bouge pas ! La voiture mondiale de l'année qui vous sert de voiture de service, 9 000 € par an ; ça, ça ne bouge pas ! La vidéoprotection, 600 000 € d'investissement ces dernières années, 15 000 € de maintenance annuelle ; ça, ça ne bouge pas. Le stationnement gratuit, on en a parlé, 600 000 €, dont on a fait le choix de se priver. Le passage piéton connecté, 77 000 €. Le stationnement intelligent, 118 000 €. Et on peut en trouver des trucs comme ça ! C'est des questions de choix. Vous faites des choix de balancer de l'argent sur des chapitres, et puis vous rognez par ailleurs. Nous ferions des choix différents ; c'est tout. Mais rassurez-vous : nous équilibrerions le budget, nous aussi.

Mme Boujlilat - Pour compléter, je pense aussi qu'il y a un sujet sur lequel nous nous pencherons. Peut-être que cela pourra se faire pour certaines associations, peut-être pas, d'ailleurs, pour tout le monde ; je pense que, compte tenu du contexte, à la fois pour sécuriser les financements, et sécuriser les associations elles-mêmes (comme je l'avais déjà évoqué avec les centres sociaux, il y a d'autres associations) peut-être que nous pourrions envisager aussi de retravailler sur des conventions pluriannuelles. Pas pour toutes, mais en tout cas je pense qu'il y en a certaines avec lesquelles nous pourrions, à un moment donné, peut-être poser le sujet à partir de l'année prochaine. En tout cas, voilà, c'est quelque chose que nous avons pour ambition d'étudier. On verra ce qu'il est possible de faire ou pas, mais je pense que ça pourrait être bien accueilli dans le monde associatif, et puis finalement ça sécurise les deux parties. Il pourrait y avoir un intérêt pour tout le monde à travailler cela, en tout cas.

M. le Maire - Votons-nous les attributions de subventions, qui sont attendues par nos partenaires ? Nous avons décalé le vote, mais c'était aussi pour la bonne cause.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous les attribuons à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

*Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.*

2023-049 Vente d'une maison au 63 fb de la Baratte à Nevers
Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

2023-050 Convention de mise à disposition d'heures de prestation dans le cadre de la police intercommunale

M. le Maire - Je vais passer la parole à Claude Loron, pour la mise à disposition d'heures de prestation dans le cadre de la police intercommunale

M. Loron - Bonsoir à toutes et à tous.

Dans la continuité de logique de mutualisation des moyens matériels et humains entre les différentes communes de l'Agglomération, la création d'une police intercommunale a été actée par la délibération n°2022/02/12/005 de la Communauté d'agglomération de Nevers.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette police d'agglomération au regard des besoins exprimés par les communes, une convention-cadre a été établie, d'une part, et une convention de mise à disposition de cette police intercommunale au profit de la Ville de Nevers à hauteur de l'emploi de 15 ETP, d'autre part.

Cette convention a été faite à titre transitoire pour une année.

Ces deux conventions seront renouvelées après un bilan effectué en fin d'année, pour une durée de trois ans, à compter de 2024.

Je vous propose donc d'approuver la convention-cadre, d'approuver la convention de mise à disposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

M. le Maire - Merci. Je précise qu'Hervé Barsse va donner procuration, quand il partira, à Philippe Cordier, à partir de 23 h 00.

Y a-t-il des prises de parole ?

François Diot.

M. Diot - Sur ce sujet, on ne va pas refaire tout le débat sur cette police intercommunale, rassurez-vous. Là, vous nous proposez, en fait, de passer une convention avec l'Agglomération, pour « récupérer », en quelque sorte, sur le territoire de la ville de Nevers le nombre d'heures de service correspondant à ce que l'on a transféré à l'Agglomération. On a transféré notre police municipale et maintenant on récupère 24 000 heures.

Plusieurs questions sur les chiffres.

D'abord, vous nous dites que la police d'agglomération regroupera 21 ETP, uniquement pour les agents de terrain, donc 21 policiers de terrain, représentant 31 443 heures. Si on fait le calcul, 31 443 heures pour 21 ETP, cela fait 1 497 heures

par ETP. Soit bien en dessous des fameuses 1 607 heures dont on nous a affirmé en commission que c'était pourtant bien le travail annuel des agents de police. On devait nous apporter une explication technique ; nous ne l'avons pas reçue. Donc nous repons la question aujourd'hui : pourquoi n'est-ce pas 1 607 heures ? Ce n'est pas une petite différence ; il y a plus de 100 heures de différence.

Ensuite, si on fait le calcul, puisque nous demandons 24 380 heures de prestation à l'Agglomération, cela équivaut donc à 16,3 ETP. 16,3 agents de police intercommunale pour la Ville de Nevers. Je crois que nous avons transféré 13 agents. Cela voudrait donc dire que nous augmentons sur le terrain de l'équivalent de plus de 3 agents à Nevers ; on passe de 13 à 16,3. Est-ce que vous nous confirmez ces chiffres-là ? Quel est l'impact budgétaire supplémentaire pour la Ville, suite au transfert de notre police municipale ? Combien est-ce que ça nous coûte en plus ?

Le coût horaire net nous sera facturé par l'Agglomération à 39,95 €. Ce sont les chiffres qui sont dans la convention. 39,95 € par heure. Avec 24 380 heures, cela fait donc 973 981 €, auxquels il faut ajouter en investissement l'équivalent de 2,36 € de l'heure, soit 57 000 €.

Au total, fonctionnement plus investissement, la facturation annuelle de l'Agglomération à la Ville s'élèvera à plus de 1 M€. Est-ce que vous nous confirmez ces chiffres ? Finalement, la convention nous coûte 1 M€. Il faut quand même qu'on ait le chiffre quelque part. Un peu plus de 1 M€.

Pouvez-vous nous dire combien nous coûtait notre police municipale avant son transfert à l'Agglomération ? Ce transfert à l'Agglomération nous a-t-il été bénéfique ? Ou bien nous coûte-t-il ? Mais, quand même, 1 M€, moi, ça m'intéresse de savoir où ça passe ; de savoir si c'est plus ou moins qu'avant... Je ne sais pas, je suis peut-être le seul ici, mais, bon, voilà.

Une question presque anecdotique, à côté de ça, mais qui interroge, et nous n'avons pas eu de réponse non plus à l'Agglomération. On aura des policiers sur le terrain tous les jours, de 8 h 00 à minuit ; sauf le lundi, où ça s'arrêtera à 18 h 00. Pourquoi cette spécificité du lundi soir, où nous n'aurons pas de police intercommunale de 18 h 00 à minuit ?

Et puis, dernière question. On ne perçoit toujours pas clairement les contours exacts de cette police intercommunale. Apparemment, si j'ai bien lu le dossier du Conseil d'agglomération de samedi dernier, seules 5 communes vont y faire appel. Nous, Nevers, pour 16,3 ETP. Challuy pour 0,2 ETP. Sermoise pour 0,2 ETP. Gimouille pour 0,2 ETP. Et Coulanges pour 0,7 ETP. Et c'est tout ! Soit un total quand même bien éloigné des 21 ETP programmés. Visiblement Fourchambault, Germigny, Saincaize, qui s'étaient pourtant prononcés favorablement pour la création de cette police intercommunale renoncent à y faire appel, si j'ai bien compris. Peut-on savoir pourquoi ?

Mais, en tout cas, il y a toujours autant de questions autour de cette police intercommunale, et, à mon avis, on n'a pas fini d'en parler.

M. le Maire -

Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint à la sécurité et à la tranquillité qui va vous répondre tranquillement à tous ces sujets.

M. Loron -

Je vais essayer de reprendre les questions dans l'ordre.

Par rapport à la part de Nevers, pour moi les 24 300 heures, cela fait bien 15 ETP. Je ne sais pas d'où vous sortez ...

M. Diot - Alors, nous allons refaire les calculs ensemble. 31 443 heures = 21 ETP. Donc 1 ETP = ...

M. Loron - Il est un fait que les 31 400 heures qui sont inscrites dans la délibération de l'Agglomération, nous sommes obligés de les reprendre au regard de la délibération concordante, mais il manque, dans ces heures, les heures plus « administratives ». Malheureusement, là, il a été écrit 31 400 €, qui correspondent à des heures sur le terrain. Mais il faut savoir que, quand un policier municipal va sur le terrain, il a quand même quelques papiers à faire en rentrant, et ces heures, effectivement sur la délibération du mois de décembre, avaient été omises, je le rappelle. Or, logiquement, cela fait vraiment 21 ETP.

Cela avait été émis au départ comme vœu par toutes les communes. Mais quand nous sommes arrivés entre le mois de décembre (une fois que cela a été voté), et maintenant, les maires ont regardé aussi leur budget, et pour combien ils pouvaient se payer une police d'agglomération.

Les 21 ETP, c'est un objectif à atteindre, qui ne sera pas atteint cette année, c'est certain. Mais ce qui correspond globalement aux chiffres qui vous sont donnés, c'est 15 pour la Ville de Nevers, et, en gros, 0,2 pour Gimouille, Sermoise et Challuy, et 0,7 ou 0,8 pour Coulanges.

Il y a une petite particularité pour Fourchambault, qui, pour le moment, veut garder son policier municipal, mais il fait, en quelque sorte, partie aussi de la police d'agglomération, parce qu'ils nous ont demandé aussi des heures supplémentaires. Même s'il n'est pas encore intégré et qu'ils le paient entièrement, le policier municipal va servir à la police d'agglomération sans y être pour le moment. Il y a donc à ce jour un petit souci par rapport à l'agent, qui, effectivement, ne veut pas intégrer la police d'agglomération. Mais il lui reste, en gros, un an et demi à faire, et, dès qu'il est parti, le nouveau policier municipal de Fourchambault fera vraiment partie intégrante de la police d'agglomération.

Au niveau des chiffres, je suis bien à 15 pour la police, ce qui est écrit dans les documents ; cela a été voté en CT l'année dernière, on devait passer à 15. Même si dans les faits actuellement, on n'est que 13. On a fait des efforts sur les deux dernières années pour ne pas avoir une police neversoise à l'époque complète, mais les recrutements ont commencé à être faits. Trois nouveaux agents vont arriver entre avril et juin. Si on compte bien, je suis d'accord avec vous, 15 plus les 2 (Challuy, Sermoise), on va arriver à 17, et on va recruter le 17^{ème} normalement au mois d'avril. Cela correspondra aux 15 pour la police « ex » de Nevers ; et 2 pour les autres. Et après, au fur et à mesure de l'avancée de nos moyens aussi, l'objectif est ce que prévoit la convention-cadre, de 21, avec la demande de chacun.

Concernant votre question sur les horaires du lundi, quand on travaille le nombre d'heures, il faut normalement plus d'ETP, mais, dans les faits, le lundi a été privilégié, car, quand on fait des roulements avec des équipes de matin, des équipes d'après-midi et une équipe du soir, et qu'on respecte les horaires de chacun, il en manque un peu. On choisit donc le lundi, car la ville est un peu plus calme, les commerces sont, pour la plupart, fermés, et on est donc un peu moins sollicités par la Ville le lundi, et on le remarque dans les faits qui se passent ; il se passe moins de choses le lundi, au regard notamment des commerçants qui ne sont pas là. Pour ajuster le nombre d'heures par individu, par rapport aux demandes de Monsieur le Maire (du matin de telle heure à telle heure), il manquait un peu d'heures ; et il faut faire des choix sur la plage horaire en question. On peut faire de 8 h 00 à 22 h 00 tous les jours, mais ça fait encore plus de personnels à embaucher. Tout a été calculé en fonction du nombre d'heures finales et du nombre d'heures qu'on a. À un moment donné, on a fait des choix, et c'est effectivement le lundi où l'on fait l'impasse sur ces choses-là.

Voilà sur les chiffres. Pour moi, je ne vois pas d'autres choses à rajouter. Pour le moment, les autres communes ont commencé petit, c'est vrai, mais j'ai au moins deux

communes qui m'ont dit que l'année prochaine elles se prononceraient. Déjà, il y a une clause en fin d'année pour voir comment ça s'est passé. Et c'est pour ça qu'on refera les conventions l'année prochaine, pour ajuster les besoins de chacun. J'ai l'assurance au minimum de trois maires qui m'ont dit que l'année prochaine, ils vont avoir un peu plus de budget à consacrer à l'emploi de la police intercommunale au sein de leur commune. L'objectif final, c'est effectivement 21 ETP, avec, à mon avis, une répartition qui se situera entre 16 pour Nevers et 5 pour les autres.

M. Diot - La convention nous coûte-t-elle 1 M€ ?

M. Loron - La convention, cette année, ne va sûrement pas nous coûter 1 M€. En effet, elle ne va commencer qu'en mai.

M. Diot - Mais, en année pleine ?

M. Loron - En année pleine, à terme, avec 15 policiers, ce n'est pas tout à fait 1 M€...

M. Diot - 973 000 plus 57 000 €. Bref, un peu plus de 1 M€. Mais, ma question, c'est : « combien nous coûte actuellement notre police municipale, avant qu'on ne fasse appel à une prestation de police intercommunale ? ». Est-ce que ça nous coûte plus cher ?

M. Loron - Ça dépend ce que vous appelez « plus cher ». Là, cette année, cela nous a coûté un peu moins cher, parce que nous n'avons eu, sur l'année, en moyenne, que 11 policiers municipaux. On nous avait demandé de faire un peu des efforts. L'objectif, c'est d'arriver à 15. Mais l'ETP va coûter moins cher, à mon avis, parce qu'on mutualise un certain nombre de choses, notamment en fonctionnement, et la partie que la Ville dépensera pour l'habillement du policier municipal sera en partie payée aussi par les autres communes. À terme, l'objectif, c'est qu'avec la logistique mutualisée et qu'avec le nombre de policiers municipaux que nous aurons, il soit permis de faire des économies. L'objectif, il est là.

M. Diot - Oui, enfin... Et ça n'a pas été chiffré, ça ? Ça m'étonne. Bon.

M. Loron - Chiffré dans l'avenir... Nous avons chiffré sur la première convention-cadre des volontés des communes d'avoir tant de policiers municipaux. Elles n'ont pas franchi le pas tout de suite ; elles le feront à terme. Mais c'est compliqué de chiffrer quelque chose avec 7 maires, et parfois cela fluctue. Nous avons nos 15 policiers qui sont prévus au niveau de la police municipale de Nevers ; nous nous tenons à cela. Nous en avons besoin. Maintenant, ils ont été budgétés en conséquence.

M. le Maire - Je voudrais revenir sur certaines choses, et les préciser.

C'est dans notre programme politique d'améliorer la tranquillité et la sécurité à Nevers. Je ne sais pas s'il y a plus de délinquants ou pas le lundi soir ; mais c'est une question d'organisation, et le système n'est pas figé. Pour avoir un peu contribué à ce projet, qui est passé dans certains Conseils municipaux, ce que nous avons annoncé, c'est une fourchette de coût horaire. Aucun Conseil municipal n'était en mesure, quand nous nous sommes vus, de dire le nombre d'heures qu'il fallait, à quels moments, etc. Nous avons donc fait une approche la plus proche possible, dans ce que nous savions des besoins des communes. Après, il était prévu qu'il y ait un travail d'affinage, si je puis dire, avec les maires, les Conseils et les équipes de la Ville de Nevers.

Aujourd'hui, on est sur un coût global d'un peu plus de 100 000 € par rapport à ce qu'était le coût avant à Nevers, avec la prise en compte aussi de trois policiers supplémentaires. De toute façon, si nous avons voulu les embaucher, nous en aurions supporté le coût ; sauf que, là, il sera davantage partagé.

21 ETP, c'est une ambition ; l'idée, ce n'est pas d'embaucher pour embaucher ; c'est de se caler en fonction des besoins de Nevers, qui a vu le départ d'un certain nombre de policiers pour diverses raisons (et qui a eu de nouveaux policiers qui viennent d'arriver il y a un mois, et qui sont pour la plupart, d'ailleurs, des gendarmes, des personnes vraiment professionnalisées et très motivées, comme j'ai pu le voir.)

L'idée, c'est de trouver des pistes pour améliorer la tranquillité et la sécurité de nos concitoyens, et pour que ceux qui sont à Nevers pour commettre des exactions et des incivilités ne s'y sentent pas les bienvenus. Pour cela, il nous faut des moyens.

Le jour où nous atteindrons 21 policiers - 20, je crois même -, nous pourrions éventuellement recruter un directeur ou une directrice de la police, puisque ce n'est pas offert avant aux municipalités et aux intercommunalités.

Sur la problématique « Fourchambault », effectivement, il y a un agent qui est plutôt en fin de carrière et qui n'a pas, semble-t-il, manifestement beaucoup envie de changement. Mais nous allons le recevoir ensemble, avec Alain Herteloup, maire de Fourchambault, pour avoir une discussion et pour bien comprendre les choses, et voir si une piste peut être trouvée d'ici la fin du mandat ; je rappelle que ce sont aussi les maires qui décident, au bout d'un moment. En plus, Fourchambault a besoin d'heures supplémentaires pour son policier ; mais elle va donc continuer à payer toute seule son policier et payer des heures supplémentaires à la police intercommunale, ce qui m'apparaît générer un surcoût, plutôt que de tout mutualiser.

Quand Claude Loron parlait du recrutement du futur policier de Fourchambault, logiquement ce n'est pas tout à fait la sémantique, mais ce sera le futur policier supplémentaire qui entrera dans la police intercommunale, avec sans doute un nombre d'heures important à Fourchambault, puisque nous essayons de laisser sur le terrain ceux qui connaissent le mieux, ce qui n'empêche pas que, quand ils sont en vacances, ou malades, ils soient remplacés par un autre, et c'est un vrai plus pour ces communes-là. Après, cela peut fluctuer. Aujourd'hui, on a une demande de telle commune pour telles heures. Fourchambault, ce sont plutôt des heures de nuit, pour compléter la gendarmerie. Si, demain, ce n'est plus des heures de nuit, ce n'est plus le même coût.

Il y a 7 communes impliquées ; tous les maires vont passer cela dans leurs conseils d'ici le mois de juin. Il y a des communes où il n'y a pas des conseils municipaux tout de suite. Le préfet a signé la convention aujourd'hui, le colonel de gendarmerie l'a signée également, et le procureur de la République, le directeur départemental de la sécurité publique sont appelés à la signer également. Tout avance correctement. Il y avait des ajustements qui étaient logiquement à faire, dans la mesure où les communes intéressées qui ont voté doivent nous faire part de leurs besoins, et il serait étonnant qu'elles nous disent qu'elles ont besoin de 33,5 heures toute l'année sauf en juin et juillet. L'approche est celle que j'ai indiquée. On est globalement dans une fourchette qui correspond à l'approche. L'idée, ce n'est pas de créer de surcoûts inutiles, ce n'est pas non plus de ne pas financer ce que l'on ne doit pas financer, puisqu'on est tous aussi dans une volonté de monter en puissance sur la sécurité et la tranquillité dans les villes qui ont voté cette police intercommunale.

Nous re-ferons des points d'étape sur la question. Nous avons évoqué le sujet de la police intercommunale lors du Conseil municipal du 18 juin 2019, et nous l'avons aussi évoqué au Conseil municipal du 17 novembre 2020. Je vous le rappelle, parce que vous me l'avez demandé.

M. Diot - Pouvez-vous me relire les comptes rendus ? « *Evoqué* »...

M. le Maire - Non, vous irez voir. J'ai les dates, mais je n'ai pas les comptes rendus.

M. Diot - Ah, c'est dommage ! Ça fait six mois qu'on en parle !

M. le Maire - Mais, non, moi je vous le dis pour être aimable. Je ne suis pas obligé.

M. Diot - Non, mais « *évoqué* »...

M. le Maire - Si vous voulez aller les télécharger, vous avez un agent de la Ville pour vous aider.

M. Diot - J'avais retrouvé les comptes rendus, je pourrais vous les envoyer.

M. le Maire - Parfait.

Alors, nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0
Abstentions : 5
Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2023-051 **« Pâques au Parc » 2023 - Partenariat confrérie des chocolats / Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité

2023-052 **Mise à disposition de locaux et de biens dans le cadre de l'exercice des fonctions de placier-régisseur**

M. le Maire - Nous allons enchaîner ensuite avec la délibération n°52. En l'absence de Pierrette Concile, ce sera Céline Morini, pour la délibération sur la mise à disposition de locaux et de biens dans le cadre de l'exercice des fonctions de placier-régisseur.

Mme Morini - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Nevers va accueillir un prestataire privé pour assurer les missions de placier-régisseur des marchés et des fêtes foraines.

Les marchés de Nevers se divisent en trois sites sur trois jours : marché Grande Pâture le jeudi, le marché Résistance le vendredi, le marché Carnot le samedi.

Les fêtes foraines se déroulent trois semaines en été et trois semaines en hiver.

À ce titre, pour assurer le bon déroulement de ses missions, la Société COMANIMAT a besoin des biens matériels, immobiliers et logistiques suivants :

- un véhicule de marque Citroën Jumpy, stationné dans la cour du bâtiment Gloriette, Place des Reines de Pologne,

- le contenu dudit véhicule selon inventaire joint au rapport,
- le coffre-fort situé dans le local l'intérieur du bâtiment « Gloriette », Place des Reines de Pologne,
- le terminal de paiement GeoDp situé dans ce même bâtiment,
- et tout autre matériel utile à ses missions.

Il convient de fixer les modalités de la mise à disposition par une convention que vous trouverez ci-joint.

Nous proposons donc :

- D'approuver la mise à disposition des biens matériels, immobiliers et logistiques conformément aux modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Merci à vous.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe - Deux petites remarques.

La première remarque, sur le mode opératoire : nous apprenons, dans cette délibération, qui aurait dû arriver dans un second temps, à notre avis en tout cas, que l'on doit mettre à disposition d'un prestataire privé des locaux et des biens. Il aurait été plus pertinent et plus transparent de faire voter le recours à un service privé, déjà, de prime abord, pour une gestion qui relevait jusque-là d'un agent de la commune.

On nous a dit en commission que la prestation de service allait passer par décision du Maire, lors du prochain Conseil municipal, qui aura donc lieu le 27 juin.

La seconde remarque, c'est sur le fond. On nous dit en commission que l'exercice des fonctions de placier régisseur ne pouvait plus se faire par des agents de la mairie, car il est impossible de trouver un candidat ou une candidate. On va donc faire appel à un prestataire privé pour une mission qui *a priori* a été refusée par les agents. Comment va faire le prestataire ? Il va bien trouver un salarié, lui. Nous nous interrogeons sur ce point.

Le placier ou la placière est une personne importante dans le monde des commerçants. Vous êtes sans cesse en train de nous dire que vous défendez les commerçants et les activités du centre-ville. Or, il nous semble dommage que cette délibération arrive en second temps, et puis surtout sur le tard.

Là, cela va être une personne recrutée par une entreprise privée. Est-ce que ce statut sera pérenne ? Est-ce que ce sera la même personne tout le temps ? Est-ce que ce sera des contrats de trois mois ? De six mois ? Nous avons un peu peur que la gestion ne soit pas aussi sérieuse que celle qui était assurée à l'heure actuelle.

Si tous les problèmes de recrutement pouvaient être résolus par des signatures avec des prestataires privés, ce serait « formidable » !

M. le Maire - Céline Morini, puis je compléterai.

Mme Morini - Nous avons pu échanger un peu sur ce sujet en commission. Vous aurez bien compris que l'idée de la Ville, ce n'est pas de démultiplier ce genre de prestations. Effectivement, j'avais eu l'occasion de vous expliquer que nous avons, à de multiples

reprises, publié l'offre d'emploi, et tenté de trouver un agent qui pourrait remplir cette fonction. Malheureusement, les profils que nous avons rencontrés n'étaient pas en corrélation avec ce qui était attendu pour ce poste.

Comme vous le soulignez, c'est un poste qui, pour nous, est « clé », très important. Vous avez souligné l'importance, effectivement, de cette fonction. D'où aussi notre volonté de ne pas faire un recrutement « au rabais » ; nous ne voulions pas choisir quelqu'un par défaut. Nous voulions faire un vrai choix, mais les profils rencontrés ne nous ont pas permis de faire ce choix.

En face de cela, nous avons un agent, celui qui remplit actuellement cette fonction, qui a été très désireux de changer d'emploi, qui était retenu sur un autre emploi, et qui a eu le professionnalisme, la gentillesse et la patience de prolonger sa mission pour nous laisser le temps de trouver. Mais à un moment donné, il fallait être pragmatiques, et se dire que, si nous ne trouvions pas ce profil, nous nous tournerions vers le recours à une prestation extérieure.

Vous nous interrogez aussi sur comment va faire cette entreprise pour trouver ce profil un peu difficile à trouver. Il se trouve qu'il est identifié, ce profil, et qu'ils ont, eux, cette ressource. La solution est immédiate.

Je ne sais pas si j'ai fait le tour de vos questions...

Mme Gerbe - Sur le mode opératoire, pourquoi cette délibération arrive-t-elle, alors que nous n'avons même pas voté le fait qu'on allait supprimer cette mission ?

Mme Morini - Je ne voudrais pas dire de bêtises, mais il me semble que, étant donné le contexte et les montants associés à cette décision, nous ne sommes pas contraints par le vote d'une délibération. Voilà pourquoi nous procédons de cette manière. Le seuil n'est pas atteint pour avoir recours obligatoirement à une délibération et à un vote sur cette question.

M. le Maire - Nous sommes dans un contrat de prestations. On le passe effectivement en décision en Conseil. Au mois de juin. Donc, cela arrivera.

Ce qui m'importe, c'est que ce soit efficace. Je pense qu'on a quand même contribué à relancer les marchés. C'est une gestion qui n'est pas simple. Nous avons l'ancien placier qui voulait ré-évoluer et retrouver ses fonctions d'ASVP. Nous en avons tenu compte. Si l'on ne trouve pas en interne, soit on recrute, soit on a recours à une prestation. Nous allons partir là-dessus. Ce n'est pas immuable, mais c'est un vrai métier et une vraie compétence aussi qui n'est pas facile.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2023-053

Mise à disposition de la salle Mossé à l'association des Ligériennes d'avril à juin 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-054 Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et la commune de Saint-Amand-en-Puisaye
Adopté à l'unanimité.

2023-055 Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers au Musée de Chalon-sur-Saône et au musée de Cosne-sur-Loire
Adopté à l'unanimité.

2023-056 Salon de printemps 2023 de l'association « Le Groupe d'Émulation Artistique du Nivernais »
dans la salle Fernand Chalandre du 28 avril au 13 mai 2023

M. le Maire - Nous enchaînons avec la partie « Culture », pour évoquer, Françoise Hervet, le salon du Groupe d'Émulation Artistique du Nivernais, qui va retrouver la salle Fernand Chalandre du 28 avril au 13 mai.

Mme Hervet - Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Le Groupe d'Émulation Artistique du Nivernais organise son 59^{ème} Salon de Printemps à Nevers du vendredi 28 avril 2023 au 13 mai 2023. Cette année, l'artiste mise à l'honneur est Sylvie Poirson.

Pour votre information, c'est une artiste pastelliste, autodidacte, et présidente de l'association « Art du pastel en France », et elle travaille par séries sur des thèmes liés au paysage avec une prédilection pour l'eau, les reflets et les transparences. Elle est mise à l'honneur, ainsi qu'une quarantaine d'artistes qui exposent leurs œuvres sur le même thème, à savoir l'eau.

Dans ce cadre, l'association sollicite la municipalité de Nevers pour l'occupation à titre gracieux de la salle Fernand Chalandre du palais ducal, du 26 avril au 13 mai 2023.

Aussi, je vous propose de valider la mise à disposition, et de nous autoriser à signer la convention bipartite définissant les conditions et horaires d'occupation.

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous sommes donc tous conviés au vernissage.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-057 Prêt d'œuvres de différents partenaires à la Ville de Nevers pour l'exposition « Buvons ! La Faïence raconte le vin »

M. le Maire - Corinne Mangel va évoquer la faïence sous l'angle vinicole.

Mme Mangel - Merci, Monsieur le Maire.

Une exposition intitulée « Buvons ! La Faïence raconte le vin » prendra place au musée de la faïence et des beaux-arts de Nevers du 24 juin au 15 octobre 2023. La thématique de cette exposition fera l'écho aux richesses locales en matière de faïence et de vin, autour d'un noyau de chefs-d'œuvre remarquables issus des collections

nationales et régionales. Le propos de l'exposition sera donc décliné pour s'adapter aux spécificités de notre territoire ligérien.

C'est dans ce cadre que la Ville de Nevers sollicite le prêt d'œuvres issues de collections de musées régionaux, nationaux et également de collections personnelles.

Ainsi donc seront prêtées à la Ville de Nevers 4 œuvres par le musée du Louvre, 14 œuvres par le musée des arts décoratifs de Paris, 17 œuvres par la Ville de Sèvres, 15 œuvres par le musée de Dijon, 6 œuvres par le musée d'art et d'histoire Romain Rolland de Clamecy, 2 œuvres par le musée de Cosne-sur-Loire, 9 œuvres par la Ville de Langres, 9 œuvres par la Ville de Varzy, et 33 œuvres issues de collections de 5 prêteurs particuliers.

Cette mise à disposition des œuvres citées se fera, bien entendu, à titre gracieux, du 22 mai au 17 novembre 2023, incluant les jours de montage et de démontage de l'exposition.

Le commissariat scientifique de cette exposition est assuré par quelqu'un de bien connu en la matière, puisqu'il s'agit de Jean Rosen, directeur de recherche émérite au CNRS. Le résultat des années de recherches qu'il a consacrées à ce thème a été publié en 2022 et cela préfigure cette exposition.

Cet itinéraire du vin et de la faïence ira du XVII^e au XIX^e siècle, et s'appuiera donc sur une sélection de plus de 200 œuvres.

On dit « XIX^e siècle », mais plus précisément ce sera la date de 1863, la date fatidique de l'apparition du premier plan de vigne attaqué par le phylloxera.

À la suite de toutes ces informations, je vous propose de bien vouloir approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions bipartites annexées des listes des œuvres prêtées à la Ville de Nevers dans le cadre de cette exposition, qui sera vraiment une exposition remarquable.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire -

Merci, Madame Mangel. Qui veut intervenir, sur cette belle exposition à venir ? Il y a eu la faïence révolutionnaire, il y a la faïence autour du vin. Il y a de la faïence, on s'en rend compte, sur tous les sujets de société.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-058

Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain

M. le Maire -

Laurent Pommier pour le partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain.

M. Pommier -

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel et préambule, la Ville de Nevers a pour objectif de mettre en valeur son patrimoine. Pour cela, elle dispose du musée de la faïence et des beaux-arts, qui participe à la mise en valeur des collections et qui noue également des partenariats destinés à cette valorisation du patrimoine et à ce rayonnement de la culture, en permettant d'élargir ses publics.

Il est proposé un partenariat entre le Centre d'Art Contemporain, dont la mission réside dans la diffusion et la sensibilisation des publics à la création actuelle, et la Ville de Nevers, le but étant de présenter une exposition en co-réalisation.

Cette exposition « Diane Arques » sera présentée du 3 juin au 17 septembre de cette année. Qui est Diane Arques ? Il s'agit d'une artiste franco-espagnole. Elle vit et travaille à Paris. Elle réalise des projets artistiques en utilisant comme support la photographie, la vidéo, le son, la performance. Sa démarche relève d'interrogations et de questionnements sur notre société contemporaine. On peut retrouver des expositions thématiques comme « La Ville Bleue », « Play again » ou « une journée avec toi », des expositions qui permettent de dévoiler la face cachée de son processus de création.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention bi-partite présentée en annexe, définissant les conditions de partenariat pour cette exposition.

Juste pour rappel, le vernissage aura lieu le 2 juin, en présence de l'artiste.

M. le Maire -

Merci, Monsieur Pommier.

Y a-t-il des demandes de précision ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité sur la partie « Culture ».

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-059 *Exposition temporaire des « Amis de Jean Montchougnny » dans la salle Fernand Chalandre du 15 au 26 mai 2023*

Adopté à l'unanimité.

2023-060 *Partenariat entre la Ville de Nevers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) et l'École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB)*

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2023-061 *Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations*

Adopté à l'unanimité.

2023-062 *Mise à disposition de locaux - ASEM*

Adopté à l'unanimité.

2023-063 *Abrogation et remplacement de la convention tripartite - Acroballe Circus et Alarue*

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2023-064 Modification d'implantation scolaire - Transfert de la classe CM1 Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de l'école Barre Manutention à l'école Georges Guynemer à la rentrée 2023/2024

M. le Maire - Iris Gallois va évoquer la délibération n° 64 concernant la modification d'implantation scolaire et le transfert de la classe de CM1, Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de l'école Barre Manutention à l'école Georges Guynemer pour la rentrée 2023-2024. C'est déjà un projet qui avait été mis en proposition, et que, d'un commun accord avec la Direction Académique, nous avons repoussé pour qu'il y ait un temps de préparation des parents, de discussions, de dialogue. Nous en reparlerons pour la délibération suivante, d'ailleurs.

Iris Gallois.

Mme Gallois - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Sur proposition de la Ville de Nevers, les partenaires de la troïka de la Cité éducative (Préfecture, Ville de Nevers et Direction Départementale des Services de l'Éducation nationale) souhaitent qu'une nouvelle implantation de la classe de CM1 CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) en Réseau d'Éducation Prioritaire puisse favoriser une mixité renforcée des publics issus de tous les secteurs scolaires de Nevers et l'accès de tous les élèves à cet enseignement.

Cette proposition s'inscrit dans l'esprit de la circulaire du 2 août 2002 du ministère de l'Éducation nationale, et, conformément à la loi, le Conseil municipal doit se prononcer par délibération sur la modification de l'implantation de la classe.

Le dispositif CHAM, pour mémoire, a été initié à la rentrée 2019-2020, conjointement avec la DSDEN et la Ville de Nevers. Son implantation au sein de l'école de la Barre Manutention répondait alors à une logique de proximité de l'école avec le conservatoire municipal de musique, et il a permis de développer un CM1, puis un CM2.

Cette dynamique a conduit à la création, à la rentrée 2021-2022, d'une 6^{ème} CHAM au collège Adam Billaut situé en REP.

Elle aboutit actuellement au développement du cursus sur l'ensemble du cycle IV avec l'ouverture ultime d'une classe de 3^{ème} CHAM à terme, et bénéficie du soutien de la Cité éducative de Nevers.

En plus de la situation géographique centralisée sur le territoire, le choix de l'école Guynemer, école de REP, présente une cohérence d'orientation avec le collège de secteur Adam Billaut, qui accueille précisément la continuité du cursus.

Il offre également la perspective d'une coordination accrue du dispositif avec celui de « L'orchestre à l'école » développé dans les écoles de REP.

La Cité éducative sera sollicitée pour accompagner la mise en œuvre du transport nécessaire à la fréquentation, par les élèves de CHAM, du conservatoire de musique deux demi-journées par semaine.

Afin de permettre aux élèves de terminer, à l'école de la Barre-Manutention, leur cursus CHAM élémentaire débuté dans cet établissement, l'implantation du CM2 CHAM à l'école Guynemer est envisagée dans un second temps, à la rentrée 2024/2025.

Il convient de noter également que ces classes CHAM seront pleinement intégrées au projet de réhabilitation du patrimoine scolaire du secteur du Banlay qui rentre actuellement dans sa phase de programmation, dans le cadre du plan de rénovation urbaine du quartier.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des questionnements ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Dès l'origine de la création de la classe CHAM 1^{er} degré à Nevers, la question de son implantation s'était déjà posée, parce que, derrière, il y avait aussi la volonté initiale de ce dispositif de démocratiser l'accès de tous à la musique. Il était donc déjà envisagé d'implanter cette classe dans un quartier prioritaire. D'autres intérêts - notamment, effectivement, principalement, la proximité avec le conservatoire - ont fait que les classes CHAM ont été créées à l'école de la Barre, puis au collège Adam Billaut. C'est un retour en arrière. Dont acte.

Mais, plusieurs problématiques se posent néanmoins, maintenant. Des vocations se sont créées à l'école de la Barre. Quelle aide, notamment en termes de transports, pourra être mise en œuvre pour permettre à ces élèves d'aller à l'école Guynemer ? Je pense là aux plus petits de l'école, et notamment aux CE2 de cette année.

Ensuite, a-t-on déjà une prospective par rapport à l'année prochaine ? Cette classe fera-t-elle le plein à la prochaine rentrée ? Si j'ai bien compris, c'est pour pouvoir profiter des fonds du dispositif Cité Éducative que cette décision est prise. Mais avez-vous déjà prévu de prendre des mesures si ces fonds disparaissaient ? Notamment, après ce déménagement à l'école Guynemer, reviendrait-on à l'école de la Barre, si les fonds disparaissaient ? Merci.

Mme Gallois - Je ne pense pas que ce soit un retour en arrière. Je pense qu'au contraire, c'est plutôt un « en avant », parce que la Cité éducative, en fait, a vocation à financer des projets qui sont plutôt innovants ; et en l'occurrence, la troïka normalement doit s'axer sur des projets qui ne sont pas nécessaires déjà existants. En fait, la délocalisation n'est pas liée à la Cité éducative. La délocalisation est liée à l'ouverture du cycle IV sur le collège Adam Billaut, et donc à la cohérence de la mise en secteur du dispositif avec le collège de secteur. Évidemment, la Cité éducative vient appuyer, par les financements, cette délocalisation. Mais elle aurait sans doute, de toute façon, eu lieu.

M. Derouault - Le retour en arrière, c'était parce que, justement, c'était déjà prévu, il y a un temps, au Banlay ; pas forcément à l'école Guynemer, ça pouvait aussi être l'école Blaise Pascal. Le retour en arrière, il est donc là ; c'est un retour en arrière par rapport à ça.

Mme Gallois - Je vous parle cependant d'une marche en avant dans le cadre de cette Cité. L'intérêt de la Cité éducative, c'est vraiment de mettre en relation les différents partenaires ; le collège du secteur Adam Billaut va travailler vraiment en lien avec l'école Guynemer.

M. Derouault - Je vous rejoins complètement là-dessus.

Mme Gallois - Vous m'avez par ailleurs interrogée sur les transports. Nous avons déjà travaillé le transport des élèves de l'école Guynemer au conservatoire, et il y a aura cette possibilité offerte. Dans un flyer qui a été rédigé à destination des familles qui vont s'inscrire (distribué dans toutes les écoles), nous avons fait un petit encart. Nous souhaitons faire une petite étude pour savoir combien de personnes cela concernerait, pour savoir quel transport il sera pertinent de mettre en face. C'est encore en travail.

La date limite des inscriptions sera le 31 mai. Pour l'instant, nous attendons le retour des familles quant à cette difficulté de transport, qui était déjà une difficulté pour les familles de REP (la Direction Académique ayant déjà observé une difficulté, sur l'école La Barre Manutention). Souvent les familles de REP s'intéressent au dispositif, mais ne viennent pas parce que c'est trop éloigné. Là, c'est un peu l'inverse qui se passe. Nous y sommes donc attentifs. Nous nous doutons bien que les enfants de l'école Barre Manutention, ayant porté le dispositif, ont envie de continuer sur la classe CHAM. Nous sommes donc attentifs à cela, et nous allons prendre ce point en considération, bien évidemment. Par le biais de la Cité éducative, nous aurons l'opportunité, sans doute, de pouvoir mettre un transport (qui aura un certain coût, je pense, surtout s'il y a un ramassage) qui sera pertinent.

Vous m'avez interrogée sur la pérennité du dispositif. La délocalisation n'est pas le fait de la Cité éducative ; c'est le fait de la mise en cohérence du cycle, de la continuité du cycle.

M. le Maire -

Merci de ces précisions.

Je voulais ajouter qu'effectivement, dans la mise en place de ce dispositif et en lien avec les structures de la troïka autour de la Cité éducative, l'idée est quand même d'avoir des moyens, et je rappelle que c'est 430 000 € supplémentaires pendant trois ans. Nous avons la particularité à Nevers - ce qui est loin d'être le cas partout, et je pense même que nous sommes uniques sur ce point - d'avoir nos 4 quartiers prioritaires concernés. Sur l'initiation au chant choral, au Café Charbon, nous avons vu qu'il y avait beaucoup de classes. Le rendu est le 4 mai à la Maison de la Culture, avec toutes les classes. Je trouve que c'est vraiment une chance pour notre ville d'être retenue, et une chance surtout pour les enfants, et les enseignants aussi, et les parents.

Sur la localisation à l'école Guynemer, c'est vrai que c'était un projet plus ancien. À l'époque, il n'y avait pas non plus le collège Adam Billaut qui était concerné. C'est un nouveau critère, puisque l'idée, c'est de permettre aussi aux familles de ne pas être trop délocalisées de quartier, pour les enfants qui veulent poursuivre les classes CHAM au collège. C'était assez éloigné, pour basculer d'un coup du collège depuis l'école de La Barre.

Maintenant, c'est une réflexion ; l'idée, c'est que ce soit des écoles qui se voient renforcées aussi par cette présence « classe CHAM », et puis qu'il y ait aussi des candidats. Pour l'instant, on relance ; je pense que les classes sont plutôt bien occupées, et que les enfants sont motivés.

Mme Gallois -

L'intérêt de la Cité éducative, c'est que les réunions publiques qui ont lieu pour la classe CHAM, pour les inscriptions, sont obligatoires pour les élèves de REP, et puis les restitutions musicales, également ; il y a vraiment cette nécessité de proposer à l'ensemble des QPV de pouvoir intégrer le dispositif.

M. le Maire -

Merci. Pas d'autres interventions ?

Nous votons cette modification d'implantation.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire -

Je voulais aborder et faire un préambule sur la délibération suivante - je passerai la parole à l'Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse après - sur la fusion des écoles de Loire et André Cloix. C'est une nouvelle délibération qui fait suite à une précédente, où il était un temps envisagé le déplacement des classes ULIS sur l'école Jules Ferry. Ce qui était plutôt une volonté de l'Éducation nationale à la base. On a une école de Loire aussi qui est en très mauvais état, et autant nous faisons de gros travaux sur l'école André Cloix, autant, pour l'école de Loire, nous espérons pouvoir les faire un jour, mais ce n'est, très franchement, pas dans le budget, très franchement. Je crois que nous avons mis 1,3 M€ sur l'école André Cloix l'an dernier en termes de travaux, et il y a encore une grosse tranche à faire, puis je pense que nous aurons alors à peu près fini l'école. C'est la raison pour laquelle il a été un temps envisagé ce déplacement ; évidemment avec des conditions d'accompagnement, s'agissant d'enfants sur lesquels il faut avoir un regard particulier, évidemment.

J'ai eu l'occasion d'entendre beaucoup de choses dites, et parfois pas tout à fait exactes ; j'indique que c'est sous l'objet d'aucune pression de quiconque. C'est le fruit, à la fois, de rencontres avec les parents, c'est le fruit de dialogues et de négociations avec la Directrice Académique, qui a fait qu'il y a eu un accord pour ne pas prendre cette décision. Pour cette année. Pour définitivement, pour l'instant, rien n'est acté. Je dis aussi que l'état de l'école décidera des choses. Il y a aussi le club Léo Lagrange, mais qui est dans des conditions de travail qui sont quand même très compliquées, faute d'un entretien et de rénovations régulières dues à nos écoles. À part l'école Raymond Frébault, toutes étaient en perdition : sans double vitrage, sans doublage... Heureusement que nous nous sommes lancés là-dedans, par rapport à la crise énergétique. Il y avait des rideaux troués... C'était dans un état quand même assez lamentable. J'avais oublié cet aspect-là, c'est vrai.

Sur ces écoles, ce qui dictera aussi les choses, c'est nos capacités à rénover cette école, sachant que nous avons comme objectif de terminer l'école André Cloix, de continuer les travaux d'aménagement dans les écoles. J'ai eu l'occasion de déjeuner à l'école maternelle Lucette Sallé, ce qui me permet d'avoir des échanges avec l'équipe enseignante et de voir les besoins des travaux, en plus de nos services, et de l'adjointe à l'éducation et du conseiller municipal délégué, Guillaume Largeron. Nous avons aussi de belles écoles, comme Lucette Sallé maternelle, qui est beaucoup plus récente, et qui vieillit plutôt bien.

Sur l'école de Loire, à l'heure d'aujourd'hui, je suis incapable de vous dire quand nous dégagerons du budget pour la refaire, mais c'est aussi une question de confort des enfants et d'accompagnement des enseignants.

En tout cas, pour l'instant, et suite aux discussions que j'ai pu avoir avec la Directrice Académique, nous avons décidé de ne pas mettre en œuvre ce qui était une première proposition de délocalisation des classes ULIS, effectivement.

Je voulais donc remercier la Directrice Académique pour l'écoute que j'ai eue, par rapport à la demande me faisant le relais des parents qui avaient été reçus, même si nous leur garantissions un accompagnement qui aurait sans doute évité un traumatisme. Il y a beaucoup d'enfants, de fonctionnaires mutés ou autres qui restent deux ans dans une école puis qui changent. J'entends que ce sont des enfants qui nécessitent un accompagnement plus personnalisé. Maintenant, j'ai entendu les inquiétudes et les demandes des parents, comme nous avons su le faire pour la classe CHAM. Je me félicite d'avoir été entendu par les services de l'Éducation nationale.

Je passe la parole à Iris Gallois, pour présenter la délibération de fusion des directions des deux écoles.

Mme Gallois -

Merci, Monsieur le Maire.

Comme Monsieur le Maire vous l'a dit, la DSDEN a sollicité la fermeture administrative de l'école de Loire par fusion des postes de direction. Par conséquent, la Ville de Nevers prend acte de la réunion des deux établissements administratifs en un seul. Cette fusion n'a aucune conséquence sur l'implantation des classes et la configuration patrimoniale du site scolaire.

Les élèves d'ULIS disposeront des mêmes dispositifs d'accompagnement qu'auparavant, que ce soit en termes d'encadrement spécialisé ou de transports spécifiques.

De manière engagée, malgré un contexte budgétaire difficile, la collectivité met notamment à disposition de ces classes un agent d'accompagnement spécialisé à temps plein, intervenant sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaires, constituant un repère et un facteur de stabilité pour les enfants.

Il convient également de noter que cette composante ULIS sera pleinement intégrée à la réflexion que la collectivité conduit sur une future réhabilitation des locaux du site scolaire, comme vous l'a dit Monsieur le Maire.

M. le Maire - Jimmy Derouault.

M. Derouault - Je me félicite que le pragmatisme et la patience aient prévalu dans cette histoire, mais je ne comprends pas la phrase « *La DSDEN a sollicité la fermeture administrative de l'école de Loire par fusion des postes de direction.* » La Directrice Académique avait déjà annoncé sa carte scolaire pour l'année prochaine, et avait donc déjà annoncé le transfert des classes vers l'école Jules Ferry. Madame l'Adjointe nous avait dit, en réponse à notre question, sur le sujet aussi, que l'objectif que la Directrice Académique, c'était bien de fermer l'école spécialisée et d'inclure les classes dans d'autres écoles. Voilà, j'aurais préféré que ces éléments soient mentionnés et que la délibération soit écrite autrement.

M. le Maire - Je pense qu'aujourd'hui les parents sont contents.

M. Derouault - *(hors micro)*

M. le Maire - En fonction de la décision, l'idée était d'être dans l'accompagnement. Maintenant, je peux comprendre ; peut-être que ça mérite plus de temps. Ça se fera, ou pas. J'ai lu aussi qu'il était question d'une épée de Damoclès. C'est vraiment le dialogue que j'ai pu avoir, après une rencontre avec les parents, qui, je pense, a permis de prendre une autre décision.

Nous votons sur cette fusion.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Nous votons à l'unanimité sur cette fusion des directions.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

- 2023-066 Convention de partenariat avec l'Association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) 98^{ème} prix de la Ville de Nevers - Course cycliste du 1^{er} mai - Souvenir Pierre Bérégovoy
Adopté à l'unanimité.
- 2023-067 Courir à Nevers 2023- Convention d'organisation quadripartite avec Le Journal du Centre / La Ville de Nevers / ASF USON / Amicale Omnisports Nivernaise (AON) d'Athlétisme
Adopté à l'unanimité.
- 2023-068 Courir à Nevers 2023 - Attribution de subvention challenge scolaire - Groupe Centre France / Ville de Nevers
Adopté à l'unanimité.
- 2023-069 Convention de partenariat avec l'Association entre la SASU French Run et la ville de Nevers pour les manifestations La Bottine - La Moustache 2023
Adopté à l'unanimité.
- 2023-070 Convention de partenariat entre la SASU French Run et la Ville de Nevers pour les manifestations Look Crit, Look Gravel, Look Road des 12, 12 et 14 mai 2023
Adopté à l'unanimité.
- 2023-071 Convention de partenariat Fédération Française d'Escrime - ville de Nevers - Cercle Nevers Escrime - Accueil stage équipe de France d'épée féminine

M. le Maire - Il nous reste une délibération, avant de passer à la question orale et à sa réponse orale, et à la motion que pourra présenter Philippe Cordier sur les déserts médicaux.

La dernière délibération est la délibération n°71, qui concerne la convention de partenariat entre la Fédération Française d'Escrime, la Ville de Nevers et le Cercle Nevers Escrime, avec l'accueil en stage de l'équipe de France d'épée féminine, dans quelques jours ou quelques semaines.

M. Chartier - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Du 24 au 28 avril 2023, dix athlètes et trois membres du staff de l'équipe de France d'épée Dames seront en stage à Nevers. Le projet de délibération est relatif à une convention de partenariat tripartite de la collectivité avec la Fédération Française d'Escrime et le Cercle Nevers Escrime.

Considérant que cette convention permet à la Ville de Nevers de recevoir des équipes de France d'escrime en stage dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 » ;

Considérant la proposition de la Fédération Française d'Escrime d'organiser un stage de préparation aux grandes compétitions de l'équipe de France épée Dames du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2023 à Nevers ;

Considérant que le Cercle Nevers Escrime prend en charge le coût d'organisation de ce stage et qu'il sollicite la Ville de Nevers pour participer financièrement, à hauteur de 50 % environ ;

Après en avoir délibéré, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, et à verser une subvention de 5 000 € au Cercle Nevers Escrime.

Il sera certainement prévu également, durant ce temps de présence de l'équipe de France, des échanges avec les écoles, ou avec des jeunes également, pour venir suivre ces entraînements.

M. le Maire - C'est la semaine 17 ? La semaine du 24 avril ? C'est bien cela ?

M. Chartier - C'est la semaine après les vacances.

M. le Maire - Il y aura un temps d'accueil à 17 heures le 25 avril au palais ducal. Si certains d'entre vous veulent être à mes côtés pour accueillir l'équipe de France, vous êtes les bienvenus.

Avez-vous des précisions à demander ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

M. le Maire - Je propose que nous passions à la motion du groupe que nous vous proposons. Elle a été votée à l'unanimité à l'Agglomération l'autre jour.

Philippe Cordier va présenter la motion.

M. Cordier - Avec plaisir.

« Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir, comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et

améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire pour nos concitoyens et nos territoires qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le Conseil municipal de Nevers forme un vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais. »

M. le Maire - Peut-être voulez-vous abonder dans le sens de cette motion ?

François Diot.

M. Diot - J'ai envie de dire « Alléluia ». Qui eût dit que vous nous proposeriez une motion pareille un jour !

En tout cas, très bien. Nous la voterons des deux mains et des deux pieds. Effectivement, nous préférons que vous nous proposiez ça, plutôt que de valider la fermeture du Centre 15, Monsieur le Maire.

Cela fait référence à une proposition de loi que peut-être les uns et les autres ont lue ; il n'y a pas rien, dedans. D'ailleurs, elle est signée de l'ensemble du groupe communiste - je ne sais pas si vous avez vérifié, avant de nous donner à voter ça, Monsieur le Maire -, au premier rang desquels Chassaigne, Roussel, et mon ami Yannick Monnet, du département d'à côté ; il y a des socialistes, il y a des écologistes, il y a La France Insoumise ; il y a de la droite... C'est un projet de loi transpartisan, qui finalement, se rend à l'évidence : c'est la faillite de toutes les logiques qui nous ont amenés dans cette situation-là. C'est donc bien qu'il y ait 200 députés qui réagissent une fois qu'on est dans le mur. Mais dedans, il y a quand même des mentions comme « *régulation de l'installation des médecins* », Monsieur Cordier, c'est-à-dire que c'est une forme de remise en cause de la liberté d'installation. On parle d'« *aménagement du principe de...* », mais c'est de la remise en cause de la liberté d'installation. On parle aussi du « *renforcement du financement public des médecins salariés* ». Cela fait 20 ans qu'on en parle dans le département, et puis finalement ça arrive. On parle aussi d'un meilleur accès aux services de médecine pour tous, notamment pour les territoires ruraux comme le nôtre.

C'est un projet de loi qui ne réglera pas tous les problèmes, mais qui fait tomber un certain nombre de tabous. Pour ma part, je m'en félicite bruyamment.

M. le Maire - Comme disent nos amis québécois, il faut arrêter de « s'enfarger les pieds dans le tapis ». Je pense que, dans le domaine de l'implantation médicale, si on ne change pas de logiciel, on n'y arrivera pas. Cela fait des années que, nous, nous nous y essayons. Nous avons des résultats aujourd'hui. J'étais content de voir que nous avons installé 8 nouveaux médecins à l'hôpital, mais ça ne suffit pas ; et notamment dans le secteur libéral, sur lequel nous sommes particulièrement inquiets. Nous avons eu, par la présence de Philippe Cordier et avec le Pays, une soirée avec les nouveaux internes. Mais cela fait partie de l'attractivité ; d'où le maintien d'un dynamisme et d'une rénovation de la ville absolument indispensables. Quand vous voyez que c'est des jeunes, s'ils débarquent dans une ville à moitié à l'abandon, cela ne marche pas. Mais, en dehors de ça, c'est vrai qu'il faut complètement changer la façon de faire d'implantation médicale ; et la méthode d'être dans l'implantation permanente ne fonctionne pas.

Philippe Cordier.

M. Cordier - Je voulais déjà remercier le Parti communiste d'avoir instauré le système privé à l'hôpital. Déjà. Premièrement. Cela nous a vraiment extrêmement surpris qu'en 1981,

sous François Mitterrand, nous avons l'instauration d'un système privé à l'hôpital. Donc, merci au Parti communiste, qui a permis de faire gagner pas mal d'argent à des médecins ! À part cette galéjade, je dirais, ou cette précision que vous n'aviez pas, je pense qu'à situation d'urgence, il faut trouver une solution d'urgence. Je sais que je ne vais pas me faire que des amis dans ma profession, pour instaurer cette obligation d'installation, chez les médecins.

Je pense qu'il faut peut-être y réfléchir beaucoup plus sérieusement actuellement, et qu'il est anormal, effectivement, que tant de Français n'aient pas de médecins généralistes et spécialistes, et il faudrait peut-être aussi revoir quelques lois ou décrets au niveau de l'ARS. Je parle des zones de revitalisation rurale ; il me semble qu'il est tout à fait anormal que, certains médecins qui partent de notre département et qui vont s'installer dans d'autres départements, alors que la situation ne se pose pas pour eux, touchent 50 000 € à l'installation et puissent avoir une exonération de 5 ans d'impôts. Je pense que c'est quelque chose qui est complètement incompréhensible, surtout actuellement, dans notre situation, et dans la situation de nombreux Français. Je pense qu'il y aurait beaucoup de choses à revoir au niveau des ARS sur ce point. C'est pourquoi aussi je m'associe à cette motion ; parce que je pense que nous sommes vraiment dans une situation d'extrême urgence en France. Cela ne va peut-être pas être retenu par l'Assemblée nationale ; cela va peut-être être une discussion. Mais je pense qu'il est temps de poser la question.

M. le Maire - Merci. Nous allons voter sur cette motion.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci de votre unanimité pour le soutien à la santé sur les territoires.

Madame Gerbe.

Mme Gerbe - Vu qu'il n'est que 23 h 38, je peux me permettre une petite digression. Je ne sais pas si vous avez le poisson d'avril du *Bien public*, que je cite : « Les docteurs volants désormais bien installés entre Dijon et Nevers font des émules. Pour pallier le manque d'enseignants, des professeurs de sport dijonnais feront chaque mardi le déplacement jusqu'à la capitale de la Nièvre. » On parle de Nevers, et on a de l'humour. Nous faisons le clin d'œil au *Bien public*, qui parle de nous.

M. le Maire - Pour une fois que *Le Bien public* parle de Nevers ! C'est toujours bon à prendre ! Non, je suis un peu méchant ; cela leur est arrivé. Mais on aimerait plus souvent.

Je vous signale qu'il y a une émission qui est passée sur les *Flying Doctors* en Allemagne. C'était sur une chaîne de télé allemande. Il y a eu aussi la Finlande.

Au-delà de l'aspect médiatique, cela a au moins le mérite de faire connaître l'initiative.

Pour l'instant, cela fonctionne. Nous arrivons à faire venir des médecins en plus, des spécialités. Je ferai un bilan, avec Yannick Chartier, sur les spécialités que nous avons accueillies. J'en ai fait un premier, il n'y a pas très longtemps, mais nous allons faire un bilan avec un peu de recul sur ce que cela a rapporté globalement à l'hôpital, et surtout aux secteurs corolaires.

Sans *Flying Doctors*, nous n'aurions pas eu SOS Médecins, qui a été annoncé par la presse aujourd'hui. Il y aurait eu un certain nombre de médecins que nous avons vus tout à l'heure qui ne seraient pas là, parce que c'est ce qui les a alertés sur la situation à Nevers et les a sensibilisés. Qu'on traite cela avec humour ne me pose pas de soucis ; j'adore aussi l'autodérision.

S'il y a d'autres personnes qui veulent prendre l'avion, je lance un appel. Vous le savez, malheureusement, nous vivons une situation où nous subissons un choix

imposé, où nous sommes beaucoup contre l'absence de trains pendant sept mois. J'ai déjà des demandes. Faire trois heures et demie ou quatre heures de car sera très compliqué. Je suis en train d'identifier des besoins. Ceux qui seront intéressés à faire le trajet en trente minutes peuvent se manifester. Plus on en aura, plus cela permettra de négocier les prix et faciliter la vie, notamment pour les entreprises, qui peuvent, en gagnant deux heures ou deux heures et demie, largement rattraper le coût, qu'elles peuvent passer en charges, notamment. Mais il n'y a pas que les entreprises. Nous sommes donc en train d'identifier de façon très précise des besoins. Je ne dirais pas que c'est que pour palier - l'avion a été fait avant -, mais nous avons un aéroport que nous devons développer et maintenir. Donc, cela veut dire aussi des recettes et des taxes d'atterrissage.

Donc, encore une fois, tous les moyens sont bons pour innover, à condition qu'ils ne soient pas farfelus. Même si celui-ci l'a paru peut-être au départ, aujourd'hui je pense que beaucoup de gens le prennent davantage au sérieux.

Question orale

M. le Maire - Il nous reste une question orale, du groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

M. Diot - Monsieur le Maire, c'est une question orale, concernant l'expérimentation de La Poste sur le territoire de Nevers.

Dans le cadre de la suppression du timbre rouge et de la généralisation du courrier à timbre vert non prioritaire en trois jours au lieu de deux, la Direction de La Poste engage 68 expérimentations dans toute la France, pour réorganiser les tournées de distribution de courrier.

Nous avons appris que Nevers faisait partie de ces 68 expérimentations.

À partir du mois de mai, la tournée quotidienne du facteur serait ainsi supprimée à Nevers : le nombre de tournées à vélo passerait de 19 à 10 ; mais, finalement, peut-être de 19 à 16 - ce sont les dernières informations que vous avez dû avoir comme nous, parce que je sais que vous vous êtes renseigné. C'est peut-être au moins à cela qu'aura servi notre question orale -. Donc on passerait de 19 à 16 tournées quotidiennes sur l'ensemble de la ville.

Les postiers se verraient attribuer une tournée un jour, puis une autre tournée le lendemain. Seuls les courriers urgents, comme les colis, la presse ou les recommandés, continueraient d'être distribués quotidiennement.

Monsieur le Maire, avez-vous été consulté pour la mise en place de cette expérimentation dans notre ville à partir du mois de mai ? Quelle appréciation en avez-vous ? Et que comptez-vous faire pour préserver le niveau de service public postal dont bénéficient les Neversois, alors que les craintes semblent évidentes, quand même, avec un passage du facteur qui pourrait ne plus intervenir que deux fois ou trois fois par semaine pour certains usagers, et avec une possible baisse drastique du nombre de facteurs dans notre ville dans les années à venir ?

M. le Maire - Je vous rassure, ce n'est pas votre question qui a eu le mérite de m'alerter sur ce point, puisque votre question vient 10 jours après que j'ai reçu la nouvelle directrice régionale de La Poste, avec laquelle je me suis retrouvé en débat sur le *Talk* à Dijon deux jours plus tard. J'ai eu le soin de lui redire des choses. Je lui ai fait part aussi de votre question, pour que nous puissions aussi échanger plus précisément et que je puisse vous apporter la réponse la plus précise possible.

Vous le savez, La Poste connaît certaines difficultés et a besoin de se diversifier. Ce sont des emplois et ils ont besoin d'évoluer par rapport à nos nouveaux usages, qui

sont notamment le fait qu'il est envoyé de moins en moins de courrier, notamment en lien avec les moyens numériques.

Il y a donc un besoin de La Poste, mais ce n'est pas nouveau comme sujet, et le Président Philippe Wahl, avec qui j'ai parfois l'occasion de déjeuner, porte une attention particulière à ce sujet et à la Nièvre, dans laquelle il est déjà venu.

Je suis aussi, vous le savez, un défenseur de la proximité et des services publics et de ceux qui peuvent s'y apparenter, ce qui est le cas de La Poste.

Ce qui m'est affirmé aujourd'hui - mais nous prendrons le soin de faire une question écrite afin d'avoir une réponse écrite de la part de La Poste, et qui m'a été redit il y a une dizaine de jours, puisque ces éléments ont été discutés -, c'est qu'il n'y aura pas de remise en cause du passage quotidien du facteur, qui continuera à passer chez les gens six jours sur sept. J'ai l'engagement par écrit. Si ce n'était pas respecté, je vous passerais la réponse.

Par contre, il faut distinguer, d'une part, le service qui est rendu aux clients et d'autre part, la manière dont La Poste est en train de se réorganiser pour le donner, et il évolue nécessairement.

Aujourd'hui, en moyenne, La Poste distribue trois fois moins de courrier qu'il y a 12 ans. C'était 18 milliards de courriers en 2010, et 6 milliards en 2022. Dans l'ensemble, les clients recevaient en moyenne trois lettres chaque jour dans leur boîte à lettres ; nous n'en sommes plus à cela, et aujourd'hui, c'est plutôt l'équivalent d'une seule par jour. Je le dis avec humour : il y a des personnes qui se demandent si le facteur est passé, parce qu'il n'y a pas de courrier. On fait le corolaire, en effet, entre la présence de courrier et le facteur ; et, s'il n'y a pas de courrier, c'est que l'on pense que le facteur n'est pas venu. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, évidemment. S'il n'y avait pas le journal à distribuer, des colis à livrer, ce serait même moins que cela. Quand je parle de lettre, c'est « élément » ; cela peut être autre chose par jour.

« La Poste a choisi de maintenir une distribution six jours sur sept » ; la directrice de La Poste me l'a écrit à plusieurs reprises dans la réponse. Et notamment pour pouvoir livrer les colis, parce que les Colissimo sont livrés à 80 % par les facteurs ; c'est déjà un gage de passage. La presse, pour les abonnés. Les imprimés publicitaires, qui sont aussi une source de recettes. Et puis les services de portage de repas ou de médicaments, lorsque c'est La Poste qui porte ce service dans des communes. La Poste, d'ailleurs, expérimente le recensement. C'est vrai qu'elle est plutôt bien placée pour le faire. C'est en expérimentation dans certaines communes. Je ne dis pas que nous allons le faire, je dis simplement que nous allons être attentifs aux retours. Si je discute parfois les conséquences du recensement, cela peut parfois être de notre fait, avec un recensement insuffisamment fait - ce n'est pas ce que je dis ce soir, mais je dis que cela peut -.

Passer un jour sur deux ne serait pas compatible avec ses objectifs de livraison, qui est la livraison la plus rapide des colis. Pour tous ceux qui bénéficient du portage de repas, et notamment dans la Nièvre vous savez que c'est une activité en développement, compte tenu aussi de l'âge moyen de nos habitants. C'est aussi une sorte de garantie.

Le futur modèle de La Poste, c'est de garder un réseau postal unique de distribution, mais de plus en plus multi-activités, avec toutefois le passage quotidien - cela m'est même souligné dans la réponse - du facteur à partir du moment où un produit est à distribuer.

Non ? Allez-y, si vous voulez que nous débattions.

M. Diot - Monsieur le Maire, ce sont les éléments de langage de la Direction de La Poste. Il faut garder les écrits. Mais, effectivement, c'est ce que je disais : les colis, les journaux, ce sont des choses urgentes, et, effectivement, ils n'ont pas le droit de ne pas les livrer...

M. le Maire - Je n'ai pas fini...

M. Diot - Ah ? Mais continuez, alors...

M. le Maire - Je croyais que vous vouliez réagir sur un point que je venais de dire. Je vais peut-être finir. Comme ça, après... Ça vous contentera, ou pas, mais je vais finir de vous relayer ce qui m'a été dit lors de mon échange. Un jour, je peux recevoir la Directrice de La Poste et je peux vous proposer d'être là, pour que ce soit très transparent. J'ai autant intérêt que vous à ce que le service de La Poste fonctionne au quotidien pour nos concitoyens. Je ne suis pas pour sa suppression. Même combat, si combat il doit y avoir. Pour l'instant, on m'a plutôt rassuré.

Ce que l'on me dit, c'est que c'est aussi une façon de se différencier de certains de leurs concurrents, parce qu'ils sont plus concurrencés sur cette distribution-là qu'ils n'assument pas six jours sur sept. C'est peut-être aussi une question de survie pour La Poste d'avoir cette performance-là.

Si je résume : *« Le facteur continuera à passer chaque jour sur l'ensemble de sa tournée six jours sur sept, y compris le samedi, pour la distribution des lettres, des colis, des journaux, des magazines, des repas, et l'organisation des tournées sera maintenue avec un facteur titulaire habituel, et qui connaît ses tournées, ses clients, et son parcours. »* Je me rappelle, j'avais partagé une journée le vécu d'une factrice et j'étais allé aussi vivre une demi-journée au centre de tri ; je pense que les gens se confient plus à leur facteur qu'à leur avocat, qu'à leur coiffeur... Il y a des gens pour qui le facteur est la seule personne qu'ils voient. C'est vraiment un rôle social ; plus parfois que nos agents de proximité, les assistantes sociales ou autres, parce qu'ils ou elles font ce rôle, et je m'en étais bien rendu compte. Donc il y a un intérêt au lien social.

Sur l'expérimentation à compter du mois de mai, celle-ci a été évoquée avec les organisations syndicales. On me dit qu'il y a un dialogue social en cours et permanent. En fait, *« cette expérimentation vise à aménager le chemin que prend le facteur pour distribuer le contenu de sa sacoche, c'est-à-dire les courriers, les colis, les journaux, en tenant compte des spécificités des territoires ruraux ou urbains, en veillant à une qualité de service rendu aux clients, et en limitant l'impact carbone. »*

Je vous résume les points importants.

« L'innovation qui sera testée à partir de la mi-mai sur Nevers repose sur l'usage principal de véhicules circulant en modes doux. » Je pense que cela peut correspondre aussi à notre attente. Ce sont des voitures électriques, ce sont des vélos à assistance électriques, des vélos cargos - on va essayer de les tester avec Geebee ; il y aura un Geebee cargo au prochain SIVIM, des vélos à trois roues électriques Stabbee. J'avais eu l'occasion d'en voir un au congrès des intercommunalités à Bordeaux, où il était exposé -. Et en complément des véhicules thermiques, qui sont utilisés dans les zones plus rurales, qui seront, à terme, remplacés avec la performance qui va être accrue, mais pour l'instant il y a encore besoin de véhicules thermiques.

« La distribution sera donc bien réalisée six jours sur sept par un facteur titulaire de sa tournée, qui emportera à la fois du courrier et des colis, avec un véhicule qui sera adapté en fonction de cela. » Je ne vous cache pas que, par rapport à la rénovation de la zone piétonne, je souhaite qu'on travaille avec La Poste, mais avec d'autres aussi, sur le dernier kilomètre, mais nous tiendrons compte des particularités ; mais je

souhaite que, de plus en plus, on soit sûr de la mobilité douce en centre-ville, et qui ne dégrade pas les travaux que nous sommes en train de faire. Voilà, en fait, c'est l'adaptation du véhicule au produit à distribuer. C'est ce qui explique aussi l'évolution du nombre de vélos à assistance électrique dans la ville de Nevers, et qui s'y prête bien. *« Il y aura donc bien toujours un client en contact avec un facteur identifié dans son quartier, et son remplaçant, quand il le faut. »*

Il m'est dit 10 fois que les facteurs de la Nièvre, comme partout en France, continueront à passer six jours sur sept, tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés chez les gens.

Par rapport aux effectifs, il nous a été confirmé lors de l'entretien, et cela m'a été redit, que le nombre de facteurs n'est pas voué à baisser fortement sur le secteur de la ville de Nevers, ni sur le département de la Nièvre. La Poste a d'ailleurs prévu de recruter 12 nouveaux facteurs en CDI sur la Nièvre, et elle met en place des facteurs guichetiers, c'est-à-dire des facteurs qui distribuent le courrier le matin et qui tiennent un guichet postal de proximité l'après-midi. C'est une évolution des rôles, mais on ne peut pas non plus refuser toute évolution.

Voilà la réponse, que j'ai essayé de recroiser par rapport à vos questions.

Je voulais indiquer que j'en ai profité aussi pour signaler que, sur le bureau principal, il serait bien qu'il y ait quand même une amélioration au niveau de l'amabilité avec laquelle les clients sont reçus. Je suis aussi parfois client, et je l'ai vécu, et je dis les choses. Qu'il y ait aussi peut-être une amélioration quant à l'attitude de certains ; la Directrice sera sur site et elle pourra être plus vigilante sur ce point de l'attitude. Je pense qu'il est important que les gens soient bien reçus. Et deuxièmement, qu'à certaines heures, j'ai parlé du fait qu'il y ait peut-être une autre gestion d'ouverture, parce que, très franchement, je ne sais pas si vous le vivez, mais, de temps en temps, c'est dissuasif, et je repars. Je comprends qu'en début de mois il y ait des personnes qui viennent toucher leurs mandats. Mais je pense aussi que, justement, il y a peut-être moyen de renforcer une présence dans le bureau central à certaines heures pour faciliter l'accès jusqu'au guichet, qui n'est pas toujours simple. Je vous dis tout, et vous voyez que, quand il y a des choses à dire, je le fais aussi.

M. Diot -

Ce courrier, Monsieur le Maire, pourriez-vous en faire copie aux élus ? À moins qu'il y ait quelque chose de confidentiel dedans ? Cela nous intéresserait de l'avoir. Effectivement, on retrouve là les éléments de langage que la Direction de La Poste diffuse un peu partout. L'obligation pour eux, c'est de livrer le courrier urgent. Le courrier urgent, c'est les colis, et c'est les journaux. Effectivement, ceux qui sont abonnés à *L'Humanité*, au hasard, continueront à recevoir leur journal. En revanche, la suppression du timbre rouge, cela se traduit par un timbre vert, et l'obligation de délai passe d'un à trois jours. Donc, si tous ceux qui ont un journal sont assurés d'avoir un passage quotidien dans leur boîte aux lettres d'un facteur, ce n'est pas le cas des autres, qui peuvent très bien avoir leur courrier avec entre un à trois jours de délai.

Vous avez reçu, comme nous, d'ailleurs, sans doute une alerte des syndicats de La Poste sur ce sujet-là. D'ailleurs, si La Poste supprime des tournées, c'est bien qu'il y a des choses qui changent, parce qu'à vous lire finalement rien ne change, sauf le véhicule (en passant à véhicule électrique, etc.). À mon avis, c'est plus compliqué que ça.

Je suis donc preneur du courrier que vous avez reçu, et j'alerte sur la suppression du timbre rouge, qui risque de se traduire par des passages moins fréquents. Alors, certes, des tournées, mais pas forcément un passage chez chaque usager - parce que je parle d'usager, et pas de client - tous les jours. C'est un risque en tout cas qui est exprimé nationalement, suite à la suppression du timbre rouge au 1^{er} janvier.

M. le Maire - Personne n'a tort là-dessus, mais je ne vous apprendrai pas - vous avez aussi des relais syndicaux ou autres à La Poste - qu'aujourd'hui La Poste joue sa survie, si elle n'est pas capable de se diversifier.

M. Diot - Vous avez vu les résultats financiers du groupe La Poste ?

M. le Maire - Non, pas récemment.

M. Diot - Non ? Regardez les résultats financiers du groupe La Poste. J'aimerais bien « survivre » comme ça !

M. le Maire - OK. N'empêche que, sérieusement, c'est quand même une grosse maison, et que, s'il n'y a pas les bons choix qui sont faits, vous savez comment ça se passe, c'est comme un paquebot : ce n'est pas maintenant que ça va se sentir, c'est dans quelque temps. Soit c'est l'utilisateur qui paiera le timbre 10 euros - je dis n'importe quel chiffre -, soit il y aura beaucoup de non-renouvellements de contrats, voire pire.

J'entends ce que vous dites ; c'est vrai. Mais, en même temps, que fait-on ?

Il y a une question aussi de ratios moyens. Je veux bien que le groupe La Poste ait dégagé des résultats, il est là pour faire ça aussi, et pour faire des investissements, y compris dans des véhicules. Il n'empêche qu'aujourd'hui, *grosso modo*, une grande partie de notre population, quand ça a besoin d'aller vite, aujourd'hui, c'est le mail qu'elle choisit. C'est vrai qu'il y avait eu cette proposition de remplacement du timbre rouge par quelque chose de dématérialisé, qui ne semble pas prendre. Il faut essayer des choses. Mais les vrais responsables, c'est nous tous ; on ne s'écrit plus. Je ne peux pas être sourd au fait que le cœur du travail de La Poste est en voie de disparition. C'est un métier où il y avait 18 milliards de courriers il y a 13 ans, et où aujourd'hui on est à trois fois moins. Il y a forcément des mesures à prendre. On ne peut pas faire comme si de rien n'était. C'est le changement. C'est bien ou c'est mal, je n'en sais rien. Mais le changement de mœurs entraîne effectivement des incidences économiques, même pour La Poste ; qui, si elle se porte bien aujourd'hui, peut très vite très mal se porter demain, et je pense que ce n'est l'intérêt de personne. Après, je ne prends pas parti, je constate que c'est notre nouveau comportement qui a changé les choses.

Je crois qu'Amandine Boujlilat voulait intervenir là-dessus.

Mme Boujlilat - Oui, je voulais réagir rapidement parce que je crois qu'aujourd'hui La Poste re-questionne sa stratégie au global, finalement, et qu'elle est clairement en train de se diversifier, pour de multiples raisons.

Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, un certain nombre de fois, notamment sur la question du maintien des bureaux de poste. Je sors de la question des facteurs, mais tout est lié ; nous avons été interpellés sur le maintien ou non de certains bureaux de poste, notamment dans certains quartiers. Nous avons essayé d'être réactifs pour avoir des discussions très rapides avec La Poste pour faire savoir qu'il était absolument nécessaire de maintenir les bureaux de poste qui fonctionnaient bien, et pour essayer de maintenir ceux qui peut-être fonctionnaient un peu moins bien. Après, il y a différents formats qui existent. La Poste ne peut pas fermer un bureau de poste sans l'accord du maire. C'est plutôt une garantie, et c'est bien. En revanche, ils ont la latitude pour décider de l'amplitude horaire : on peut se retrouver avec une Poste qui est ouverte un jour par semaine, et, là, les élus locaux n'ont pas forcément leur mot à dire.

Nous sommes plutôt dans une démarche de dialogue, et je pense que c'est mieux comme ça. C'est comme ça que les choses ont été entreprises, de façon à garantir qu'on ait des bureaux de poste où, comme celui des Montôts qui a une certaine activité et qui est plutôt dynamique, on essaie vraiment de préserver le format qui est l'actuel. Il y a un sujet sur le Banlay, où, effectivement, il nous paraissait inconcevable de mettre beaucoup d'argent sur un quartier qui est en train de se rénover sans qu'on ait un niveau de service de qualité, et l'objectif était donc qu'on maintienne un bureau de poste ; nous sommes en train de voir les différents formats qui peuvent se discuter. Sur les Courlis, par exemple, ce n'est pas forcément satisfaisant, parce que le bureau de poste n'est pas ouvert tout le temps, et où les habitants ne savent pas toujours quand ils peuvent y aller ou ne pas y aller. Là, il y a des choses à retravailler. Mais je pense qu'il faut être dans le dialogue.

Par ailleurs, ils mènent aussi des choses qui sont intéressantes. Avec la cuisine centrale, nous sommes partenaires de La Poste depuis quelques mois maintenant, pour qu'ils nous aident à développer le portage de repas. Alors que nous travaillons depuis peu avec la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, nous sollicitons La Poste sur le transport. Ce sont des choses sur lesquelles nous serions incapables d'intervenir, car c'est loin, et que nous n'avons pas les moyens d'aller si loin. Je pense qu'en termes de lien social et de service rendu à la population, c'est intéressant. En termes de diversification, je pense que cela a du sens.

En revanche, je pense que notre rôle d'élus locaux, c'est de garantir aux habitants qu'effectivement il y aura un niveau de service de qualité, qui soit toujours le même, en tout cas autant que faire se peut, quand c'est possible, et que l'on soit vraiment à l'écoute des publics qui sont parfois isolés, des personnes âgées ayant des difficultés avec la numérisation. Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui sont numérisées, et cela ne parle pas à tout le monde.

Je pense que notre rôle, c'est de garantir qu'on soit toujours dans l'accompagnement de ces publics-là, tout en prenant un virage qui s'impose à nous. Mais, en tout cas, il y a des rencontres régulières qui se font avec La Poste, et nous sommes plutôt très vigilants sur ces points-là. Nous pourrions d'ailleurs vous tenir informés des échanges que nous aurons de façon régulière avec eux pour maintenir un niveau de service ambitieux et qualitatif.

M. le Maire -

Quelqu'un souhaite-t-il réagir, ou pas ?

Je salue aussi le travail qui est fait par les postiers tous les jours. Ce n'est pas facile. Par tout temps. Et que La Poste ait besoin de se transformer fortement, on peut l'entendre aussi. Après, qu'il y ait des précautions à prendre... Ce n'est pas simple, et je ne prétends pas avoir la solution.

Sur la transmission de ce courrier, je vais quand même demander - cela m'apparaît être la moindre des choses - à la Directrice régionale. Il n'y a pas de raisons qu'elle ne veuille pas la diffusion, mais peut-être qu'elle le remettra en forme, car c'est plutôt une situation plus informelle qu'une vraie réponse. Je vais demander si elle ne voit pas d'inconvénient à formaliser ses arguments. Je lui demanderai, car cela me paraît être la moindre des corrections.

Voilà. Avons-nous fait le tour ?

Je voulais évidemment vous dire que nous nous reverrons, sauf changement, le 27 juin, à 18 h 30 ici.

Je voulais saluer quelqu'un qui accompagne la Ville de Nevers depuis très longtemps, Philippe Laroye. Je voulais le remercier devant votre Conseil et devant les Neversois. Je le ferai dans un autre cadre.

Monsieur Laroye, vous êtes entré à la Ville de Nevers il y a longtemps par l'informatique, et vous terminez votre carrière - avant une nouvelle page qui va s'écrire - comme Directeur général adjoint. Vous avez occupé un certain nombre de fonctions dans cette municipalité. Vous êtes originaire de Moulins, où vous avez gardé des attaches. Je voulais vous remercier. Vous avez annoncé que vous partirez en retraite le 1^{er} juin. Je voulais exprimer les remerciements du Conseil municipal, au nom de la Ville de Nevers, pour laquelle vous avez œuvré, et vous souhaiter une bonne retraite, et surtout de vous occuper autrement. Je ne crains pas que vous trouvez ; sinon, vous avez le temps de chercher encore un peu.

Comme c'est votre dernier Conseil, je voulais vous saluer. Nous aurons l'occasion de refaire cela autrement avec tous ceux qui souhaitent vous accompagner.

Merci à vous.

(Applaudissements.)

Merci de nos échanges. Merci de nous avoir suivis.

La séance du Conseil municipal est levée. Bonne nuit.

M. le Maire lève la séance à 0 h 05.

Les secrétaires de séance

Amandine Boujilat

Jimmy Derouault

Le Maire

Denis Thuriot